

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION



Option : Finance et banque

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et
comptabilité

Thème

Les modalités de financement bancaire des projets
d'investissements des PME en Algérie

Cas ; BADR / groupe régional 015

Réalisé par:

- OULD TALEB Dihya

- OULD BOUALI Lydia

Dirigé par :

- GUENDOUDI Mohamed

Jury composé de:

- **Présidente :** M^{elle} MEKACHER Amel, MCA, UMMTO.

- **Rapporteur :** Mr GUENDOUDI Mohamed, MCB, UMMTO.

- **Examineur :** Mr YAMOUN Karim, MAA, UMMTO.

Promotion : 2022/2023

Remerciements

Nous remercions tout d'abord DIEU tout puissant de nous avoir donné la santé et le courage d'amener ce projet à terme.

Nous tenons tous particulièrement à adresser nos remerciements. Les plus vifs à notre encadrant, Mr GUENDOUIZI Mohamed, qui nous a fait l'honneur de nous inspirer ce sujet et nous guider tout au long de son élaboration, nous lui sont reconnaissantes, pour ces conseils précieux, son sérieux dans le travail et surtout sa patience.

Nos remerciements vont également à MR Amokrane et à tous les employés de l'agence BADR et la direction générale BADR de la wilaya de tizi Ouzou, et pour leur chaleureux accueil et les facilités accordées lors de notre stage pratique.

Que nos familles trouvent ici nos sentiments de gratitude les plus sincères, pour avoir financé ce travail sans jamais se défiler pour nous avoir encouragés dans les moments de doute et soutenus quand on s'est cru échouer. Et surtout d'avoir cru en nous.

OULD TALEB Dihia / OULD BOUALI Lydia

Dédicace

*Avec tous mes sentiments de respect. Avec l'expérience de ma reconnaissance je
dédie ma remise de diplôme et ma joie.*

*A mon paradis à la prunelle de mes yeux à la source de ma joie et mon bonheur ma
lune et le fil d'espoir qui allume mon chemin ma moitié maman.*

*A celui qui m'a fait une femme ma source de vie. D'amour et d'affection à mon
support qui était toujours à mes côtés pour me soutenir et m'encourager à mon
prince papa.*

A ma sœur Lynda, pour l'amour qu'elle me réserve.

*A mes sœurs Émilie et Dihia Qui ne m'ont pas cessées de me conseiller encourager
et soutenir tout au long de mes études.*

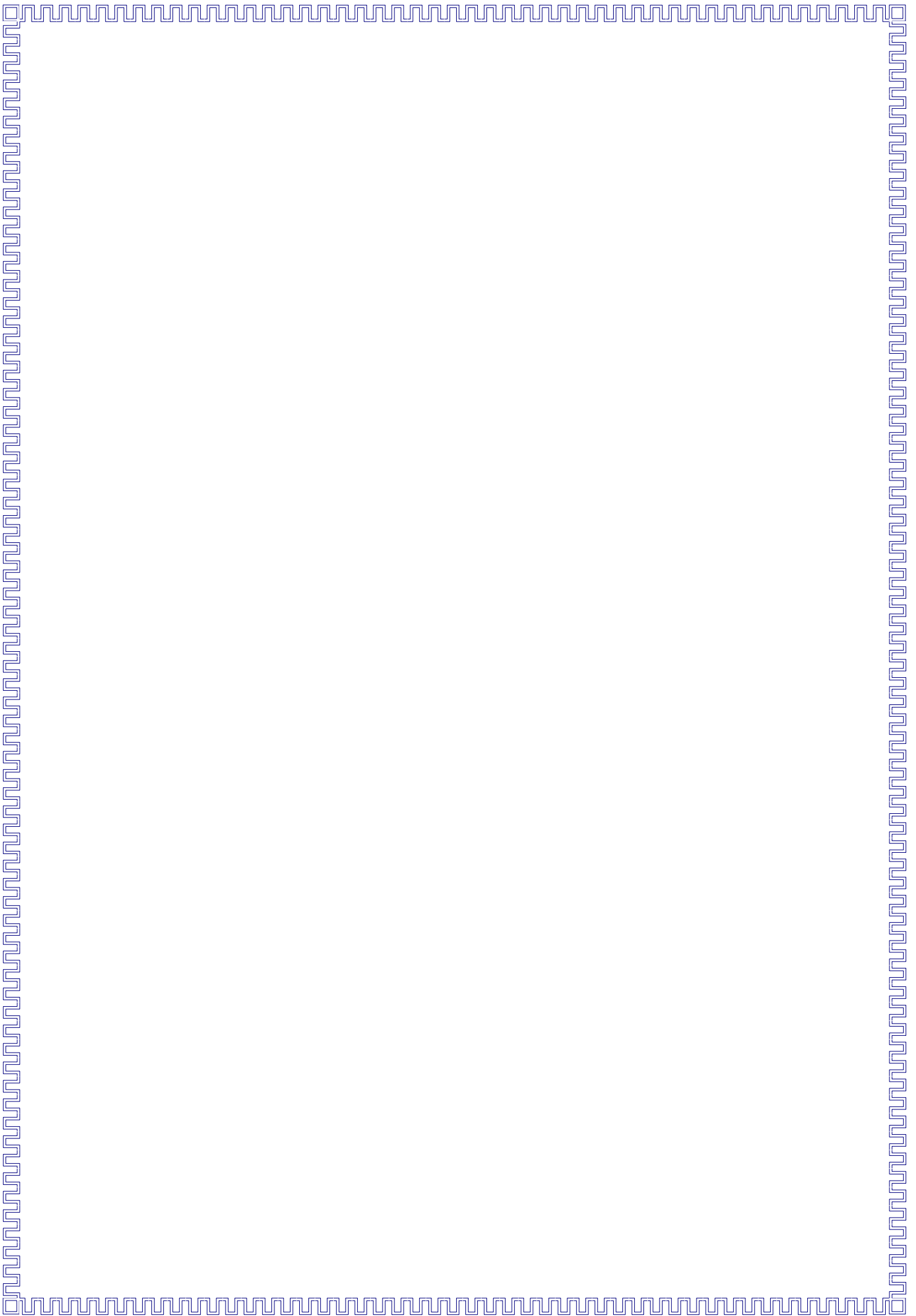
A tous les membres de ma grande famille, mes tantes et mes cousines.

A mon encadrant GUENDOUZI Mohamed

*Sans oublier mon binôme Dihya pour son soutien. Moral, sa patience. Et sa
compréhension tout au long de ce projet.*

A tous ceux qui ont participé à ma réussite est à tout qui m'aiment

Lydia Ould Bouali



Dédicaces

Je dédie ce modeste travail ;

A mes très chers parents :

*Affables, honorables, aimables : vous représentez pour moi le
symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et
l'exemple du dévouement qui n'a jamais cessé de m'encourager et de
prier pour moi.*

*Vos prières et votre bénédiction m'ont été d'un grand secours pour
mener à bien mes études.*

*A ma chère grande sœur Zina, qui n'a pas cessée de me conseiller, encourager et soutenir, tout
au long de mes études. Que dieux la protège et lui offre la chance et le bonheur ;*

A mes adorables neveux, Rayane et Wail ;

A mes deux petites sœurs, Sara et Thiziri ;

A mon petit adorable frère, Ghiles ;

*A l'homme, mon précieux offre de la vie Walid qui a toujours étai à mes côtés, qui m'a
encouragé et soutenu ;*

A ma grand-mère Zina, que dieux la garde pour nous ;

A mon binôme Lydia, pour son soutien moral et sa compréhension tout au long de ce travail ;

A ma cousine Lahna ;

A mes chères amies

*A toute personne qui a contribué à la réalisation de ce travail du près
ou de loin*

A tous ceux que j'aime et qui m'aiment

Dihya Ould Taleb



Liste d'abréviation



Liste des abréviations

Abréviations	Signification
AC	Atif circulant
AI	Atif immobilise
ANC	Atif non courant
ANDI	Agence nationale de développement de l'investissement
ANB	Agence non bancaire
BFR	Besoins en fonds de roulement
BFRE	Besoin en fonds de roulement d'exploitation
CMT	Le crédit à moyen terme d'investissement
CAF	Capacite d'autofinancement
CLT	Crédits à long terme
CP	Capitaux propres
CR	Compte de résultat
CF	Cash-flow
DA	Dinars algériens
DCT	Dettes à court terme
DLMT	Dettes a long et moyen terme
FP	Fonds propres
FR	Fonds de roulement
FRN	Fonds de roulement net
FRNG	Fonds de roulement net global
FRP	Fonds de roulement propre
IBS	Impôt sur le bénéfice des sociétés
IP	Indice de profitabilité

MC	Marge Commerciale
PC	Passif courant
PNC	Passif non courant
PPC	Provision pour pertes et charges
PRC	Provision pour risque et charges
RAN	Report à nouveau
RE	Résultat d'exploitation
RLG	Ratio de liquidité générale
RNG	Résultat net global
SPA	Société par action
TF	Tableau de financement
TFT	Tableau des flux de trésorerie
TN	Trésorerie nette
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VRI	Valeur résiduelle d'investissement
VAN	Valeur actuelle net
BADR	Banque d'agriculture et de développement rural

Sommaire

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des schémas

Introduction générale.....1

Chapitre 1 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprise (PME).....5

Section 1 : Définition, caractéristique et classifications des PME.....7

Section 2 : Le rôle de la PME en matière de développement économique.....12

Section 3 : les petites et moyennes entreprises en Algérie.....18

Chapitre 2 : Le financement bancaire des PME.....26

Section 1 : Les besoins et les sources de financement d'une PME.....27

Section 2 : L'investissement et le financement par crédit bancaire.....39

Section 3 : Les déterminants de la relation banque-PME.....49

Chapitre 3 : Les risques liés au crédit d'investissement55

Section 1 : Les risques inhérents à l'octroi du crédit.....56

Section 2 : La réglementation prudentielle du secteur bancaire.....60

Section 3 : La gestion des risques et la prise de garanties.....70

Chapitre 4 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR.....79

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....80

Section 2 : Examen et évaluation d'un dossier de financement de projet d'investissement introduit par une PME.....84

Section 3 ; Résultat de l'étude ; contraintes et perspectives pour la PME.....99

Conclusion générale.....103

Bibliographie

Annexes

Table des matières



Introduction



Introduction générale

Le secteur bancaire occupe une position capitale dans le circuit économique d'une nation. C'est un pilier fondamental de l'économie mondiale, jouant un rôle crucial dans la mobilisation, l'intermédiation et la gestion des ressources financières. Il englobe un ensemble d'institutions financières qui fournissent une large gamme de services essentiels aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. En effet, les banques sont les principales institutions auprès desquelles les agents économiques peuvent se procurer les capitaux nécessaires aux financements de leurs activités.

L'Algérie dispose d'un système bancaire bien établi, composé de banques publiques et privées, ainsi que d'autres institutions financières telles que les banques d'investissement et les banques islamiques conformes à la Charia. La Banque d'Algérie, la banque centrale du pays, joue un rôle de régulateur et de superviseur dans le secteur bancaire, en veillant à la stabilité et à l'intégrité du système financier.

Dès le lendemain de l'indépendance de l'Algérie, les autorités du pays ont engagé une dynamique qui visait à doter le jeune Etat d'un ensemble d'institutions et d'instruments qui poseraient les bases d'un système économique et financier national. Dans un premier temps, la mise en place d'un système bancaire et financier s'est déroulée en coopération avec l'ancienne puissance coloniale. L'évolution du système bancaire algérien fut longue et caractérisée par de nombreuses réformes.

Dans l'économie de tous les pays, l'entreprise est un agent économique majeur qui joue un rôle primordial dans le développement de la société, elle évolue dans un contexte économique caractérisé par une forte incertitude, une évolution permanente et imprévisible. Comme tout cycle de vie, l'entreprise naît, croît, se développe et souvent disparaît. Vue de cet angle, la défaillance d'une entreprise constitue un moyen de sortie du marché, indispensable au fonctionnement d'une économie concurrentielle.

Dans ce cadre, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social. Le fait est indéniable de par leurs caractéristiques essentielles, la flexibilité de leur structure, leur capacité à s'adapter aux pressions multiformes de l'environnement économique, leur aptitude à assurer une intégration économique et leur contribution au développement régional. Les PME sont de plus au centre des politiques soucieuses d'assurer la croissance économique et d'encourager l'emploi

En Algérie, pays qui vit une transformation radicale de son environnement économique depuis près d'une vingtaine (20) d'années il faudra remonter à la fin des années quatre-vingt (80) pour déceler les prémices d'une politique favorable au développement des PME notamment privées. En effet, un regain d'intérêt pour la PME apparaît en Algérie. Ce dernier s'est manifesté à travers la création d'un ministère dédié à la PME ainsi qu'à la mise en place d'un ensemble de directions et d'organismes dont l'une des missions principales, reste leur soutien, leur encadrement et leur accompagnement. Cette nouvelle option a libéré les énergies entrepreneuriales et a engendré une forte dynamique économique caractérisée par un développement rapide et important des PME dans un cadre encore en transformation.

Introduction générale

Le secteur de la PME en Algérie enregistre ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable, force de constater que les petites entreprises sont loin de peser de tout leur poids dans l'économie nationale. Les détenteurs de capitaux en attente de placement imputent le blocage à l'administration publique et aux banques qui n'arrivent pas à s'adapter au système du marché. En dépit des réformes mises en œuvre, celles-ci continuent aujourd'hui encore à entretenir à l'égard des opérateurs privés une certaine suspicion, qui se traduit le plus souvent par des comportements bureaucratiques et de procédures de financement longues et compliquées qui dissuadent les investisseurs.

C'est dans ce cadre que se situe notre problématique de recherche relative au financement bancaire des projets investissements des PME :

Quelles sont les techniques utilisées pour effectuer un financement bancaire d'un projet d'investissement des PME algériennes ?

Cette problématique sous-entend des sous-questionnements qui peuvent être formulés comme suit :

- En quoi consistent les PME algériennes ?
- Comment la banque peut intervenir pour un financement d'un projet d'investissement des PME ?
- Qu'elles sont les opportunités qu'offre un financement bancaire pour les PME algériennes ?
- Quels sont les risques liés au financement des PME par crédit d'investissement?

Hypothèses

Afin de bien cerner le sujet, nous tenterons de vérifier les hypothèses suivantes du point de vue de banquier :

H1 : La participation de la banque au financement de l'entreprise dépend de sa situation financière.

H2 : La banque effectue quelques analyses avant de procéder au financement de l'entreprise.

H3 : La méthode de financement externe la plus utilisée par les PME est d'avoir recours à un emprunt bancaire pour financer ses investissements.

Objet d'étude

L'objet du présent travail, étant en premier lieu, le renseignement sur l'importance des PME, dans l'économie de tout pays d'où la nécessité de les financer afin d'assurer leur pérennité et à créer d'avantage de l'emploi. En deuxième lieu, Le rôle déterminant des banques dans le financement des PME Algérienne.

Introduction générale

La finance des PME est un sujet d'actualité, il est en conséquence un outil très pertinent pour nous aider à moderniser et actualiser ce que nous avons acquis comme connaissance dans le domaine de la finance.

En réalité, le financement des entreprises algériennes est très souvent réalisé par le biais d'un établissement de crédit qui est la banque. Celle-ci est connue comme un intermédiaire financier entre l'offre et la demande des capitaux, elle joue un rôle important dans la collecte des dépôts qu'elle emploie en opérations financières c'est-à-dire l'accord de crédits aux agents économiques qui ont besoins de financement. Cette partie essentielle de l'activité de la banque peut être à la fois complexe et incomplète pour l'investisseur.

La notion de risque est liée au financement des PME. La PME existe pour créer des produits et services répondant à des besoins solvables de sa clientèle de façon à servir des revenus et dégager des résultats suffisants, pour y parvenir, elle doit assumer un certain nombre de risques inhérent au métier d'entreprendre, risque d'autant plus élevés que l'ambition de la performance est elle-même plus élevée. Pour ce faire, elle a besoin de concoure financier et bancaire plus au moins suffisant qu'elle devra restituer aux échéances convenues. De son côté, l'établissement bancaire ou financier est dépositaire de ressources que sa réputation de vigilance et de sérieux lui a permis d'obtenir, mais qu'il est tenu de faire fructifier pour le compte des déposants comme pour le sein propre.

Méthodologie de recherche

Pour répondre à notre problématique, confirmer ou infirmer nos hypothèses nous avons opté pour une étude avec la méthodologie de recherche suivante ;

D'une part, une démarche conceptuelle théorique, basée sur une recherche bibliographique portant sur la PME, cette première phase nous a permis de mieux cerner la notion de la PME, et ce, à travers des lectures d'ouvrages et de documents traitant du sujet. Nous avons réuni la documentation nécessaire et suffisante sur la question du financement bancaire que nous avons traité, analysé et synthétisé.

D'autre part, une démarche pratique portant sur une opération réelle de financement d'une entreprise par un crédit d'investissement au sein de la BADR (Banque d'Agriculture et de Développement Rural), à l'aide d'un questionnaire et des analyses nous avons essayé de ressortir les éléments nécessaires pour un traitement d'un dossier de crédit pour financer les PME.

L'objectif de notre recherche est de présenter la place de la banque dans la création et le développement des PME à travers les différents types de crédits qu'elle met à leur disposition et d'expliquer les entraves auxquelles ces entreprises sont confrontées pour accéder au financement bancaire.

Introduction générale

Plan du travail

Afin de bien présenter notre travail nous avons opté à un plan de travail qui se compose de quatre chapitres dont trois théoriques et le quatrième un chapitre consacré à l'étude d'un cas pratique au niveau de la BADR.

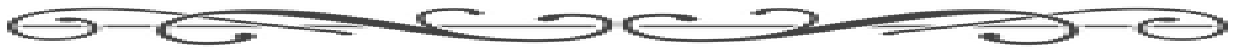
Premièrement pour bien illustrer notre thème, nous allons consacrer le premier chapitre à l'aspect théorique sur les petites et moyennes entreprises. Il se composera de trois sections ou la première aura pour objectif d'illustrer la notion de PME, en mettant en valeurs sa définition ses caractéristiques et sa classification. Puis dans la seconde section on va détecter le rôle de la PME. Enfin, en ce qui concerne la dernière section de ce chapitre, elle sera destinée à expliquer les petites et moyennes entreprises en Algérie.

Deuxièmement, après avoir bien saisi la notion de PME, on va traiter dans le deuxième chapitre intitulé « le financement bancaire des PME » en parlant sur les besoins et le sources d'un financement d'une PME dans la première section, puis expliquer comment financer un investissement par crédit bancaire dans la deuxième section et on va conclure ce chapitre par une troisième section qui portera sur l'étude des déterminants de la relation entre banque et PME.

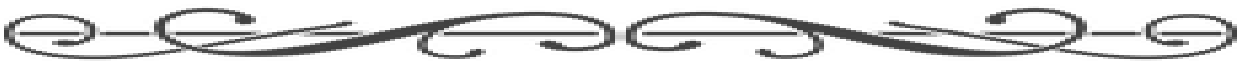
Le troisième chapitre portera respectivement sur les aspects techniques d'une activité de financement par crédit bancaire. Dans cette partie on s'est basé sur les risques inhérents à l'octroi du crédit, puis nous avons défini la réglementation prudentielle du secteur bancaire et pour terminer, les risques qui provoquent les établissements financiers doivent être bien gérer, et une prise de garantie qui aide la banque à résoudre les problèmes d'anti sélection liés à la décision de prêt, c'est ce que nous expliquons au niveau de la dernière section.

Le quatrième et dernier chapitre, quant à lui, est réservé à une étude pratique menée au sein de la BADR, nous avons procédé à l'étude d'un cas de financement d'une PME par crédit d'investissement.

CHAPITRE 01



Fondements théoriques des petites et moyennes
entreprises



CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Introduction :

Les PME attirent de plus en plus l'attention des pouvoirs publics et des économistes. Elles jouent un rôle clé dans l'innovation et la création d'emplois. Si elles bénéficient des bonnes conditions, certaines pourraient même devenir des leaders mondiaux.

Cependant, le financement bancaire est l'une des conditions essentielles de l'activité, du maintien et de la croissance des PME, les crédits aux PME est leur raison d'être avec leurs risques, mais aussi avec leur rémunération qui constitue l'essentiel du produit bancaire.

Dans le cadre de ce chapitre nous allons aborder plusieurs aspects et notions fondamentales liées à la PME ainsi que les axes principaux de la première section seront relatifs aux différentes définitions ainsi que, les diverses caractéristiques et les classifications des PME. Dans la deuxième section, on abordera le rôle des PME en matière de développement économique et enfin dans la troisième section, il s'agira de la situation des PME en Algérie.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Section 1 : Définition, caractéristiques et classification des PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle crucial dans l'économie de nombreux pays. Elles contribuent à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'innovation. Cependant, il existe différentes définitions et classifications des PME en fonction de critères tels que la taille, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés, etc. Dans cette section, nous explorerons la définition et les caractéristiques générales des PME, ainsi que quelques classifications en la matière.

1.1. Définition de la PME

La PME est toute forme d'entreprise qui satisfait les conditions suivantes (Gérald d'Amboise 1989) :

- Les dirigeants jouissent d'autonomie décisionnelle (ce qui exclut les filiales et la franchise).
- L'entreprise réalise moins de 20 millions de ventes annuelles et occupe moins de 500 employés.
- L'entreprise ne domine pas dans le secteur d'activité économique où elle exploite : son chiffre d'affaires est inférieur à celui des dirigeants du secteur.

Pierre André Julien (2002) ajoute les caractéristiques suivantes :

- La personnalité de la gestion d'une PME se caractérise par l'identification de l'entreprise à sa direction, qui assure sa survie. Le processus de décision est généralement simple et rapide, se déroulant selon le schéma suivant : instinct, décision, action.
- La faible spécialisation c'est à dire que la direction remplit plusieurs tâches direction et parfois d'exploitation et que les employés sont souvent polyvalents ;
- Un système d'information interne un peu complexe c'est-à-dire que la diffusion d'informations est rapide (descendante et ascendante entre la direction et les employés)
- Un système d'information externe simple en raison d'un marché relativement proche psychologiquement ou géographiquement ;
- Les PME cherchent un environnement stable malgré les changements rapides, car elles ont moins d'influence que les grandes entreprises sur leur milieu économique et social.
- Selon LASARY : « Les PME se sont celles dont les effectifs employés ne dépassent pas 500 salariés ce critère est en quelque sorte critiquable dans la mesure où on inclura dans les pourcentages aussi bien les micro-entreprises que les PME PMI performantes et structurées¹»

¹ LASARY ECONOMIE D'ENTREPRISE, Édition ELDAR EL OTHMANIA, ALGER, 2007, P 12.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

1.1.1. Définition selon l'approche quantitative :

Selon Bernad Belletante, Nadine Levrato, Bernard Paraque dans leur ouvrage intitulé « Diversité économique et modes de financement des PME » voient que la PME est appréhendée de manière qualitative, ce qui fait surgir une première difficulté qui est celle de la disponibilité des indicateurs permettant de les identifier statistiquement².

Selon cette approche, les effectifs puis le chiffre d'affaires, la PME est définie par opposition à une grande entreprise comme une société employant moins de 500 salariés. Pour éliminer les effectifs liés à la taille qui seraient produits par l'utilisation d'indicateurs en valeur (chiffre d'affaires, va leur ajouter, investissement...).

1.1.2. Définition selon l'approche qualitative :

L'étude qualitative se base en principe sur la dimension humaine et la qualité de la gestion de l'entreprise. Les stratégies et les objectifs de la direction et autres tels que le manque de position de force sur le marché, les difficultés d'obtenir des crédits.

Les PME sont des entreprises qui ont une taille et une capacité d'opération limitée par rapport aux grandes entreprises. Il n'y a pas de définition universelle des PME car la taille et la capacité d'opération peuvent varier selon les pays, les secteurs d'activité et les contextes économiques.

1.2. Les Caractéristiques et classification des PME :

1.2.1. Les caractéristiques des PME :

Les PME présentent les caractéristiques suivantes :

De par leur taille, Les PME ont plus de flexibilité pour faire face aux changements du milieu socio-économique :

- Elles ont une structure simple, moins hiérarchisée, ce qui permet une réaction plus rapide aux amendements de la loi aux changements repérés dans les tendances des marchés ou à ceux observés dans les stratégies des concurrents.
- Les rouages de la prise de décision restent donc simples et décentralisés.
- Les interventions et consultations sont limitées au propriétaire dirigeant et à ses proches collaborateurs.

²B. BELLETANE. B PARANQUE, « Diversité économique et mode de financement des PME », Édition Le Harmattan, Paris février 2001, P.26.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Leur taille permet aussi à leurs dirigeants d'établir des relations personnalisées avec les employés et les clients. Un climat favorable permet aux employés de participer à la mise en œuvre des projets et de développer leur créativité et d'utiliser leur imagination tout cela engendre la réussite

Leur marché est généralement local ou régional. Par conséquent, la petite entreprise à une meilleure connaissance de ces clients et des consommateurs. Cette reconnaissance immédiate des préférences et des goûts lui permet d'être novatrice, de s'adapter sans délai à la demande et de fournir un meilleur service après-vente. De plus, elle est en mesure de produire en petite quantité et à un prix concurrentiel.

La PME joue alors un rôle important dans la communauté, elle utilise les ressources locales stimule l'activité économique et contribue à la création de postes d'emploi. Elle est plus attentive aux besoins particuliers du milieu. En conséquence, elle engendre d'autres activités fructueuses et une série d'initiatives également prometteuses.

1.2.2. Les classifications des PME

Les PME peuvent être classés en fonction de plusieurs critères généralement les plus utilisés sont les suivants :

- ✓ Le critère économique.
- ✓ Le critère juridique.

1.2.2.1. Classification économique :

➤ Classification selon la nature des produits :

Dans la classification selon la nature de produits on peut distinguer deux catégories de produits à savoir.

- Les PME produisent des biens de consommation : dans cette catégorie les produits alimentaires et les produits de bois c'est-à-dire qui sont destinés directement à la consommation.
- Les PME produisent des biens d'équipement : dans cette catégorie les biens d'équipement pour les utiliser dans la Constitution d'un autre bien.

➤ Classification selon la nature de l'activité :

Cette catégorie d'entreprise est distinguée selon la nature d'activité que les petites et moyennes entreprises peuvent exercer³:

- Les entreprises agricoles : Ce sont des entreprises qui emploient les richesses de sol et de sous-sol.
- Les entreprises industrielles : Ce sont des entreprises dont l'activité principale et la transformation des matières premières pour produire les biens qu'elles vendent.

³ Wtterwulghe(R) : < la PME une entreprise humaine > ED de Boeck page 23 _ 26

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

- Les entreprises commerciales : Ce sont l'ensemble des entreprises qui exercent comme une activité principale le commerce c'est-à-dire elles achètent et vendent des biens qu'elles n'ont pas produit.
- Les entreprises de prestation de service : Elle assure la production des biens immatériels dont la production et la consommation sont simultanés de même.
- Les entreprises d'assurance : Sont les unités institutionnelles regroupées au sein du secteur institutionnel appelé assurance.
- Les entreprises de crédit : ce sont des personnes morales qui effectuent à titre habituel des opérations de banque c'est-à-dire la réception des fonds et l'octroi du crédit.

➤ **Classification selon le secteur et la branche d'activité :**

À ce niveau de classification on parle d'une classification selon le secteur et d'une classification selon la branche.

- ✓ Le secteur : c'est un ensemble d'entreprises ayant la même activité principale.
- ✓ La branche : une branche et un ensemble des unités de production fournissent le même produit.

➤ **Classification selon la dimension :**

La prise en considération de ce critère permet de distinction entre trois catégories d'entreprises⁴, il s'agit :

- Des toutes petites entreprises qui sont les unités employant moins de 10 salariés.
- Des entreprises dont le nombre de travailleurs varie entre 10 à 49 employés et qui sont identifiés par Petites Entreprises.
- Les entreprises employant de 50 à 250 employés les entreprises sont considérées comme de moyennes entreprises.

1.2.2.2 Classification juridique :

Cette forme se base sur l'origine des capitaux on distingue des entreprises publiques privées et coopératives.

❖ **Les entreprises publiques :**

Les entreprises publiques sont celles où tout (ou partie) du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (état collectivité locale). L'ensemble des entreprises publiques forme le secteur public, elles sont des objectifs variés en fonction de leur statut.⁵

⁴ Lorriaux (j-p) <économie d'entreprise > Éd Dunod Paris 1991 page 33

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

❖ Les entreprises privées :

C'est une société où les capitaux sont apportés par deux ou plusieurs personnes eon distingue :

- **Société en nom collectif (SNC) :** elle est constituée au moyen de deux personnes qui détient des capitaux, on distingue les commanditaires et le commandité. Les commanditaires : ils apportent une partie où tout le capital ils exercent un contrôle financier. Le commandité quant à lui, il gère l'entreprise et les responsables sur l'ensemble de ses biens.
- **La société à responsabilité limitée (SARL) :** est fondée sur l'apport des capitaux elle se constitue entre les associés qui assument les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

❖ Les entreprises coopératives :

Les entreprises coopératives peuvent être définies comme étant des entreprises collectives dont les membres associés à égalité de droit et d'obligation mettent en commun travail et capital pour satisfaire leurs besoins sans dépendre du marché.

Les PME sont des entreprises qui ont un nombre limité d'employés et un chiffre d'affaires annuel relativement faible. Elles sont classées en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille et de leur chiffre d'affaires. Les PME sont souvent considérées comme des moteurs de l'économie en raison de leur capacité à créer des emplois et à stimuler la croissance économique.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Section 2 : Le rôle de la PME en matière de développement économique

Le détour par l'histoire a permis de comprendre que la classe des PME s'est construite en « négatif » de la grande entreprise : les PME sont « les non grandes entreprises », elles jouent un rôle important dans l'économie, non seulement, les PME sont les moteurs de la croissance et de la création d'emplois au niveau local, mais elles contribuent aussi, de plus en plus, à relever des défis prioritaires notamment en ce qui concerne le développement durable et la prestation des services publics.

Les PME sont importantes pour presque tous les pays du monde, particulièrement pour ceux qui sont en développement comme l'Algérie. Les PME contribuent à la production en participant à l'économie dominante et à la création de certains emplois « décents ». Toutes ces données, font des PME, le plus gros employeur et pourront réduire l'inégalité entre les économies riches et pauvres. Les PME peuvent devenir alors un contributeur majeur à l'emploi dans le secteur privé. Elles jouent un rôle important dans la transition des économies axées sur l'exportation des matières premières vers les économies industrielles offrant des possibilités de transformation qui peuvent générer des sources de revenus durables et améliorer le processus de développement. Les PME renforcent l'expansion de la capacité de production systémique, constituent une source de richesse, et d'absorption du chômage.⁵

Les rôles des PME peuvent être cernés du point de vue général à travers les éléments suivants : la création d'emploi, la création de la valeur ajoutée, la distribution des revenus, l'aménagement du territoire, l'innovation, l'exportation.⁶

2.1. La création d'emplois

Le chômage est l'un des grands problèmes sociaux économiques et dont souffre la plupart des économies des pays en développement, ce qui fait de sa lutte une priorité parmi les préoccupations des décideurs politiques. L'Algérie parmi ces pays qui enregistre des forts taux de chômage en raison de la forte dépendance de son économie à la rente pétrolière.

Lorsque le chômage est élevé, il peut avoir des conséquences néfastes sur l'économie et la société dans son ensemble. Les individus sans emploi peuvent rencontrer des difficultés financières, une baisse de l'estime de soi et des problèmes sociaux.⁷

Les PME constituent un vivier d'emplois que les pouvoirs publics soignent et cherchent à favoriser par différents moyens. A ce jour, elles représentent près de la moitié de l'emploi salarié total et les attentes exprimées sont à la mesure des actions de politiques publiques qui leur sont destinées⁸.

⁵Nadine Levratto, « Les PME Définition, rôle économique et politique publique », édition de Boeck Université, 2009, p.86

⁶riifr.univ-littoral.fr, consulter le 20/07/2023, à 12:00

⁷Mr. ABID Abd el ouahab, « Le financement des PME en Algérie », Mémoire de master, université « 08mai 1945 », Guelma, 2013, P.16.

⁸Nadine Levratto, « Les PME Définition, rôle économique et politique publique », édition de Boeck Université, 2009, p.83

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

En outre, souvent plus disséminées sur le territoire que les grandes entreprises, les PME peuvent également contribuer à une distribution plus équitable de revenu.

Les petites et moyennes entreprises (PME) suscitent un intérêt croissant chez l'ensemble des acteurs de la vie économique, leurs rôles et leurs contributions à la croissance sont désormais reconnus. Dans la plupart des pays développés, plus de 90% des entreprises sont des PME, elles représentent une part importante du PIB et génèrent plus de la moitié des emplois.

Tous les acteurs de la vie économique s'accordent aujourd'hui à dire que les PME sont reconnues comme un enjeu de compétitivité majeur du fait de leur grande flexibilité et adaptabilité face au changement et leur implication dynamique dans les domaines de l'innovation et de la création d'emploi. Aussi, l'évolution dans le temps de la dynamique des PME s'accompagne d'un regain d'intérêt sur le plan de la recherche. Ces dernières années, les travaux et contributions scientifiques sur les PME se sont de plus en plus développés.

La création d'emploi est considérée comme l'idée centrale qui fonde la promotion des PME. La théorie soutient l'idée que les PME sont plus créatrices d'emploi que les grandes industries, elles procurent plus de la moitié des emplois formels dans le monde. Les PME jouent un rôle important dans les pays développés et même dans les pays en développement, elles constituent une source majeure d'emploi, de revenus et de recettes à l'exportation.

En Algérie, les PME opèrent dans divers secteurs tels que l'industrie manufacturière, les services, l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Elles offrent des opportunités d'emploi à différents niveaux de qualification, ce qui favorise l'inclusion économique et sociale en créant des postes pour les jeunes diplômés, les travailleurs non qualifiés et les personnes issues des zones rurales.

2.2. La contribution des PME en matière de Valeur Ajoutée (VA)

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans la création de valeur ajoutée (VA) dans une économie. La valeur ajoutée est une mesure économique qui représente la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise et les coûts des intrants utilisés dans leur production. En d'autres termes, c'est la valeur que l'entreprise crée en transformant les matières premières et les ressources en produits finis ou en fournissant des services.⁹

Les PME créent de la valeur ajoutée en produisant des biens et des services qui répondent aux besoins des consommateurs. En créant des emplois, en payant des salaires et en achetant des matières premières, elles contribuent à la croissance économique et au développement de la société.

Par ailleurs, les PME peuvent également innover en développant de nouveaux produits ou en améliorant les processus de production, ce qui peut augmenter leur productivité et leur compétitivité. Enfin les PME peuvent contribuer à la création de chaînes de valeurs en travaillant avec d'autres entreprises pour produire des biens et services plus complexes.

⁹Mr. ABID Abd el ouahab, **Op.cit**, P.16.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

En concevant des outils simples efficaces liés à la gestion des ressources humaines, les petites et moyennes entreprises (PME) augmentent leurs possibilités de se démarquer de leurs concurrentes en attirant et en conservant les plus performants.

En effet, la valeur ajoutée est un moyen qui contribue à la distribution des revenus en recrutant les salariés. Les salaires représentent une partie importante des revenus des ménages, ce qui peut contribuer à réduire les inégalités économiques. Les PME peuvent également contribuer à la distribution des revenus en versant des dividendes à leurs actionnaires. Les dividendes représentent une partie des bénéfices de l'entreprise et sont distribués aux actionnaires en fonction du nombre d'actions qu'ils possèdent. Les dividendes peuvent être utilisés pour financer la consommation ou pour investir dans d'autres entreprises.

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée sert donc à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts) ;
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

2.3. La contribution des PME à l'aménagement du territoire

Les PME peuvent contribuer à l'aménagement du territoire en créant des emplois locaux et en fournissant des biens et services dans les zones rurales et urbaines. Les PME peuvent également contribuer à l'aménagement du territoire en développant des activités qui sont spécifiques à une région ou en utilisant des matières premières locales. Cela peut aider à diversifier l'économie locale et à renforcer les chaînes de valeurs régionales.

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Leur contribution se manifeste à plusieurs niveaux et revêt une importance économique, sociale et environnementale. Cette contribution se fait par :

2.3.1. Création d'emplois locaux

Les PME sont souvent ancrées dans les communautés locales et contribuent à la création d'emplois sur le territoire. Elles offrent des opportunités d'emploi aux résidents locaux, réduisant ainsi le chômage et favorisant le développement économique régional.

2.3.2. Développement économique local

Les PME participent à la croissance économique des régions en stimulant l'activité commerciale et en générant des revenus. Elles contribuent à la diversification économique en développant des secteurs d'activité locaux et en attirant des investissements dans la région.

2.3.3. Dynamisme des centres villes

Les entreprises jouent un rôle clé dans la vitalité des centres villes et des quartiers. Leur présence commerciale crée un environnement attractif et dynamique, attirant les consommateurs et les visiteurs. Cela favorise également le maintien d'une vie sociale et culturelle animée.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

2.3.5. Responsabilité sociale et environnementale :

Les PME ont souvent un ancrage local fort et sont plus sensibles aux problématiques environnementales et sociales de leur territoire. Elles adoptent souvent des pratiques durables, réduisent leur empreinte carbone, soutiennent les initiatives communautaires et contribuent au développement durable de leur région.

2.4. L'innovation

Les PME sont souvent des acteurs clés de l'innovation. Leur flexibilité et leur capacité d'adaptation leur permettent d'introduire de nouvelles idées, de développer de nouveaux produits et de proposer des solutions créatives. Cela favorise la compétitivité de la région et contribue à son développement durable.

Face à des marchés fortement concurrentiels, l'entreprise dispose d'une arme stratégique qui permet d'assurer sa croissance et son développement. C'est l'innovation qui est un moteur essentiel de la compétitivité des PME, bien qu'elles puissent ne pas avoir les ressources financières et humaines des grandes entreprises, mais elles ont la capacité de stimuler l'innovation de différentes manières. Voici quelques contributions des PME à l'innovation :

Dans l'ensemble, les PME contribuent de manière significative à l'innovation en apportant agilité, proximité avec les clients, esprit entrepreneurial, collaborations et améliorations itératives. Leur rôle est essentiel pour favoriser la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois.¹⁰

2.5. L'exportation

La réalisation d'une croissance économique des PME ne s'effectue qu'avec le principe d'exportation, qui désigne la vente de biens et de services produits dans un pays donné vers d'autres pays. Les PME sont devenues des acteurs clés de l'exportation grâce à leur capacité à s'adapter rapidement aux changements du marché, à leur flexibilité et à leur potentiel d'innovation.

Les entreprises peuvent contribuer à l'exportation en développant des produits et services compétitifs pour les marchés étrangers et en créant des partenariats avec des entreprises étrangères pour accéder à de nouveaux marchés.

Dans de nombreux pays, les gouvernements, les organisations commerciales et les institutions financières reconnaissent l'importance des PME dans le domaine de l'exportation et mettent en place des programmes et des initiatives de soutien spécifiques pour les aider à se développer à l'échelle internationale. Ces initiatives comprennent des formations, des subventions, des services de conseil et des facilités de financement pour encourager les PME à s'engager dans des activités d'exportation.

¹⁰TORRES.O, « Les PME », édition DOMINOS-Flammarion, Paris, 1999

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Les objectifs de la PME

Pour prospérer dans un environnement concurrentiel, les PME doivent avoir des objectifs clairs et bien définis. Ces objectifs servent de boussole pour guider leurs activités, leur stratégie et leurs décisions commerciales. Ces derniers peuvent varier en fonction de divers facteurs, tels que leur secteur d'activité, leur taille, leur stade de développement et les aspirations individuelles de leurs propriétaires. Nous pouvons alors avancer les quatre grands objectifs suivants¹¹ :

❖ Maximisation de profit

La maximisation du profit est souvent considérée comme l'un des objectifs principaux des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Dans le contexte des petites et moyennes entreprises (PME), la maximisation du profit peut revêtir une importance particulière car elle contribue à la viabilité et à la croissance de l'entreprise. Les PME peuvent chercher à maximiser leurs profits en augmentant leurs revenus, contrôler les coûts, optimisation des prix, et aussi en développant de nouveaux produits.

❖ La pérennité

La pérennité d'une petite et moyenne entreprise (PME) fait référence à sa capacité à survivre et à prospérer à long terme. Cela signifie qu'une PME est capable de maintenir ses opérations de manière rentable, de s'adapter aux changements du marché, de répondre aux besoins des clients, et de résister aux défis économiques et concurrentiels. Dans ce cas, la PME est soutenue par des moyens financiers qui lui permettent de vivre et se développer.

❖ La satisfaction des clients

La fidélisation des clients est essentielle pour la pérennité d'une PME. Une attention particulière doit être accordée à la satisfaction des clients, à la qualité des produits ou services offerts et à l'expérience globale des clients. Des clients satisfaits sont plus susceptibles de revenir et de recommander l'entreprise, ce qui contribue à maintenir un flux de revenus régulier.

❖ La croissance

La croissance des petites et moyennes entreprises (PME) est un objectif essentiel pour de nombreux entrepreneurs et propriétaires de PME. Elle peut apporter de nombreux avantages, tels qu'une augmentation des revenus et une meilleure rentabilité. Elle se manifeste par :

- **La croissance interne** : Parfois appelée croissance organique, la croissance interne consiste, pour une entreprise, à développer ses propres compétences ou ses capacités en embauchant du personnel ou en acquérant de nouveaux actifs, aussi bien matériels (locaux ou outils de production, par exemple) qu'immatériels (brevets ou licences). D'une manière générale, c'est l'autofinancement, c'est-à-dire, sans appel à des partenaires (industriels ou commerciaux) extérieurs.

¹¹M^{elle} Brahami Souad, M^{elle} Chalal Hania Farah, « Les modalités de financement bancaire des projet de création des PME », Mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bédjaya, 2014, P20.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

- **La croissance externe** : Contrairement à la croissance interne, la croissance externe consiste pour une entreprise, à développer ses propres compétences et capacités en s'associant à d'autres entreprises, ce qui peut entraîner des modifications juridiques, à commencer par un changement de raison sociale.

Ce mode de croissance est plutôt réservé aux grandes entreprises qu'aux PME. Il a l'avantage de permettre un développement rapide, surtout lorsque les entreprises sont complémentaires. Il s'agit donc d'un moyen rapide d'écarter la concurrence et de s'imposer sur un marché. Elle peut également être adaptée dans le cadre d'une stratégie de diversification, permettant d'obtenir de nouvelles ressources et compétences pour se développer sur un nouveau marché.

Section 3 : Les petites et moyennes entreprises en Algérie

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie de l'Algérie. Les PME algériennes se caractérisent par leur taille relativement petite, leur souplesse et leur capacité à s'adapter rapidement au changement du marché. En Algérie, les PME opèrent dans divers secteurs tels que l'industrie manufacturière les services, le commerce de détail, l'artisanat et le tourisme, elle contribue à la diversification de l'économie nationale en offrant une large gamme de produits et de services.

Sur le plan juridique, la loi numéro 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME présente cette catégorie d'entreprise, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de bien et ou service employant de 1 à 250 personnes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas de 2 milliards dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 milliards dinars et qui respecte le critère de l'indépendance. Aussi, une entreprise indépendante et celle dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elle-même à la définition de la PME.

Les petites entreprises sont définies comme celles ayant moins de 10 employés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dinars algériens, ou un total de bilan inférieur à 10 millions de dinars. Les entreprises de taille moyenne emploient de 10 à 49 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 millions de dinars. Les grandes entreprises emploient de 50 à 250 salariés avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars, et un total de bilan compris entre 10 et 500 millions de dinars algériens.

La définition algérienne des PME repose sur un ensemble de critères à savoir la force de travail, le chiffre d'affaires, le bilan annuel et l'indépendance financière.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

3.1. La population des PME

La population d'une PME peut varier en fonction de sa taille et de son secteur d'activité. En général, une PME peut avoir de quelques employés à plusieurs centaines d'employés. Cependant, il n'y a pas de chiffre précis pour définir la population d'une PME, car cela dépend de nombreux facteurs¹¹.

3.1.1. Situation à jour au 31/12/2021

A la fin de l'année 2021, la population globale des PME s'élève à 1 286 365 entités dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 225 entreprises Publiques Économiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (43.97%), dont 23,60% sont des activités artisanales.

Types de PME	Nombres de PME	Part (%)
PME Privées		
Personnes morales	720 495	56.01
Personnes physiques :	565 645	43.97
Professions libérales	262 040	20.37
Activités artisanales	303 605	23.60.
S/Total 1	1 286 140	99.98
PME publiques		
Personnes morales	225	0.02
S/Total 2	225	0.02
Total	1 286 365	100

Tableau 1 : Population globale des PME à fin 2021

Source : CNAS/CASNOS /ECOFIE. Bulletin d'information statistique de la PME

¹¹« Bulletin d'information statistique de la PME », Numéro 40, Edition Mars,2022 , page 7 jusqu'à 12

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

3.1.2. Distribution

A. Par taille

Durant l'Année 2021, le nombre des PME est composé de 97,58% de Très Petite Entreprises TPE (effectif de moins de 10 salariés), soit 53 952 TPE qui demeurent fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,15% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,27%.

Tableau 2 : Typologie des PME

Secteur d'activités	À la fin de 2020	Année 2014				À la fin de 2021
		De 0 à 9 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 149 salariés	Total PME de 0 à 250 salariés	
Agriculture	3115	313	7	0	320	8010
Hydrocarbures énergie, Mine Et services liés	193 964	113	14	1	128	3 243
BTPH	106 121	4835	463	69	5367	199 331
Industrie manufacturières	7690	3671	162	37	3870	109 991
Services y compris les professions libérales	631 459	30 139	542	45	30 726	662 185
Artisanat	288 724	14 881			14 881	303 605
Total	1 231 073	53 952	1188	152	55292	1 286 365
		97.58	2.15	0.27	100.00	

Source : CNAS Bulletin d'information statistique de la PME

B. Par nature juridique

- **Personnes morales**

Les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentés en force dans le secteur des services qui en concentrent près de la moitié, suivi par le secteur du BTPH.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Tableau 3 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activité

Secteur d'activités	PME privée (Source CNAS)	PME Publiques (Source ECOFIE)	Total	Part en %
Agriculture	7927	83	8010	1.11
Hydrocarbure Énergie, mines Service liés	3241	2	3243	0.45
BTPH	199 318	13	199 331	27.66
Industrie manufacturière	109 919	72	109 991	15.26
Service	400 900	55	400 145	55.52
Total général	720 495	225	720 720	100.00

Source : CNAS Bulletin d'information statistique de la PME

- **Personnes physiques**

Pour la période considérée, le nombre total des personnes physiques a atteint 565 645 PME, dont 262 040 sont des professions libérales et 303 605 sont des activités artisanales (Voir le tableau N°1).

- **Les professions libérales**

La catégorie des professions libérales englobe, notamment, les notaires, les avocats, les huissiers de justice, les médecins, les architectes et les agriculteurs. Les professions libérales, au nombre de 262 040, exercent à 67,48% dans l'Agriculture, 21,11% dans le secteur de la Santé et 11,42% dans la justice, tel que repris dans le tableau n°4.

Tableau 4 : Professions libérales par secteur d'activité

	Santé	Justice	Exploitation agricoles	Total
Nombre au 31/12/2021	55 308	29 920	176 812	262 040
Part en %	21.11	11.42	67.48	100

Source : CNAS Bulletin d'information statistique de la PME

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

- **PME publiques**

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de 225 PME durant l'année 2021 contre 229 durant l'année 2020 soit un recul de 1,78%.

Une baisse due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand Industriel (SPMI). Leurs effectifs passent de 20 898 en 2020 à 20 108 en 2021.

Tableau 5 : Répartition des PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activités

Secteur d'activité	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 149 salariés		Nombre global de PME	%	Effectif global	%
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif				
Industrie	4	14	14	369	54	7226	72	32.00	7609	37.84
Services	0	0	9	291	49	6013	55	24.44	6304	31.35
Agriculture	15	85	47	1262	21	2366	83	36.89	3713	18.47
BTPH	0	0	0	0	13	2150	13	5.78	2150	10.69
Mines et Carrières	0	0	0	0	2	332	2	0.89	332	1.65
Total	19	99	70	1922	136	18 087	225	100	20 108	100.00

Source : ECOFIE bulletin d'information statistique de la PME

Les PME publiques exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'Agriculture (36,89% des PME/EPE), l'Industrie (32%) et les Services (24,44%). Les PME publiques industrielles fournissent près de 38 % des effectifs du SPM de type PME (Tableau 5).

- **PME privées**

Le nombre total des PME privées à fin 2021 est de 1 286 140. Les PME privées se concentrent au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'artisanat et le BTPH (le bâtiment en particulier).

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Tableau 6 : Répartition des PME privées par secteur d'activité

	Secteurs d'activités	Nombre	Part en %
I	Agriculture	7927	0.62
II	Hydrocarbures, énergie , mines et services liés	3241	0.25
III	BTPH	199 318	15.50
IV	Industrie manufacturières	109 919	8.55
V	Services y compris les professions libérales	662 130	51.48
VI	Artisanat	303 605	23.61
	Total	1 286 140	100.00

Source : CNAS/CASNOS bulletin d'information statistique de la PME

C. Par région :

Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts-Plateaux.

Tableau 7 : Concentration des PME par région.

Région	Nombre de PME 2021	Taux de concentration
Nord	894 882	69.57
Hauts –plateaux	283 416	22.03
Sud	108 068	8.40
Total	1 286 365	100.00

Source : CNAS/CASNOS/ECOFIE bulletin d'information statistique de la PME

La région du Nord regroupe, 894 882 PME, soit près de 69,57 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 283 416 PME soit 22,03 %, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 108 068 PME représentant 8,40% du total.

3.2. Les caractéristiques des PME algériennes

Les PME jouent un rôle particulièrement important dans les économies en voie de développement. Si elles sont appelées à jouer le même rôle que les PME des pays avancés et à faire face aux mêmes contraintes, ou presque, celles des pays en développement subissent plus que les autres la déficience de la qualité des capacités humaines et institutionnelles, avec lesquelles elles évoluent et tardent à en bénéficier des avantages qu'elles sont en légitimité d'attendre des économies de marché et du commerce mondial.

Selon une étude de l'OCDE (2004) sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants :

- La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé.

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

- L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et des moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit en particulier pour les femmes ;
- L'existence des préjudices défavorables envers l'initiative privée, d'une prise de distance et d'une méfiance réciproque entre le secteur privé et public ;
- La dominance des entreprises publiques dites nationales dans les secteurs stratégiques et la prédominance du secteur public dans la promotion des exportations et des investissements ;
- Le manque d'informations économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien ;
- Un nombre élevé des TPE dans le tissu des PME et le poids important du secteur informel dans l'activité économique¹².

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation. Globalement, on peut dire que, les PME en Algérie se distinguent, en plus de celles partagées par leurs homologues des pays en développement :

- D'une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital familial;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Prépondérance des micro-entreprises (96,15 % des PME en Algérie (2009) appartiennent à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité ;
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance ;
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées.
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

Aujourd'hui, les PME occupent une position importante dans l'activité économique du pays, cependant leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers de nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement. Ce qu'il faut noter également, que l'Algérie souffre d'un grand déficit entre la recherche académique (laboratoires et équipes de recherche) et la réalité économique de nos entreprises.

¹²Karim SI LEKHAL, Youcef KORICHI, Ali GABOUSSA, «Les PME en Algérie : Etat des lieux, Contraintes et perspectives », Magazine de performance des institution algériennes numero 4 , 2013 page 39

CHAPITRE 01 : Fondements théoriques sur les petites et moyennes entreprises (PME)

Conclusion

Les PME reposent sur des fondements théoriques solides qui ont été développés au fil du temps par les chercheurs et les experts en économie et en gestion. Ces fondements théoriques mettent en évidence l'importance des PME dans l'économie et leur contribution à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'innovation.

Le secteur des PME est en constante dynamique, en Algérie de nombreuses nouvelles sont créées pendant que certains s'agrandissent et travaillent d'avantage et d'autres disparaissent.

Les PME jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique et la création d'emplois, tout en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations.

Financièrement, les PME sont limitées et pour compléter le manque, la banque intervient dans l'exécution de leurs activités. Cette dernière s'intéresse de près à ces PME, puisque leurs existence est stratégique, en sachant qu'elles ne résistent pas aux conjonctures économiques.

Cependant les PME sont souvent confrontées à des besoins de financement pour démarrer leurs activités, investir dans de nouvelles opportunités ou gérer leur fonds de roulement.

C'est dans ce contexte que notre deuxième chapitre traitera l'importance du financement bancaire pour les PME et mettre en évidence les différentes sources et besoin de financement utilisés par les banques pour soutenir ces entreprises.

Chapitre 2



Le financement bancaire des PME



Introduction

L'accès inégal aux ressources financières par les entreprises en fonction de leur taille a été très tôt souligné par les économistes comme une cause du ralentissement du développement des PME. Des preuves empiriques d'un rationnement du crédit aux petits emprunteurs ont été apportés dès les tout premiers travaux sur la distribution des effets d'une politique monétaire restrictive. L'idée s'est répandue que les PME porteuses de bons projets ne parviennent pas à convaincre les partenaires financiers, notamment bancaires, de procéder aux avances de fonds nécessaires. Il en est de même de la croyance dans une faiblesse structurelle du haut du bilan comme cause fondamentale des moindres performances des petites entreprises.

Le financement bancaire des PME est un processus par lequel les petites et moyennes entreprises obtiennent des fonds auprès des institutions financières pour financer leurs activités économiques. Il s'agit d'une source de financement essentielle pour les PME, qui leur permet de répondre à leurs besoins en capitaux et de soutenir leur croissance. Ce financement est un élément essentiel pour le bon fonctionnement des entreprises, il s'agit de trouver des moyens pour que les petites et moyennes entreprises puissent accéder aux fonds dont elles ont besoin pour se développer et croître. Les banques jouent un rôle vital en fournissant des solutions de financement adaptées aux besoins spécifiques des PME. Le financement bancaire des PME peut prendre différentes formes, notamment des prêts, des, des garanties.

L'objectif de ce chapitre consiste à illustrer le concept de financement bancaire des investissements des PME, en déterminant la relation entre banque et PME, et définir l'ensemble des besoins et sources du financement principalement les crédits, dont leurs montages au sein de la banque est traité dans ce chapitre.

Section 1 : Les besoins et sources de financement d'une PME

Un financement est une opération permettant à un agent économique (Etat, entreprises, particuliers) de se procurer les ressources (à court, moyen, long terme) nécessaires au financement de sa trésorerie ou de ses besoins d'investissement. Un financement peut être obtenu principalement par le biais des crédits bancaires ou par le recours à l'émission des titres pour les Etats, les collectivités et les entreprises.

Les PME font face à divers besoins financiers, tels que l'investissement dans de nouveaux équipements, l'expansion des activités, l'achat de stocks, le recrutement de personnel, le développement de nouveaux produits ou la gestion des flux de trésorerie. Les banques jouent un rôle clé en proposant des produits et services financiers adaptés pour répondre à ces besoins, qui peuvent être variés en fonction de leur stade de développement et leurs objectifs, ce sont les sources de financement d'une PME.

1.1. Les besoins de financement d'une PME (Petite et moyenne entreprise)

L'entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se retrouver en situation d'insolvabilité qui se traduit par une cassation de son activité. On parle d'insolvabilité lorsqu'une entreprise n'est pas en mesure de payer ses dettes ou autres charges à temps ou en totalité. À bien des égards, être insolvable peut être considérée comme une faillite pour les PME. Cette situation peut arriver à toute entreprise qui ne rend pas suffisamment conscience de l'importance d'une gestion saine de ses finances, pour éviter de se trouver dans l'incapacité d'honorer une dette, l'entreprise doit établir une analyse financière qui permet d'étudier la capacité d'une entreprise à respecter ses échéances qui lui sont imposées par ses créanciers.¹

D'une manière générale la PME, par son activité est confrontée à deux types de besoins de financement : besoin de financement à long terme, besoin de financement à court terme.

1.1.1. Besoin de financement à long terme (un besoin lié à l'investissement)

Un besoin de financement à long terme désigne une exigence de fonds sur une période prolongée, généralement supérieure à un an, pour répondre à des objectifs spécifiques tels que des investissements majeurs, des projets d'expansion, des acquisitions ou des besoins en capital à plus long terme. En d'autres termes, il s'agit d'une situation où une entreprise ou une organisation nécessite des ressources financières sur le long terme pour réaliser des projets qui ont un impact significatif sur ses opérations, sa croissance ou son développement stratégique.

¹ Mourgues N, **le choix des investissements dans l'entreprise**, édition Economica, 1994, p: 15.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

Les besoins de financement à long terme peuvent varier en fonction de la nature de l'entreprise et de ses objectifs spécifiques, mais ils sont généralement associés à des investissements en immobilisations, tels que l'acquisition de terrains, de bâtiments, d'équipements ou de technologies, ainsi qu'à des projets de recherche et développement, à l'expansion géographique ou à des restructurations importantes.

Ces besoins de financement à long terme nécessitent souvent des montants importants et peuvent être satisfaits par le biais de sources de financement spécifiques, telles que des prêts à long terme, des émissions d'obligations, des augmentations de capital, des partenariats d'investissement ou des subventions spécifiques à l'industrie ².

1.1.2. Besoin de financement à court terme (besoin lié à l'exploitation)

Un besoin de financement à court terme fait référence à une demande de fonds sur une période relativement courte, généralement inférieure à un an, afin de faire face à des obligations financières immédiates ou temporaires. Il est souvent lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations courantes d'une entreprise. Ces besoins peuvent varier en fonction de la nature de l'entreprise et de ses circonstances spécifiques, mais ils sont généralement liés à des situations temporaires où les entrées de trésorerie sont insuffisantes pour couvrir les sorties de trésorerie.

Les besoins de financement à court terme sont généralement satisfaits par des solutions telles que les crédits d'exploitation, les découverts bancaires, l'affacturage, le financement du commerce, les avances de trésorerie ou le report des paiements aux fournisseurs.

Il est essentiel pour les entreprises de gérer efficacement leurs besoins de financement à court terme afin de maintenir leur liquidité, d'éviter des problèmes de trésorerie et d'assurer un fonctionnement fluide de leurs opérations courantes.

La PME doit évaluer attentivement ses besoins de financement et choisir les sources de financement les plus adaptées à sa situation. Ces sources peuvent inclure des prêts bancaires, des subventions, des partenariats d'investissement, le financement participatif, les fonds propres, etc. Il est recommandé de consulter un conseiller financier ou un expert en financement pour obtenir des conseils spécifiques à votre situation.

² Ginglinger E, **gestion financière de l'entreprise**, édition Dalloz, 1991, p: 45.

1.2. Les principales sources de financement

Les entreprises ont souvent besoin de fonds pour démarrer, se développer ou se maintenir dans un environnement commercial compétitif. Cependant, l'un des défis majeurs auxquels les PME sont confrontées est celui de trouver des sources de financement adéquates pour soutenir leurs activités. Les sources de financement jouent un rôle clé en fournissant les ressources nécessaires pour soutenir ces activités. Elles peuvent provenir de différentes origines, telles que les institutions financières, les investisseurs, les gouvernements ou les partenaires commerciaux.

Les sources de financement des PME peuvent être regroupées en deux catégories principales, les financements internes et les financements externes. Plus souvent, les entrepreneurs ont recours aux ressources internes aux premiers stades du développement de l'entreprise. Puis lorsqu'elles ont la taille requise, les PME peuvent avoir recours aux ressources externes telles que les crédits bancaires.³

1.2.1. Financement interne

Les financements internes se réfèrent aux ressources financières générées à partir des activités internes de l'entreprise. Cela peut inclure les bénéfices réinvestis, les économies réalisées, la réduction des coûts et l'optimisation des flux de trésorerie. Les PME peuvent également mobiliser des fonds en utilisant leurs actifs comme garantie pour obtenir des prêts bancaires ou des lignes de crédit dans le cas d'un financement externe.

Lorsqu'une entreprise réalise des bénéfices, elle peut les réinvestir dans ses activités, financer de nouveaux projets, rembourser des dettes ou constituer des réserves financières pour faire face aux fluctuations du marché, toutes les activités exécutés au sein de la PME nécessitent des fonds pour couvrir leurs besoins financiers à partir de leurs propres ressources internes, c'est ce qu'on appelle « Autofinancement ».

1.2.1.1. Autofinancement

a. Définition

Le phénomène de L'autofinancement semble sortir de l'ombre dans laquelle le confinait jusqu'à présent le « secret des affaires ». Son importance est admise par les conseils d'administration les plus fermés. Il apparaît dans les comptabilités nationales. L'autofinancement est la capacité d'une PME à financer ses activités à partir de ses propres bénéfices. Plutôt que de distribuer tous les bénéfices aux actionnaires ou propriétaires, l'entreprise réinvestit une partie de ces bénéfices dans son développement et sa croissance. C'est un mode de financement interne à l'entreprise, qui se compose essentiellement des amortissements comptables.

³ Mr ABID Abd el ouahab, « Le financement des PME par crédit d'investissement », Mémoire de master, université Mouloud Mammeri, Tizi ousou, 2016, P26.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

Le terme d'autofinancement recouvre dans le langage financier de très nombreuses acceptions. Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. Toutefois, pour lever toute l'ambiguïté que suscite le mot résultat, E.COHEN propose la définition suivante :

« L'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur ».⁴

« L'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur ».⁵

Gillet.R, Joberd.J-P, Navatte.P, et Rambourg.P définissent l'autofinancement comme : « *La détention de tout ou une partie des rémunérations annuelles des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société* ».⁶

b. La capacité d'autofinancement

Pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, cette dernière doit observer et évaluer régulièrement ses performances, ses activités et ses résultats financiers afin de s'assurer de sa bonne santé et de sa conformité aux objectifs fixés. La CAF est parmi les moyens qui permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à financer ses investissements futurs.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est un ratio qui évalue les ressources générées par le cycle d'exploitation de l'entreprise et permettant d'assurer son autofinancement d'après un compte de résultat passé ou prévisionnel de l'entreprise selon les objectifs à atteindre. La CAF permet de savoir si l'entreprise doit faire appel à des ressources extérieures (emprunt, apports en capital...) pour fonctionner. Ce taux de financement est un ratio indispensable pour évaluer la rentabilité du modèle économique de l'entreprise.

La CAF se calcule à la base de la formule suivante :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{DAA} - \text{Prise sur perte de valeur et provision}$$

Pour optimiser l'autofinancement, les PME doivent effectuer une planification financière rigoureuse. Cela implique de suivre et d'évaluer régulièrement les flux de trésorerie, de fixer des objectifs financiers à long terme, de contrôler les dépenses et d'identifier les opportunités d'optimisation des revenus.

⁴Mr ABID Abd el ouahab, **Op.cit** , p28

⁵E.chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991 p194

⁶Gillet R, Joberd J-p, Navatte.P, Rambourg.p : « Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier », édition Dalloz 1994, p .143

L'autofinancement est une stratégie de financement interne utilisée par les PME pour soutenir leur croissance et leurs projets. Bien que cela présente des avantages en termes de contrôle et de crédibilité, il peut également avoir des inconvénients ;

c. Les avantages de l'autofinancement

L'autofinancement offre plusieurs avantages aux PME⁶ :

L'autofinancement a pour principal atout de contraindre le dirigeant à créer des bases très solides pour son entreprise ;

- L'autofinancement confère à l'entreprise des degrés de liberté en matière de choix des investissements ;
- Il permet à l'entreprise de conserver le contrôle sur ses opérations et sa stratégie de croissance, sans dépendre entièrement de sources de financement externes. Grâce à une gestion financière infaillible, ce mode de financement peut faire en sorte qu'une entreprise se développe de manière considérable, même avec des ressources restreintes ;
- L'autofinancement peut renforcer la crédibilité de l'entreprise aux yeux des investisseurs potentiels, car cela démontre sa capacité à générer des bénéfices et à s'autofinancer ;
- L'un de ses grands avantages réside aussi dans le fait que vous n'avez aucune dette à rembourser auprès des banques ou d'autres investisseurs, en finançant vous-même votre entreprise, vous n'avez de compte à ne rendre à personne. Vous êtes maître de toutes les décisions concernant votre entreprise ;

d. Les inconvénients de l'autofinancement

Les principaux inconvénients de l'autofinancement sont les suivants :

- En étant en autofinancement, il arrive que le chef d'entreprise y investisse aussi beaucoup de son argent personnel. En cas de faillite de l'entreprise, le dirigeant risque donc aussi une faillite personnelle ;
- Il n'est pas rare de rencontrer des difficultés financières en cours de vie d'une entreprise autofinancée. En effet, les ressources à disposition ne sont pas toujours suffisantes pour préserver le développement de l'activité ;

1.2.2. Financement externe

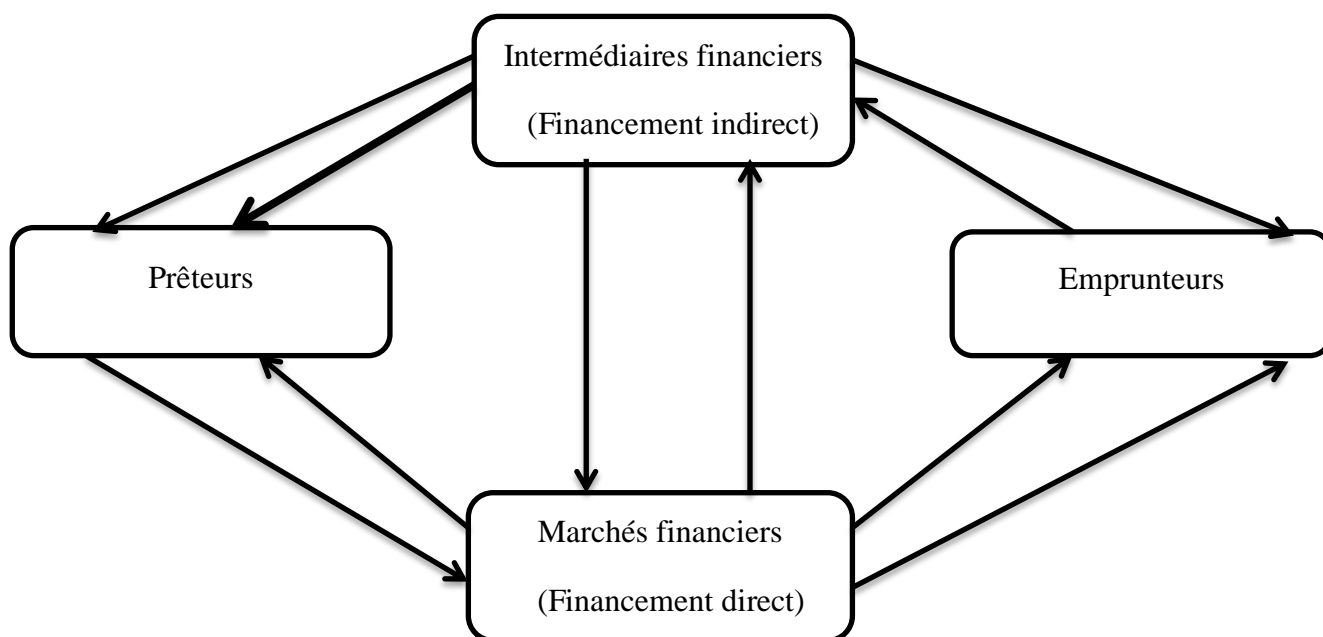
Les ressources externes des PME font référence aux moyens de financement et aux autres ressources obtenues auprès de sources extérieures à l'entreprise. Il s'agit de ressources financières, matérielles, humaines ou informationnelles qui sont fournies par des entités extérieures à l'entreprise pour soutenir ses activités et sa croissance. Ces ressources sont généralement obtenues auprès d'institutions financières, d'investisseurs, de partenaires commerciaux, d'organisations gouvernementales ou d'autres entreprises.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

Ces ressources peuvent revêtir différentes formes, telles que des prêts bancaires, des investissements en capital, des subventions, des programmes d'aide, des partenariats stratégiques, des contrats de marchés publics, du financement participatif, etc. Elles peuvent être utilisées pour financer les besoins en fonds de roulement, les investissements en équipements, les activités de recherche et développement, la commercialisation de nouveaux produits, l'acquisition de technologies, le recrutement de personnel qualifié.

Le financement externe des agents à besoin de financement auprès de ceux qui dégagent une capacité de financement peut être réalisé selon deux modalités : la finance directe, la finance indirecte ou intermédiation financière, c'est ce qui présente le schéma suivant :

Schéma 1 : La distinction financement directe – intermédiation financière⁷



Source : Christan Descamps, « Monnaie, Banque, Financement ».

- Monnaie
- Titres et monnaie
- Titres secondaires
- Titres primaires

1.2.2.1. Financement externe directe (marché financier)

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Celui-ci constitue en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

⁷Xavier Bradley, Christan Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005, P6

a. Définition

On désigne par « finance directe », un circuit dans lequel les agents à besoin de financement, les emprunteurs ultimes se procurent directement les fonds dont ils ont besoin auprès des agents à capacité de financement, ce sont les prêteurs sur le marché financier : ainsi l'acquisition par un ménage d'une action émise par une société relève de la finance directe. Les prêteurs ultimes, tout comme les emprunteurs finals sont généralement des agents non financiers (agent non bancaire ANB).⁸

La finance directe constitue les configurations où l'endettement contracté par les emprunteurs ultimes l'est directement auprès des prêteurs ultimes. En d'autres termes, il y a de la finance directe quand un agent à capacité de financement acquiert directement une obligation ou un billet de trésorerie émis par une entreprise ayant un besoin de financement. Dans ce cas, les entreprises qui pouvaient satisfaire leur besoins de liquidité grâce à la détention d'actifs liquides est facilement mobilisables de celles qui recouraient au découvert bancaire (appartenant au secteur d'endettement).⁹

Les organisations peuvent se financer directement sans passer par un intermédiaire comme les organismes de crédit ou les banques. On distingue deux principaux moyens de financement direct¹⁰ :

- ✓ Le recours aux marchés financiers ;
- ✓ La finance participative ;

➤ **Le recours aux marchés financiers**

Lorsqu'une entreprise a besoin de financements supplémentaires pour soutenir sa croissance, elle peut faire appel au marché financier en optant pour un financement externe direct, qui implique de rechercher des capitaux auprès d'investisseurs institutionnels, d'investisseurs privés ou du grand public via divers instruments financiers disponibles sur le marché. L'entreprise peut émettre de nouvelles actions sur le marché financier en réalisant une offre publique initiale (IPO) ou une offre de vente ultérieure (vente de nouvelles actions). En échange d'un investissement, les investisseurs reçoivent des actions de l'entreprise, ce qui leur confère une propriété partielle et des droits associés.

⁸Xavier Bradley, Christian Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005, p5

⁹Xavier Bradley, **Op.cit**, P8.

¹⁰www.maxicours.com consulté le 07/06/2023 à 23 :15

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

En effet, les entreprises optent pour d'autres options de financement externe direct tel que, émission d'obligations, prêts obligataires, émission de titre de créance, par l'introduction en bourse, si une entreprise est déjà privée, elle peut envisager une introduction en bourse pour devenir une société cotée en bourse. Cela lui permet de lever des capitaux en émettant des actions et de faciliter la négociation de ses actions sur les marchés boursiers.

➤ La finance participative

Le financement participatif, également connu sous le nom de « crowdfunding », est une forme de financement externe direct qui permet à une entreprise de lever des fonds en faisant appel à un grand nombre de personnes, généralement via des plateformes en ligne spécialisées. Cette méthode de financement implique de solliciter des contributions financières auprès du grand public, des investisseurs individuels ou d'autres entreprises intéressées par le projet. C'est la mise en relation des investisseurs et des organisations ayant des besoins de financement grâce à une plateforme sur internet.

Remarque : Ce type de financement est utilisé par les PME qui n'ont pas la possibilité de s'introduire en bourse car elles sont trop petites et n'ont pas un chiffre d'affaires assez élevé. En outre, l'introduction en bourse est coûteuse en terme organisationnel : tenue de comptes spécifiques, appel à des commissaires aux comptes...

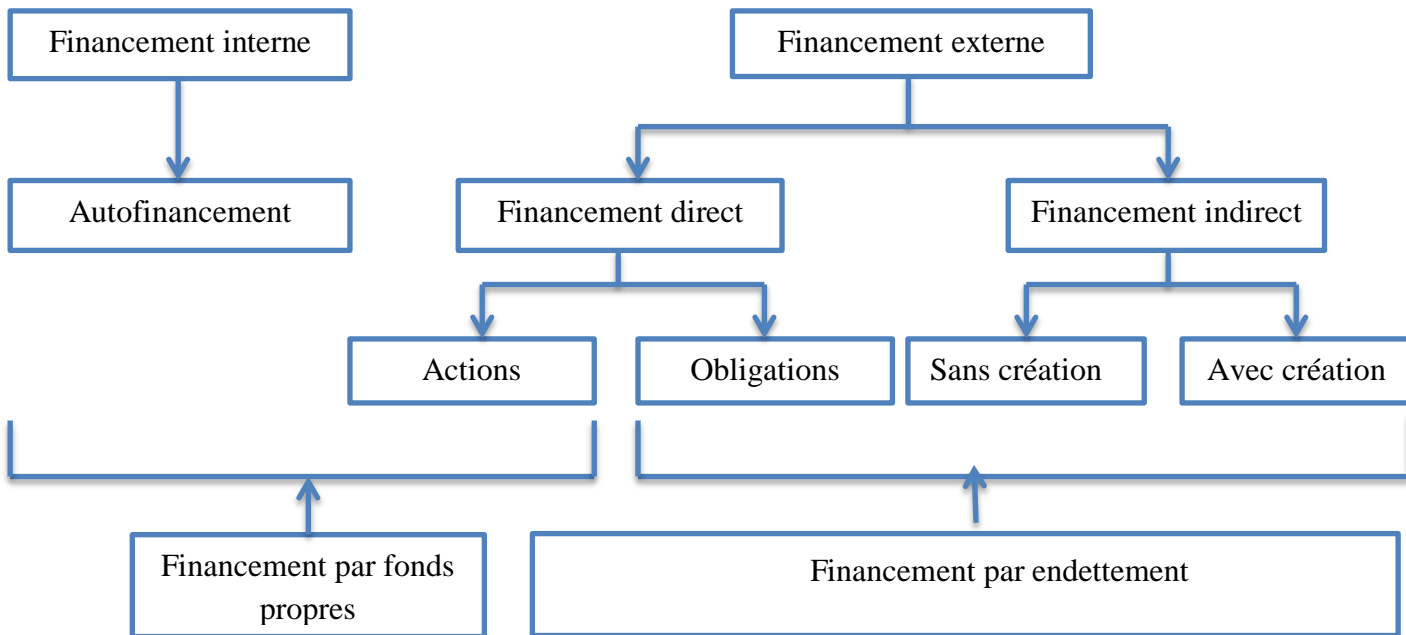
1.2.2.2. Financement externe indirecte (Bancaire)

Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant d'atténuer les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier des entreprises. Selon sa maturité le crédit bancaire peut être accordé à court, moyen ou long terme.

C'est un financement par lequel les entreprises et les organisations obtiennent des fonds en faisant appel à des institutions financières ou à d'autres intermédiaires financiers. Contrairement au financement externe direct, où les entreprises se tournent vers les marchés financiers pour émettre des titres et collecter des fonds directement des investisseurs, le financement externe indirect implique l'intermédiation de tiers pour faciliter le flux des capitaux.

L'ensemble des établissements de crédits, les compagnies d'assurances, et les fonds d'investissement, les sociétés de financement constituent des intermédiaires financiers qui, en dépit du développement du rôle des marchés des capitaux, constituent encore une interface entre les prêteurs et les emprunteurs. Ces intermédiaires financiers jouent un rôle essentiel dans le financement externe indirect. Ils collectent des dépôts, mobilisent des ressources financières et les mettent à disposition des emprunteurs, tout en assumant les risques liés aux activités de prêt.

Schéma 2 : Les différents modes de financement des PME



Source : élaborer par nos soins sur la base de nos études précédentes

1.3. Marché des capitaux

Les pouvoirs publics ont entrepris dans les années 1980 un vaste mouvement de réforme, l'objectif étant de revivifier et de développer à nouveau les marchés directs entre prêteurs et emprunteurs, et pour cela de créer un vaste marché des capitaux couvrant une très large gamme d'échéances, du très court terme (quelques heures) au très long terme (plusieurs décennies) offrant des possibilités options et de couverture de risques.

1.3.1. Définition

Le marché des capitaux assure la rencontre entre les agents économiques qui ont des excédents de ressources et les agents économiques qui ont des besoins de financements : les entreprises, l'Etat ou les collectivités locales.

Depuis l'année 1980, avec la déréglementation et le décloisonnement de nouveaux compartiments des marchés de capitaux sont apparus et surpassent en volume de transaction les marchés traditionnels. Le marché des capitaux comprend un marché à long terme et un marché à court terme.

1.3.2. Typologie de marché des capitaux

Les marchés des capitaux se divisent généralement en deux catégories principales, les marchés des capitaux à long terme, et ceux à court terme ;

1.3.2.1. Les marchés des capitaux à long terme

A ce niveau, on distingue trois types de marché dont, le marché financier, le marché dérivé, et le marché hypothécaire ;

a. Le marché financier

Communément le mot « marché » désigne pour les économistes, où les acheteurs et les vendeurs interagissent pour échanger des biens, des services ou des ressources. Il représente l'ensemble des transactions commerciales entre les différents acteurs économiques. Désormais, la notion de marché gagne de l'ambiguïté. Il est souvent devenu un espace virtuel, notamment lorsqu'il s'agit d'échanger des biens incorporels ou lorsque les biens sont dématérialisés, ce qui est le cas en présence d'instruments financiers et donc du marché financier.¹¹

Cependant, afin de dégager une notion théorique limpide du concept « marché financier », il y'a lieu de se baser sur quelques définitions données par des économistes :

D'après Sébastien NEUVILLE : « Le marché financier est habituellement défini comme le marché des capitaux disponibles, c'est-à-dire des capitaux offerts par des investisseurs pour répondre à un besoin de financement. Un tel besoin de financement peut provenir d'entreprises et même d'organismes publics ».¹²

Ainsi, le marché financier est un système où les investisseurs et les émetteurs échangent des instruments financiers. Il permet la mobilisation des capitaux, la gestion des risques et facilite les transactions financières. C'est un marché segment de celui des capitaux sur lequel des personnes, des sociétés privées et des institutions publiques peuvent négocier, à long terme, et à des prix qui reflètent l'offre et la demande, maints actifs. Cependant, le marché financier est d'abord un marché de valeurs mobilières où sont émis et négociés des titres de capital ou de créance (action, obligation). Toutefois, d'autres actifs y trouvent place. Il s'agit des instruments financiers, es devises et des matières premières.

Cependant, l'émission et la cotation de tout actif, réel ou financier, conduisent à opérer une distinction entre deux principaux marchés : le marché primaire (émission) et celui secondaire (cotation).

¹¹Mémoire « introduction en bourse », P6.

¹²S.NEUVILLE. « Droit de la banque et des marchés financiers », ED Puf 2005, P12

➤ Le marché primaire

Lorsque les emprunteurs lèvent des capitaux à long terme sur le marché financier, ils émettent et placent des instruments financiers, des titres, sur le marché primaire des capitaux, le marché primaire constitue donc le marché des titres nouveaux, qui met en rapport l'institution émettrice et l'épargnant qui acquiert les titres en apportant ses capitaux.¹³

Le marché primaire joue un rôle crucial dans le processus d'émission et de vente initiale de nouveaux titres financiers sur le marché financier. Il permet aux émetteurs (entreprises, gouvernements, institutions financières, etc.) de lever des fonds en émettant de nouveaux titres et de les vendre aux investisseurs pour la première fois.

➤ Le marché secondaire

Toutefois, l'épargnant peut être désireux à tout moment de vendre tout ou partie des titres qu'il détient, c'est-à-dire de « réaliser » son portefeuille. Il est alors essentiel qu'il puisse trouver une contrepartie avec laquelle réaliser l'échange. Les transactions sur les titres déjà existant, les titres « d'occasion », se déroule sur le marché secondaire.

La présence d'un marché secondaire actif permet de s'assurer de la liquidité du placement (c'est-à-dire la transformation de l'actif financier en monnaie) ; elle est également le gage d'une certaine mobilité de l'épargne qui n'est pas placée sur les mêmes actifs pour une durée excessivement longue. Le marché secondaire permet enfin d'évaluer les actifs financiers.

b. Le marché dérivé

Au milieu des années 1970 les USA ont entamé une dérégulation de leur système boursier qui s'est ensuite propagé aux autres places boursières pendant les années 1980.

L'objectif était d'accroître la mobilité des capitaux. Alors on a assisté à un décloisonnement des marchés. C'est à dire suppression des barrières réglementaires entre les différents systèmes financiers nationaux et ouverture des marchés sur le reste du monde.

De nouveaux instruments financiers dérivés des actifs sont apparus, comprennent les contrats à terme (futures), les options, les swaps et les contrats d'échange (forward contracts).

¹³Xavier Bradley, Christian Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005, p10.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

L'expression des « produits dérivés », désigne des instruments financiers bâtis sur la base de produits financiers déjà existants, qualifiés de produits « sous-jacents ». On les qualifie puisque leur valeur « dérive », c'est-à-dire tire son origine, de la valeur d'un sous-jacent qui peut être, selon le cas, une action, une obligation, une devise...ect

Le marché dérivé est une composante essentielle du marché financier où les instruments financiers dérivés sont négociés. Les instruments dérivés tirent leur valeur d'un actif sous-jacent tel que des actions, des obligations, des devises, des matières premières ou des indices. Contrairement aux transactions sur le marché primaire, où les investisseurs achètent et vendent des titres d'actifs réels, le marché dérivé permet aux investisseurs de spéculer sur les mouvements futurs des prix de ces actifs sous-jacents sans avoir à posséder réellement les actifs eux-mêmes.

Remarque : Les opérations sur le marché dérivé sont généralement menées par des investisseurs institutionnels, tels que les banques, les fonds de couverture, les compagnies d'assurance.

c. Le marché hypothécaire

Le marché hypothécaire est un segment spécifique du marché financier où les prêts hypothécaires sont négociés. Il concerne les transactions liées à l'achat, à la vente et au financement de biens immobiliers, tels que des maisons, des appartements ou des terrains. Le marché hypothécaire joue un rôle essentiel dans le secteur de l'immobilier en permettant aux emprunteurs d'obtenir des prêts pour l'acquisition de biens immobiliers et aux prêteurs de générer des revenus en prêtant des fonds.

1.3.2.2 Les marchés des capitaux à court terme

Ces marchés fournissent un moyen pour les entreprises, les institutions financières et les gouvernements d'accéder à des fonds à court terme pour répondre à leurs besoins de liquidités temporaires. Dans ce cas, on distingue

➤ Le marché monétaire

C'est un marché de capitaux à court terme, c'est le plus souvent un marché de monnaie centrale. Le marché monétaire est un marché financier où interviennent plusieurs catégories d'acteurs. Les entreprises financières et non financières peuvent y financer leurs besoins ou y placer leurs excédents à court terme.

Le marché monétaire comprend deux compartiments. Le marché interbancaire regroupe les établissements de crédit (sociétés d'assurances, banques commerciales ou de second rang par opposition aux banques centrales) et certaines grandes institutions financières (Banque centrale européenne ou BCE, Caisse des dépôts et consignations, Trésor public, etc...)

Section 2 : L'investissement et le financement par crédit bancaire

L'entreprise dans son cycle de vie a besoin de capitaux afin d'acquérir de nouveaux moyens de production pour assurer, aussi bien sa création que sa pérennité. Dans un monde globalisé, où la concurrence est devenue très rude entre les entreprises, où les crédits clients sont nécessaires pour s'accaparer de nouvelles parts de marché, et où le développement des marchés financiers est extraordinaire, l'entreprise doit trouver des sources de financement pour son cycle d'exploitation et chercher à optimiser les coûts liés à ces financements.

L'insuffisance des capitaux propres se manifeste lors de la réalisation des événements importants dans la vie de l'entreprise tels que des projets d'investissements ou restructurations diverses. Cela nécessite un financement de la part des établissements financiers, un apport important de capitaux propres car, d'une part, les ressources d'autofinancement, si elles existent, ne leur permettent pas de faire face à leurs besoins financiers et d'autre part, les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel à l'extérieur, tel que le secteur bancaire, le marché financier et à d'autres moyens de financement est important dans ce cas.

2.1. Notion d'investissement

Pour produire, les entreprises ont besoins de matières premières, de mains d'œuvres mais aussi de divers équipements : construction, matériels de fabrication ...etc. L'ensemble de ces équipements est appelé l'outil de fabrication. Que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production

2.1.1. Définition de l'investissement

La définition de l'investissement varie selon qu'on adopte une vision comptable ou celle du gestionnaire ou de l'économie.

En économie, un investissement est une dépense destinée à augmenter la richesse de celui qui l'engage. C'est une dépense immédiate dont l'objectif est d'obtenir un effet positif quantifiable à long terme. Une entreprise investit¹⁴ :

- Pour augmenter sa productivité (investir dans des machines-outils supplémentaires...).
- Pour gagner de nouveaux clients ou soigner son image de marque (investir dans une campagne de communication...)

¹⁴Robert Houdayer, « Evaluation financière des projets », Edition economica, P.14

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

- Pour gagner du temps (investir dans un logiciel d'automatisation des tâches...).
- Pour, à terme, baisser les coûts, c'est-à-dire augmenter son bénéfice (investir dans un outil de suivi de sa consommation d'énergie, par exemple pour trouver où et comment faire des économies...).

L'investissement peut aussi être nécessaire pour maintenir un chiffre d'affaires (renouvellement des équipements obsolètes) ou pour moderniser des équipements : plus récents et plus efficaces ou plus écologiques...

D'un point de vue **comptable**, l'investissement représente l'acquisition ou la création d'un bien durable destiné à rester au moins un an sous la même forme. En comptabilité, l'investissement :

- Augmente la valeur du patrimoine de l'entreprise (actif du bilan comptable).
- Fait l'objet d'un amortissement dont la durée et le taux sont en fonction de sa nature (différents types d'investissements).

2.1.2. Les typologie d'un projet d'investissements

« Il est difficile de classer les investissements par types du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille et la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets».¹⁵

On peut les classer selon leurs objectifs, le niveau de dépendance du projet, et selon la nature.

2.1.2.1. Classification par nature

Les investissements sont confondus avec les immobilisations (haut du bilan actif), en raison de leur caractère durable, contrairement à une charge qui elle, concerne un exercice comptable unique (principe comptable d'indépendance des exercices). Les investissements sont classifiés par nature. Il existe trois qui sont :

- a. Les investissements corporels (biens matériels) :** sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, **matériel et outillage industriels...**). C'est l'achat de biens meubles et immeubles : terrains, bâtiments, usines, machines, matériels...
- b. Les investissements incorporels (biens immatériels) :** ce sont les achats qui augmentent la valeur du patrimoine de l'entreprise, mais qui ne sont pas palpables (contrairement aux investissements corporels), comme les brevets, licences, fonds de commerce.

¹⁵BANCAL. F, RICHARD. A, le choix d'investissement, édition Economica, paris 2002, p.21.

- c. Les investissements financiers (biens financiers) :** Un investissement financier est une opération ou un acte permettant d'affecter des ressources financières sur un actif financier dans le but d'en accroître sa valeur sur une période donnée. Autrement dit, c'est une somme d'argent investie dans l'espoir d'un retour sur investissement satisfaisant. L'agent économique est appelé investisseur financier. En général, c'est l'achat d'actions, d'obligations, etc. qui augmentent le patrimoine financier de l'entreprise.

2.1.2.2. Classification par objectif

La réalisation d'un projet d'investissement peut être importante pour une entreprise car elle peut lui permettre de se développer, d'améliorer sa productivité, d'augmenter sa part de marché ou encore de diversifier son activité. A la base de ce qu'on vient de citer, les investissements peuvent être classés selon leurs objectifs, on distingue quatre types d'investissements.

a. Investissement de capacité

Les investissements de capacités sont destinés à accroître les capacités de production. Ils consistent donc à rajouter par exemples de nouvelles machines à celles qui existent déjà, afin de produire en plus grande quantité. Ils s'accompagnent ainsi de créations d'emplois pour faire fonctionner les nouvelles machines.

b. Investissement de productivité

C'est un investissement de rationalisation, il vise à diminuer les coûts de production en remplaçant une machine par une autre plus productive, c'est-à-dire utilisant une main d'œuvre ou des consommations intermédiaires en quantités plus faibles. Un investissement de productivité, appelés aussi modernisation c'est-à-dire moderniser les outils de productions, ce type d'investissement ne s'accompagne donc pas nécessairement d'une augmentation de la production et de l'emploi.¹⁶

c. Investissement de création

Alors que les investissements précédents portent sur la mise en place de nouveaux actifs ayant des relations technico-économiques avec d'autres activités ou d'autres actifs déjà existants (cas d'un investissement réalisé dans le cadre d'une entreprise déjà existante), les investissements de création portent tout simplement sur la mise en place de projets n'ayant aucun lien avec d'autres investissements.

¹⁶Jean-Yves Capil, Olivier Garnier, « dictionnaire d'économie et de sciences sociales », HATIER, Paris, 2008, P243

d. Investissement d'expansion

Les investissements d'expansion sont destinés à permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande. Ceci se fait, soit par la réalisation de nouveaux investissements destinés à augmenter sa capacité de production (investissements de capacité), soit par l'élargissement de sa gamme de produits.

2.1.2.3. Classification selon le niveau de dépendance du projet

Selon la relation existante entre les différentes catégories des investissements, on distingue trois types :

a. Les investissements dépendants (complémentaires)

Deux projets sont dits dépendants, ou complémentaires ou encore contingents si l'acceptation ou le rejet de l'un, entraîne l'acceptation ou le rejet de l'autre. Ces investissements concernent les projets dont la réalisation se fait conjointement.

Un exemple est le cas d'une mine qui ne peut être envisagé que si une voie d'évacuation est réalisée.

b. Les investissements indépendants

Deux projets sont dits indépendants (ou compatibles), si on peut techniquement envisager la réalisation simultanée de l'un et de l'autre, et si les flux monétaires engendrés par l'un ne sont pas affectés par la réalisation ou non de l'autre.

c. Les investissements mutuellement exclusifs

Concernent les projets qui sont concurrents entre eux, c'est-à-dire deux projets sont dits mutuellement exclusifs (ou incompatibles) si la réalisation de l'un exclut celle de l'autre.

Généralement le cas de deux projets visant à satisfaire le même besoin, mais selon des technologies différentes (transport du minerai par axe routier ou par chemin de fer) ou selon des localisations différentes (usine proche des matières ou proche des consommateurs).

2.1.3. Caractéristique d'un projet d'investissement

Un projet d'investissement, cette expression est généralement utilisée par les institutions soucieuses de prendre en compte, au-delà des critères de rentabilité financière, des facteurs de qualité relatifs aux effets et impacts sociaux du projet.

Les caractéristiques d'un projet d'investissement peuvent varier en fonction de la nature du projet et du secteur d'activité concerné. Cependant, voici quelques caractéristiques générales souvent associées aux projets d'investissement :

❖ Rentabilité

Un projet d'investissement est généralement entrepris dans le but de générer des rendements financiers favorables. La rentabilité potentielle est l'une des caractéristiques les plus importantes d'un projet d'investissement, et elle est évaluée en tenant compte des flux de trésorerie attendus, des coûts associés, du taux de rendement attendu et de la période de récupération de l'investissement.

❖ Risque

Tout investissement comporte une part de risque. Les projets d'investissement peuvent être soumis à différents niveaux de risque en fonction de la nature de l'activité, de la stabilité du marché, de la concurrence, de la réglementation, etc. Les investisseurs doivent évaluer attentivement le niveau de risque associé à un projet avant de prendre une décision d'investissement.

❖ Durée

La durée du projet est un élément important à prendre en compte. Certains projets peuvent être de courte durée, tandis que d'autres peuvent s'étendre sur plusieurs années. La durée du projet peut avoir un impact sur la rentabilité, le niveau de risque et les ressources nécessaires à sa réalisation.

❖ Besoins en capital (capital investi)

Les projets d'investissement nécessitent souvent des ressources financières importantes pour leur mise en œuvre. Cela peut inclure des dépenses en capital pour l'acquisition d'équipements, de terrains, de bâtiments, ainsi que des dépenses opérationnelles telles que les coûts de main-d'œuvre, les frais administratifs. Plus précisément le capital investi comprend :

- ✓ Le prix d'achat HT (ou en TTC) ;
- ✓ Les frais accessoires (frais de transport et d'installation notamment) ;
- ✓ Le coût de formation du personnel.
- ✓ L'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) : les investissements permettent une hausse du chiffre d'affaires qui débouche sur une hausse des créances clients, des stocks de matières premières et de produits finis.

Remarque : Chaque projet d'investissement est unique et peut avoir ses propres caractéristiques spécifiques en fonction de sa nature, de son secteur d'activité et de ses objectifs. L'analyse et l'évaluation approfondies du projet sont essentielles pour prendre une décision.

2.2. Les étapes de financement d'un projet d'investissement au sein de la BADR

Lorsqu'un emprunteur souhaite obtenir un crédit d'investissement auprès de la BADR, il peut bénéficier de plusieurs avantages. Tout d'abord, la BADR dispose d'une expertise approfondie dans le domaine agricole et rural, ce qui lui permet de comprendre les enjeux et les besoins des emprunteurs. La banque propose des solutions financières flexibles et personnalisées, adaptées aux différentes étapes des projets d'investissement.

La décision d'octroi de crédit se fait en suivant les éléments suivants :

2.2.1. Ouverture de compte

Dans le cas d'un nouveau client qui désire de bénéficier d'un financement au sein de la BADR, il doit ouvrir un compte courant qui lui permet d'accéder à une gamme de services bancaires et de bénéficier d'une relation bancaire adaptée à ses besoins spécifiques. En effet, le client doit préparer les documents requis pour l'ouverture d'un compte.

2.2.2. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement

Tout agent économique qui a besoin de financement, il doit constituer un dossier qui comporte tous les documents que le banquier juge essentiels (citer dans les annexes). D'abord une demande de crédit doit être effectuée par le client de la banque.

Demande de crédit (annexe) à présenter sur papier en tête rapportant les informations suivantes : Raison sociale, objet social, capital social en cas de personne morale, coordonnées (Nom, prénom, adresse, mail, n° de téléphone) et n° du registre de commerce.

La demande doit être revêtue du cachet de l'entreprise, datée et signée par la personne habilitée à cet effet, chiffrée, motivée, avec précision des crédits sollicités, montant, garanties proposée couvrant la durée du Crédit et différé sollicité.¹⁷

Le reste des documents les documents fournis peuvent être administratifs, juridiques, économiques, techniques, comptables, financiers, cela permet au banquier de faire des études à la base de ces documents fournis par le client.

Après l'introduction du dossier, le banquier passe à l'étape du classement du dossier pour faciliter son traitement. Il se fait dans trois sous dossiers présenter comme suit :

- Renseignement (la situation financière, documents juridique, administratifs...)
- Documents comptables (bilan, facture..)
- Réseau (toutes les correspondances internes de l'entreprise)

¹⁷www.badr-bank.dz consulté le 03/06/2023 à 18 :08

2.2.2. Analyse financière

L'analyse financière au sein d'une banque comme la BADR, implique l'évaluation de la situation financière des emprunteurs potentiels et existants, afin de prendre des décisions éclairées en matière de prêts.

Cette étude commence par la collecte des états financiers de l'entreprise, tels que les bilans, le tableau du compte de résultat (TCR), et le tableau des flux de trésorerie. Les documents fournissent des informations clés sur les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de l'entreprise.

L'analyse du bilan, consiste à évaluer la structure financière de l'entreprise en examinant les actifs et les passifs. On peut calculer les ratios financiers tels que les ratios de trésorerie, les ratios de structures et les ratios de rentabilités.

Remarque : cette étape se fait dans le cas d'extensions ou de renouvellements de l'entreprise.

2.2.4. Etude de la viabilité du projet

Lorsqu'une banque reçoit un dossier, elle procède généralement à une vérification approfondie pour évaluer la viabilité et du projet. Ce traitement signifie une étude technico-économique doit se faire à la base des informations collectés des documents fournis concernant le client et son projet, c'est-à-dire procéder à une étude de faisabilité offre ainsi de nombreux avantages puisqu'elle permet de :

- Prendre en compte tous les aspects d'un projet (besoins, budget, compétences, problématiques...).
- Définir les objectifs à atteindre.
- Grâce à l'étude de faisabilité, le pourcentage de chances de prendre les bonnes décisions pour aboutir au succès de son projet est bien plus important

2.2.5. Etude de la rentabilité du projet

Le problème d'octroi de crédit d'investissement revient à sélectionner des projets qui permettent la réalisation d'une rentabilité. Lors de l'évaluation de la rentabilité, les banquiers ou les analystes de crédits exécutent cette opération en se basant sur les éléments suivants, Les flux nets de trésorerie (FNT), la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rendement interne (TRI), l'indice de profitabilité (IP), délai de récupération du capital investi (DRC).

2.2.5.1. Les flux nets de trésorerie (FNT)

Les FNT représente la différence entre les entrées et les sorties nettes de trésorerie d'une entreprise sur une période donnée.

**Flux Net de Trésorerie (FNT) ou (Cash-Flow) = encaissements -
décaissements**

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

- Les revenus générés par l'investissement (encaissements)
- La capacité d'autofinancement (CAF) ;
- La valeur résiduelle nette de l'investissement ;
- Récupération du besoin de fonds de roulement ;
- Les emplois de l'investissement (décaissements)
- Le cout d'acquisition ou de production d'immobilisation (terrain, construction, matériel...);
- Le montant de constitution ou de l'accroissement du besoin en fond de roulement d'exploitation (variation du BFRE) ;
- Eventuellement les dépenses de formation des personnels et autres couts induits ;

Remarque : Le calcul des FNT permet de dégager soit perte, ou bien bénéfice.

2.2.5.2. La valeur actuelle nette (VAN)

La VAN d'un projet d'investissement peut être utilisée pour évaluer la rentabilité et la viabilité financière du projet. Elle se définit pour un projet ponctuel (investissement initial unique) dont la durée est égale à T années, de la manière suivante :

$$VAN = I_0 - \frac{RN_1}{(1+n)} + \frac{RN_2}{(1+n)^2} + \dots + \frac{RN_n}{(1+n)^n}$$

- I_0 : montant de l'investissement ;
- RN : recettes nettes ou flux nets des différentes périodes ;
- n : durée de l'investissement ;

○ Critères d'appréciation de la rentabilité du projet

- $VAN > 0$ → Investissement rentable. Dans ce cas le crédit peut être accordé pour l'entreprise ;
- $VAN < 0$ → Investissement non rentable. Dans ce cas l'octroi de crédit peut engendrer un risque pour l'établissement financier (risque de non remboursement du crédit) ;
- $VAN = 0$ → taux d'actualisation = taux de rentabilité ;

2.2.5.3. Taux de rentabilité interne (TIR)

Le taux interne de rendement est le taux d'actualisation pour lequel la VAN est nulle, il représente la rentabilité financière de l'investissement. Ce taux est le taux d'actualisation pour lequel la somme des FNT actualisés est égale à l'investissement initial.

$$\sum FNTS (1+i)^{-n} = I \text{ ou } VAN = 0$$




Remarque : L'investissement est rentable si le TRI est supérieur au coût capital.

2.2.5.4. Indice de profitabilité (IP)

La profitabilité est la capacité d'une entreprise à générer un résultat par son activité. C'est le rapport entre les résultats et les ventes. L'indice de profitabilité mesure le rapport entre la richesse engendrée par le projet et l'investissement initial

$$IP = \frac{\text{Flux nets de trésorerie actualisés}}{\text{Investissement}}$$

➤ Critères d'appréciation

- $IP > 1$  Investissement rentable ;
- $IP < 1$  Investissement non rentable ;
- $IP = 1$  Equilibre : taux de rentabilité = taux d'actualisation ;

2.2.5.5. Délai de récupération du capital investi (DRC)

Le DRC est une mesure utilisée pour évaluer le temps nécessaire pour qu'un investissement génère suffisamment de flux de trésorerie pour récupérer le montant initial investi. Il est généralement exprimé en années.

➤ Méthode de calcul : en suivant ces étapes :

- Cumuler les flux de trésorerie ;
- Rapprocher le montant de l'investissement avec le cumul des flux ;
- Déduire « la durée nécessaire pour effectuer le retour sur investissement » ;

❖ La décision du comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe au niveau de la banque qui est chargé de se prononcer (Favorablement ou défavorablement) à une demande de crédit introduite par un client de la banque. Sa décision est matérialisée par un avis favorable ou défavorable ou sous réserves sera émis. L'avis du comité est délibéré sous forme d'un Procès-verbal appelé PV du comité de crédit.

Ce comité est généralement composé de professionnels expérimentés qui analysent et évaluent les demandes de crédit afin de prendre des décisions éclairées. Il existe trois types de comités suivant les pouvoirs de décisions (pouvoir agence/pouvoir direction régionale/pouvoir centrale) qui sont relatifs aux plafonds autorisés par la direction générale.

❖ Etablissement d'un ticket d'autorisation

Le ticket d'autorisation est le document comptable et administratif officiel sur lequel l'agence se base pour ses opérations.

Ce document contient les indications suivantes :

- Les données administratives, nom prénom de la relation/ date du comité de crédit/ activité/ date du ticket d'autorisation/ la structure habilitée ;
- Les caractéristique techniques du crédit : (type de crédit / le montant du crédit/ durée d'amortissement/ durée d'utilisation du crédit/ les déferés etc) ;
- Le dossier juridique : Les garanties/réserves bloquante et non bloquantes ;
- Des observations ;

2.2.6. Transmission du ticket d'autorisation à l'agence pour notification au client

A la réception du ticket d'autorisation, l'agence procède à La saisie du ticket sur système, d'où un numéro de prêt relatif au dossier, est généré par système, puis elle procède à L'envoi d'une lettre d'acceptation de crédit à la relation, pour notification de l'accord du crédit d'un côté, et l'inviter à se présenter à la banque pour l'introduction de son dossier de garanties/réserves bloquantes à recueillir.

Dans le cas d'un avis défavorable, l'agence établi une lettre de refus destinée au client.

2.2.7. Constitution du dossier des garanties et déblocage de fonds

Une fois que le dossier des garanties bloquantes est complet, l'agence procède à sa vérification avant de l'envoyer à la cellule juridique située au sein de la direction régionale en vue de sa validation.

Lorsque la validation est confirmée, l'agence débloque les fonds conformément à la structure de financement préalablement établie avec le ticket d'autorisation. Aucun déblocage de fonds ne peut être effectué en l'absence d'une validation de garantie bloquante (la lettre de validation de garantie bloquante constituant le seul document comptable permettant de procéder au déblocage des fonds).

Après le déblocage des fonds, l'agence émet un chèque de banque au nom du client, permettant ainsi à la relation d'obtenir son investissement financé.

Il est nécessaire d'effectuer une visite sur site des installations afin de procéder à la vérification des points suivants :

- La présence des éléments (équipements) acquis par la relation et financés par la banque ;
- La conformité de ces équipements par rapport aux documents fournis dans le dossier ;

Dès que le dernier déblocage a eu lieu, le système génère un tableau d'échéanciers de remboursement qui est remis au client pour un suivi approprié.

Suite à l'établissement du procès-verbal de la visite sur site, la relation est systématiquement invitée à soumettre son dossier de garanties non bloquantes, qui sera ensuite vérifié et envoyé à la cellule juridique pour validation.

Après validation, les valeurs des garanties collectées seront enregistrées dans le système comptable.

Section 3 : Les déterminants de la relation banque-PME

La banque est une entreprise, ou une institution financière située au cœur de l'activité économique. Elle est l'interlocuteur de sa clientèle particulièrement les entreprises (PME). La relation entre une banque et une petite ou moyenne entreprise (PME) est un élément clé du financement des entreprises. Cette relation est influencée par divers facteurs qui déterminent la nature et la qualité de l'interaction entre les deux parties. Comprendre ces déterminants est essentiel pour établir et maintenir une relation bancaire solide et bénéfique pour les PME.

3.1. Notion de banque

Depuis des siècles, les banques ont évolué pour répondre aux besoins changeants de la société. Initialement, leur principale fonction était de fournir un lieu sûr pour la conservation de l'argent. Cependant, au fil du temps, elles ont élargi leurs activités pour inclure des services tels que l'octroi de crédit, les paiements, les opérations de change, la gestion de patrimoine et bien d'autres.

3.1.1. Définition de la banque

La notion de banque fait référence à une institution financière qui offre une variété de services financiers à ses clients. Elle collecte des ressources monétaires et des ressources d'épargne et qui participe au financement de l'économie par le crédit et l'acquisition de titres.

Les banques sont des personnes morales habilitées à effectuer les opérations stipulées dans l'article 110 de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit, selon cet article « *les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci* »¹⁸

¹⁸L'article 110 de la loi n° 90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

Relativement à la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) la banque est définie en tant que ; « personne morale qui effectue à titre de profession principale et habituel des opérations ou sont comprises la réception de fonds du public, les émissions de crédit ainsi que la mise à la dispositions de la clientèle de moyens de paiement et de gestion de ceux-ci ».¹⁹

3.1.2. Rôle de la banque

L'un des rôles primordiaux des banques est d'agir en tant qu'intermédiaires financiers en mobilisant les dépôts des clients et en les utilisant pour accorder des prêts. Cela permet de mettre en relation les épargnants et les emprunteurs, favorisant ainsi la croissance économique en finançant des projets d'investissement et en stimulant la consommation.

La banque remplit un certain nombre de fonctions financières clé : elle gère des moyens de paiements, transfère des ressources, produit de l'information, réduit les asymétries d'information, gère des risques. Mais, hormis la gestion des moyens de paiements dont les banques conservent le monopole, ce ne sont pas ces fonctions en soi qui permettent de différencier les banques des autres institutions financières et des marchés de capitaux. Ceux-ci remplissent les mêmes fonctions de transfert des ressources entre les agents ou dans le temps, de gestion des risques, et de production d'informations.

3.2. Les modes de financement

En cours de l'activité de l'entreprise, cette dernière a besoin de liquidités pour couvrir des dépenses éventuelles. L'entreprise elle-même ne peut pas faire face à ses besoins, par ses propres moyens (insuffisance financière). Le financement bancaire est un autre moyen de financement externe permettant de compléter les insuffisances des capitaux propres sur l'équilibre financier de l'entreprise. En conséquence, l'entreprise se retrouve dans une situation de besoin de trésorerie, cela va le conduire auprès de son banquier qui pourra lui proposer des crédits.

3.2.1. Les crédits d'investissements

a. Définition

Le crédit d'investissement est une forme de financement spécifique fournie par les institutions financières aux entreprises ou aux emprunteurs qui ont des besoins de financement liés à des investissements à long terme. Il est principalement utilisé pour financer l'acquisition d'actifs productifs tels que des équipements, des machines, des installations, des infrastructures, des technologies, etc., qui contribueront à la croissance et au développement de l'entreprise.

¹⁹Journal officiel de la République Algérienne, N°18, article 110-114

Le montant du crédit d'investissement est généralement plus élevé que celui des crédits de fonctionnement, car il vise à financer des investissements à long terme. La durée du prêt est également plus longue, allant de plusieurs années à plusieurs décennies, pour tenir compte de la durée de vie utile des actifs financés.

b. Les typologies du crédit d'investissement

Le crédit d'investissement peut être classé en différentes typologies en fonction de divers critères. On distingue :

➤ **Le crédit à moyen terme d'investissement (CMT)**

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux ans à sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit ans et dix ans... ».

Le crédit à moyen terme est une forme de financement qui se situe entre le crédit à court terme et le crédit à long terme. Il est utilisé pour financer des projets d'investissement dont la durée de réalisation et les avantages économiques se situent généralement entre deux et sept ans. Cela le distingue des crédits à court terme, qui ont des échéances inférieures à deux ans, et des crédits à long terme, qui ont des échéances supérieures à sept ans.

Les crédits à moyen terme constituent un avantage pour la banque, selon la loi 90-10 relatives à la monnaie et au crédit, les crédits à moyen terme sont éligibles au refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

➤ **Le crédit à moyen terme réescomptable accordé par la Banque Centrale aux Banques secondaires**

Pour pouvoir financer des opérations de crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, Il faut résoudre un double problème : celui de donner aux banques de dépôts la possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque d'Algérie tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours trop systématique aux ressources de l'Institut d'Émission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

Le terme "réescompte" fait référence à la pratique où une banque commerciale cède à la Banque Centrale certains actifs financiers, tels que des billets de trésorerie, des effets de commerce ou des créances, en échange de liquidités. La Banque Centrale accepte ces actifs comme garantie et fournit à la banque commerciale des fonds équivalents à la valeur des actifs cédés, moins un taux d'intérêt convenu

En accordant ce type de crédit à moyen terme réescomptable, la Banque Centrale fournit aux banques commerciales des liquidités nécessaires pour maintenir la stabilité du système financier et favoriser le bon fonctionnement de l'économie. Cela permet aux banques commerciales d'avoir accès à des fonds supplémentaires et de gérer plus efficacement leur liquidité à moyen terme.

CHAPITRE 02 : Le financement bancaire des PME

➤ **Le crédit à moyen terme mobilisable relation Banque / Client**

Le crédit à moyen terme mobilisable est un type de crédit accordé par une banque à un client pour une durée de quelques années. Il permet au client d'obtenir des fonds pour financer des besoins à moyen terme tels que l'acquisition d'équipements, la réalisation de projets d'investissement.

Ce type de crédit devait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le Marché Monétaire. Mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

➤ **Les crédits à long terme (CLT)**

Les crédits à long terme (CLT) sont des formes de financement qui sont accordées sur une durée prolongée, généralement supérieure à sept ans. Ces crédits sont utilisés pour financer des investissements de grande envergure et des projets à long terme tels que l'acquisition d'actifs majeurs, la construction d'infrastructures, l'expansion d'entreprise.

Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisations dans les crédits à long terme.

➤ **Crédit-bail**

Le crédit-bail, également connu sous le nom de leasing, est une forme de financement qui permet à une entreprise ou à un individu d'utiliser un bien (tel qu'un équipement, un véhicule, un immeuble, etc.) en échange de paiements périodiques au bailleur. Contrairement à un prêt traditionnel, où l'emprunteur obtient la propriété du bien, dans le crédit-bail, le bailleur reste propriétaire du bien pendant la durée du contrat de crédit-bail.

À la fin de cette période, trois solutions s'offrent généralement à l'entreprise, demander le renouvellement du contrat de location ; restituer le bien à l'établissement du crédit-bail ; l'acquérir moyennant un prix convenu appelé valeur résiduelle, tenant compte des versements effectués à titre de loyer. Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, le bailleur reste propriétaire du bien. Les contrats de bail peuvent financer des biens mobiliers ou immobiliers. Le crédit-bail permet aux entreprises de bénéficier de l'utilisation de biens sans avoir à les acheter immédiatement. Cependant, il est important de lire attentivement les termes du contrat et de comprendre les droits et les obligations de chaque partie avant de s'engager dans ce type de crédit.

Conclusion

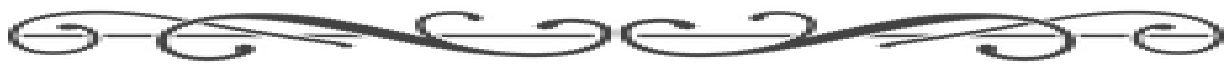
Nous constatons que le financement bancaire des PME joue un rôle crucial dans leur développement et leur croissance. Les PME sont des acteurs essentiels de l'économie, contribuant à la création d'emplois et à l'innovation. Cependant, elles font souvent face à des difficultés pour accéder aux ressources financières nécessaires à leur expansion.

Le financement bancaire est l'une des principales sources de financement pour les PME. Les banques offrent une variété de produits et de services financiers adaptés aux besoins spécifiques des PME, tel que diverses formules de crédit. Cela leur permet de financer leurs investissements, d'acquérir des équipements, d'embaucher du personnel et de développer leurs activités.

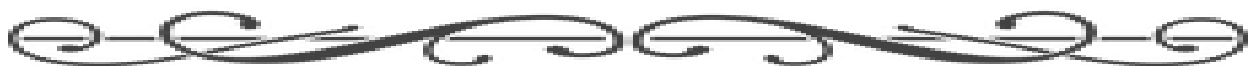
Cependant, l'accès au financement bancaire n'est pas toujours facile pour les PME. Les critères d'octroi de crédit peuvent être stricts, et les PME plus petites ou plus risquées peuvent avoir du mal à obtenir les fonds nécessaires. De plus, certaines PME peuvent être réticentes à s'endetter ou à assumer le risque associé à un emprunt.

Il est donc essentiel de promouvoir des politiques et des initiatives visant à faciliter l'accès des PME au financement bancaire. Cela peut inclure la mise en place de programmes de garantie de prêts, de dispositifs de financement spécifiques aux PME et de mécanismes de partage des risques entre les banques et les institutions publiques. Il est également important de renforcer l'éducation financière des entrepreneurs pour les aider à comprendre les mécanismes de financement disponibles et à préparer des demandes de crédit solides.

Chapitre 03



Les risques liés au crédit d'investissement



CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Introduction :

L'activité de financement par crédit bancaire joue un rôle essentiel dans l'économie en permettant aux particuliers et aux entreprises d'accéder aux fonds pour réaliser leurs projets et leurs investissements. Les banques jouent le rôle d'intermédiaires en fournissant des prêts et des lignes de crédits aux emprunteurs et en gérant le processus de remboursement. Cependant cette activité ne se limite pas uniquement à l'aspect financier.

Elle implique également plusieurs aspects techniques qui sont essentiels pour son bon fonctionnement. Ces aspects techniques englobent des processus tels que l'analyse du crédit, la tarification, la gestion des risques, la surveillance des prêts et le suivi des remboursements. Dans ce chapitre nous explorons certains aspects techniques importants de l'activité de financement par crédit bancaire.

La première section sera consacrée exclusivement aux risques inhérents à l'octroi de crédits, la deuxième section se tournera essentiellement sur la réglementation prudentielle du secteur bancaire, la troisième section se limite à la gestion des risques et la prise de garanties.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Section 01 : Les risques inhérents à l'octroi de crédits.

L'octroi de crédit représente la principale activité de la banque et une pratique financière courante qui permet à une entité de prêter des fonds à une autre contre la promesse de remboursement avec intérêts. Bien que cette pratique puisse être bénéfique pour les emprunteurs et les prêteurs, elle comporte également des risques inhérents qu'il est important de prendre en considération.

1.1. Définition de risque

Le dictionnaire Larousse définit Le mot risque comme étant « le fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger. »
¹**Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas**, le risque est : « défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice ».

A partir des deux définitions, nous constatons que prendre des risques, entraîne toujours un questionnement autour des notions d'échec et de potentialités de réussite, ainsi dans un environnement de forte concurrence, les banques doivent chercher constamment à améliorer leur rentabilité, et donc obligatoirement, à prendre des risques. Afin de résister à ces adversités, la banque doit prendre connaissance de l'ensemble des risques relatifs à son activité et encore comment les gérer. À cet effet nous allons exposer les principaux types de risques, en se concentrant sur le risque de crédit, qui est le plus redoutable et le plus important.

1.2. Typologie des risques bancaires

L'activité bancaire met l'établissement devant une grande variété de risques, les plus importants sont :

1.2.1. Le risque de crédit

C'est le plus connu des risques et le plus fatal, son importance nous oblige à lui donner plus de temps et d'attention, toute une partie y sera consacrée afin de bien le détailler.

1.2.2. Le risque de marché

Le règlement n° 11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers définit le risque de marché dans son deuxième article comme étant : les risques de pertes sur des positions de bilan et hors bilan à la suite de variations des prix du marché, recouvrent notamment¹ :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêts et titres de propriété du portefeuille de négociation.
- Le risque de change est le risque d'un décaissement plus élevé ou d'une entrée d'argent moindre dû à l'utilisation d'une monnaie différente de la devise domestique, c'est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies.

¹Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT, édition, RB 2013, P 17

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

- La forte croissance des volumes sur les marchés financiers et le développement de nouveaux produits, notamment des dérivés, ont considérablement amplifié les risques de marché.²

1.2.3. Le risque opérationnel

C'est le risque de perte liée à des processus opérationnels, des personnes ou des systèmes inadéquats ou défaillants³. Ce risque regroupe les erreurs humaines, les fraudes, le non-fonctionnement des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les inattentions, les pertes et les vols.

1.3. Risque de crédits

Le risque crédit est le risque spécifique résultant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement défavorable affecte les remboursements de la dette convenus avec le débiteur⁴. Une fois que le créancier a consenti le prêt au débiteur, la banque et/ou l'institution financière peuvent courir le risque que les emprunteurs ne respectent pas leurs engagements. Rembourser la promesse. Les questions de risque de crédit deviennent ainsi une préoccupation importante.

1.3.1. Evolution de la conception de risque de crédit

Avec l'avènement du premier trading sur marge est venu le concept de risque de crédit. L'un ne va évidemment pas sans l'autre. Selon Michel Crouhy (2000), Prêteurs et emprunteurs étaient déjà au centre des préoccupations des premiers rois. Civilisation. En effet, le Code d'Hammourabi (6ème Roi de la Première Dynastie Babylon BCE c.1750 BC), le paragraphe 48, stipule que dans le cas de la récolte : Dans une situation désespérée, il a bénéficié d'une période sans intérêt d'un an pour rembourser sa dette.

Ce texte est considéré comme étant la source du concept de crédit. Outre, des historiens chercheurs ont également découvert la trace d'un marché de crédit, où d'un côté les emprunteurs recherchaient les meilleurs taux, de l'autre, les prêteurs avaient le droit d'appliquer une prime de risque.

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas (2013), jusqu'à la fin du moyen âge le crédit est peu développé en occident pour des raisons religieuses. Effectivement le christianisme prohibait l'exigence d'un intérêt sur prêt. Néanmoins, l'interdiction religieuse n'a pas pu arrêter l'évolution de la pratique du crédit, une forme d'analyse du risque est née puisque les créanciers ne consentant un crédit qu'après avoir examiné la situation du demandeur de prêt et un intérêt est fixé selon le risque encouru.

1.2.3 Définition du risque de crédit

² AIT SAHEL B, "audit interne du risque de crédit", IN M.MANSOURI, gestion de risques bancaires, ESB, 2014, p.38

³ Luc BERNET-ROLLAND, Principes de technique bancaire, Édition Dunod, Paris, 2006, P 10.

⁴ Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, "ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT Banque & Marchés"; RB édition, France, Mai 2003. p.17

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Selon **Christian Gouriéroux** et **André Tiomo** (2007), le risque de crédit est : " le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette"⁵.

Selon **Cécile Kharoubi** et **Phillipe Thomas** (2013), le risque de crédit peut se définir de la manière suivante : "Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit"⁶.

Ils ont également expliqué la notion de risque de crédit comme étant: "un événement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit. En pratique, c'est le risque de non-remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant. Il s'assimile au degré d'incertitude qui pèse sur l'aptitude d'un emprunteur à effectuer le service prévu de la dette, c'est-à-dire à l'incertitude des pertes pouvant être générées par un crédit à un créancier financier. Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de dégradation de la situation d'un emprunteur"⁷.

1.3.2. Typologie des risques de crédit

L'octroi de crédit est considéré pour une banque comme une anticipation de revenus futurs, mais pas seulement, tout crédit comporte le risque de la non réalisation des revenus attendus, du non remboursement ou du remboursement partiel de la dette.

Le risque de crédit revêt pour la profession bancaire une dimension des plus considérables. Il se matérialise par une défaillance de l'emprunteur, ou la contrepartie ne parvient pas à honorer ses engagements, c'est le risque du non remboursement ; ou simplement un retard enregistré des remboursements des créances, c'est le risque d'immobilisation.

1.3.2.1. Le risque de non remboursement

Dans ce cas, le débiteur est incapable de faire face à ses engagements en matière de paiement des intérêts et/ou du principal de la créance. Le risque du non remboursement est de loin le plus redouté par les banques, du fait qu'il conduise à une perte sèche des montants engagés. Il peut être dû à la dégradation de la situation de la contrepartie, de la mauvaise foi du débiteur qui refuse de rembourser, d'une crise économique et même d'une possibilité d'erreur commise lors de l'étude du dossier de crédit. Le risque de non remboursement est qualifié de transmis, car il prend naissance dans un premier lieu au sein de l'entreprise, il est ensuite transféré à la banque de par sa qualité de créancier.

1.3.2.2. Le risque d'immobilisation

⁵ Christian Gouriéroux, André Tiomo, "Risque de crédit : Une approche avancée", les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007. p.11

⁶ Cécile Kharoubi et Phillippe Thomas, op.cit, p.18

⁷ Cécile Kharoubi et Phillippe Thomas, op.cit. p.26

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Le risque d'immobilisation est un risque spécifique à l'entreprise bancaire, il se traduit par des retards dans le paiement des échéances. Dans ce cas, la contrepartie subit une crise de liquidité et non de solvabilité. Le risque d'immobilisation se concrétise par un report de flux initialement prévu par la banque, engendrant un décalage entre ses recettes et ses dépenses.

1.4. L'octroi des crédits bancaires

L'Octroi de crédit constitue l'activité principale des banques commerciales, qu'il s'agisse de crédits de trésorerie ou de dettes à long terme destinées à financer les investissements. Elles sont par nature exposées au risque de crédit.

1.4.1. Procédure d'octroi du crédit bancaire

L'emprunteur introduit une demande de prêt. Outre sa justification (usage des fonds), il doit fournir un ensemble d'informations utiles à l'instruction de la demande. Le risque de crédit est mesuré par les analystes crédit de la banque selon des méthodes empiriques (analyse financière, grilles de dépouillement) ou par un service centralisé si la banque applique un modèle de crédit (rating interne, modèle théorique).

Si cette mesure est toujours faite par rapport à une échelle, elle est rarement exprimée en termes de probabilité de défaut. Ensuite, l'analyste constitue le dossier de crédit, intégrant des éléments qualitatifs et déterminant l'impact de l'accord du prêt, et établit une recommandation d'accord ou de refus. Selon les délégations d'autorité de crédit, la Direction des Engagements, et/ ou le Comité de Crédit, prend la décision. Les conditions sont alors fixées : maturité, mode de remboursement et conditions (intérêts, commissions), tout comme les clauses du contrat. Pour réduire le risque, des garanties sont éventuellement mises en place.

Durant toute la durée du crédit, un monitoring du risque est réalisé pour suivre l'évolution de la situation de l'emprunteur (mesure fréquente du risque de crédit et suivi de sa tendance). Le Chargé de Clientèle doit collecter en permanence toutes les informations utiles. Selon l'évolution du risque, l'application des covenants est adaptée ; en cas de grave dégradation, les garanties peuvent être mises en œuvre ⁸.

L'octroi de crédit comporte des risques inhérents qu'il est essentiel de prendre en compte pour les prêteurs. Les risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité et de contrepartie peuvent tous avoir un impact significatif sur la rentabilité et la stabilité financière des institutions financières. En fin de compte, bien que l'octroi de crédit soit une activité économique vitale pour stimuler la croissance et l'investissement, les prêteurs doivent toujours rester prudents et évaluer attentivement les risques associés à chaque demande de crédit. La gestion efficace de ces risques contribuera à maintenir la solidité financière des prêteurs et à favoriser un système financier stable et résilient.

⁸ Cécile Kharoubi Philippe, Thomas analyse de risque de crédit, 2eme édition RB, 2016, P.127.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Section 02 : La réglementation prudentielle du secteur bancaire

La réglementation prudentielle du secteur bancaire joue un rôle crucial dans la stabilité financière et la protection des déposants. Elle vise à établir des règles et des normes strictes pour encadrer les activités des banques et atténuer les risques systémiques associés à leurs opérations. Cette réglementation, mise en place par les autorités de régulation financière, a pour objectif de promouvoir la solidité et la résilience des institutions bancaires ainsi que d'assurer la confiance du public dans le système financier.

2.1. Définition de la réglementation prudentielle bancaire

Le secteur bancaire est l'un des plus réglementés au monde en raison du rôle clé joué par les banques dans le processus d'intermédiation financière. La réglementation prudentielle des banques trouve sa raison d'être dans deux facteurs principaux : le risque de contagion résultant d'une crise systémique et l'incapacité des déposants individuels à surveiller les activités des institutions financières. Ces deux problèmes peuvent être minimisés en ayant un prêteur en dernier ressort ainsi qu'une assurance-dépôts et en introduisant des exigences en matière de fonds propres.⁹

Le rôle de la banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort est de fournir des fonds aux institutions financières qui ont besoin de liquidités mais qui sont solvables en cas de crise. Cette liquidité est généralement offerte à des taux pénalisants et contre de bonnes garanties, afin d'éviter qu'elles ne créent des distorsions en raison d'un problème d'aléa moral.

L'assurance des dépôts qui est mise en place par les pouvoirs publics, constitue quant à elle une garantie au bénéfice des déposants, ainsi assurés, dans la limite d'un plafond, qu'ils seront remboursés du montant de leurs dépôts en cas de défaillance de l'institution à laquelle ceux-ci ont été confiés. Bien que l'assurance-dépôts soit un moyen efficace d'éviter une panique bancaire, elle peut également créer des problèmes d'aléa moral et l'adoption d'une gestion des risques peu judicieuse par les institutions financières. De plus, elle dissuade les déposants de surveiller l'évolution de ces dernières.

2.2. Les objectifs de la réglementation bancaire

La réglementation bancaire a plusieurs objectifs clés, qui visent à promouvoir la stabilité et la sécurité du système financier, à protéger les intérêts des déposants et des investisseurs, et à prévenir les risques systémiques.

Voici quelques-uns des objectifs principaux de la réglementation bancaire :

2.2.1. Stabilité financière

L'un des objectifs fondamentaux de la réglementation bancaire est de promouvoir la stabilité du système financier dans son ensemble. Cela implique de prévenir les risques de défaillance des institutions financières, de maintenir la confiance des déposants et des

⁹ Mémoire Mecherri Mohand Said, Ait taleb Melissa, « Eévolution controversé de la réglementation prudentielle et bancaire suite à la crise financière de 2008 en Algérie », Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, p 19 et 20.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

investisseurs, et de prévenir les crises financières qui pourraient avoir des répercussions graves sur l'économie.

2.2.2. Protection des déposants

La réglementation bancaire vise à protéger les déposants en garantissant la sécurité de leurs dépôts. Cela peut se faire par le biais de mécanismes tels que les régimes d'assurance-dépôts, qui garantissent le remboursement des dépôts jusqu'à un certain montant en cas de faillite d'une banque.

2.2.3. Prévention des risques systémiques

Les régulateurs bancaires cherchent à prévenir les risques systémiques, c'est-à-dire les risques qui pourraient se propager à l'ensemble du système financier et causer une crise. Cela comprend la surveillance et le contrôle des risques liés aux activités des banques, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels.

2.2.4. Protection des consommateurs

La réglementation bancaire vise également à protéger les consommateurs de services financiers en garantissant des pratiques équitables, transparentes et non abusives de la part des banques. Cela peut inclure des règles concernant la divulgation d'informations, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la protection des données personnelles.

2.2.5. Promotion de l'intégrité et de la transparence

La réglementation bancaire favorise l'intégrité et la transparence dans les activités des banques. Cela comprend la lutte contre la fraude, les conflits d'intérêts et les pratiques illégales, ainsi que la mise en place de règles de divulgation d'informations pour assurer la transparence des opérations bancaires.

2.2.6. Gestion des risques

La réglementation bancaire exige des banques qu'elles mettent en place des politiques et des procédures de gestion des risques solides pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques auxquels elles sont exposées. Cela inclut la mise en œuvre de pratiques de gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité, de taux d'intérêt, de change, de conformité réglementaire, etc.

Ces objectifs de la réglementation bancaire sont essentiels pour garantir un système financier solide, stable et sûr, qui puisse soutenir l'économie et protéger les intérêts des différentes parties prenantes.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

2.3 Le comité de Bâle

Le Comité de Bâle, également connu sous le nom de Basel Committee on Banking Supervision (BCBS), a pour objectif d'assurer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier.

Il atteint cet objectif en établissant des normes prudentielles minimales, en diffusant et en promouvant les meilleures pratiques en matière de surveillance et de gestion des risques bancaires, ainsi qu'en favorisant la coopération internationale dans le domaine de la supervision prudentielle.

Le Comité de Bâle a été créé à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse). À l'origine, il était connu sous le nom de "Comité Cooke", en référence à Peter Cooke, directeur de la Banque d'Angleterre, qui a été l'un des premiers à proposer sa création et en a été le premier président. Aujourd'hui, le Comité de Bâle est composé de représentants des banques centrales et des autorités prudentielles de 27 pays.

Outre les onze pays fondateurs, le Luxembourg et l'Espagne ont rejoint le Comité, rejoints ultérieurement par l'Australie, le Brésil, la Chine, la Corée, l'Inde, le Mexique et la Russie en mars 2009, puis par Hong Kong, Singapour, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Indonésie et la Turquie en juin 2009. Le Comité est actuellement présidé par Nout Wellink, gouverneur de la Banque centrale des Pays-Bas, qui a succédé à Jaime Caruana le 1er juillet 2006.

Le secrétariat général du Comité est basé à la Banque des règlements internationaux à Bâle. Le secrétaire général, Stefan Walter, est soutenu par une équipe d'experts et de superviseurs des institutions membres. Le Comité de Bâle se réunit généralement quatre fois par an. Au fil des années, ses travaux ont abouti à la publication de trois grands accords : Bâle I en 1988, Bâle II en 2004 et Bâle III, qui devrait normalement être finalisé d'ici la fin de l'année 2010.

2.3.1 Bâle 1

La création du Comité en 1974 faisait suite à un incident survenu lors de la liquidation de la banque allemande Herstatt, qui eut un effet domino sur d'autres banques. Le Comité se concentra sur le risque de crédit.

2.3.1.1 L'Accord :

L'Accord de Bâle de 1988 a placé au cœur de son dispositif le ratio Cooke, imposant que le ratio des fonds propres réglementaires d'un établissement de crédit par rapport à l'ensemble des engagements de crédit pondérés de cet établissement ne puisse pas être inférieur à 8%. Cela signifie que lorsqu'une banque prête 100€ à un client, elle doit disposer d'au minimum 8€ de fonds propres et utiliser au maximum 92€ de ses autres sources de financement tels que dépôt, emprunts, financement interbancaire, etc. L'accord définissait les fonds propres réglementaires et l'ensemble des engagements de crédit.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

➤ **Au numérateur du ratio : Fonds propres réglementaires au sens large**

Les fonds propres réglementaires englobent non seulement le capital et les réserves (fonds propres de base), mais également d'autres éléments considérés comme du "quasi capital", tels que les dettes désignées. Les dettes désignées sont des obligations qui sont remboursées après toutes les autres dettes.

➤ **Au dénominateur du ratio : Engagements de crédit**

L'ensemble des engagements de crédit de la banque était visé, avec toutefois certains aménagements.

- Certains crédits étaient pondérés à des valeurs inférieures à 100% selon la nature / le type du crédit ou de la contrepartie. Ainsi, certains crédits étaient pondérés à 50% (crédits garantis par une hypothèque), 20% (contrepartie bancaire, organisme international ou État non-OCDE) ou même 0% (contrepartie = Etat OCDE).
- Certains engagements, tels les engagements à moins d'un an, n'étaient pas repris dans les engagements de crédit.

2.3.1.2 Calendrier

Les recommandations de l'accord doivent être mises en œuvre par chaque autorité de régulation nationale.

Dans l'Union européenne, cela a été réalisé par le biais de la directive 89/647/CEE du 18 décembre 1989, qui a introduit le ratio de solvabilité européen.

Les accords de Bâle I ont également été adoptés et mis en pratique dans de nombreux pays, tels que les États-Unis, le Canada, la Suisse, le Japon, et plus d'une centaine d'autres pays.

2.3.1.3 Limite

L'Accord de Bâle I s'est révélé être une étape préliminaire insuffisante dans la régulation bancaire.

La pondération des engagements de crédit ne prenait pas en compte les différents niveaux réels de risque de crédit. Dans les années 1990, l'émergence du marché des produits dérivés a introduit de nouveaux risques "hors-bilan".

Un amendement à l'Accord de Bâle de 1988 en 1996 a exigé la prise en compte des risques de marché et des risques liés aux produits dérivés. Les banques ont été autorisées à utiliser soit une approche standard, soit leurs propres modèles internes pour évaluer ces risques. Cependant, une refonte de l'Accord était nécessaire, malgré ces ajustements.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

2.3.2 Bâle 2

Le nouvel Accord prudentiel de Bâle de 2004, ou Bâle II, visait à mieux évaluer les risques bancaires et à imposer un dispositif de surveillance prudentielle et de transparence.

Le ratio Cooke présentait une approche quantitative (la principale variable prise en compte au dénominateur du ratio était le montant du crédit distribué) : la qualité de l'emprunteur était négligée, et donc le risque de crédit qu'il représentait.

Après 5 ans de consultations et 3 études d'impact successives, le Comité de Bâle a donc proposé un nouvel ensemble de recommandations, avec une mesure plus fine du risque de crédit, et a introduit dans le calcul, à côté des risques de crédit et de marché, les risques opérationnels.

2.3.2.1 Les piliers de Bâle 2

L'architecture du dispositif repose sur trois piliers complémentaires :

- L'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough) ;
- La procédure de surveillance prudentielle ;
- La discipline de marché (transparence dans la communication des établissements).

➤ Pilier I : l'exigence de fonds propres

Ce ratio maintient inchangé à 8% le niveau des fonds propres réglementaires couvrant les risques encourus. En revanche, un calibrage du risque en fonction de sa qualité est exigé. A cet effet, on introduit la prise en compte des risques opérationnels (fraudes et erreurs) en complément du risque de crédit ou de contrepartie et des risques de marché. Le nouvel accord affine donc l'accord de 1988 et impose aux établissements financiers de détenir un niveau de fonds propres adéquat avec les risques encourus.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où :

Fonds propres de la banque > 8% des risques de crédits

- à un ratio McDonough où :

Fonds propres de la banque > 8% des [risques de crédits + risques de marché + risques opérationnels]

- Calcul du ratio final :

Fonds propres réglementaires

- Ratio McDonough = $\frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{[Risque de crédit + risque de marché + risque opérationnel]}}$ > 8%

[Risque de crédit + risque de marché + risque opérationnel]

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Où :

- Risque de crédit = Actifs pondérés par les risques
- Risque de marché = Capital exigé pour la couverture du risque de marché x 12.5
- Risque opérationnel = Capital exigé pour la couverture du risque opérationnel x 12.5

Autrement dit :

- Fonds propres réglementaires > 8% Actifs pondérés + 8% x 12,5 (Mesure des risques de marché et opérationnels)
- Comme $8\% \times 12,5 = 1$ (le coefficient 12,5 a été choisi pour "annuler" le 8%), nous avons :
- Fonds propres réglementaires > 8% Actifs pondérés + mesures des risques de marché et opérationnels.

Dans le ratio Mc Donough, les fonds propres réglementaires doivent ainsi couvrir le minimum de fonds propres exigé par le ratio Cooke, plus les risques de marché et les risques opérationnels.

Bâle II impose donc un ratio de fonds propres (pilier 1), mais va au-delà du ratio Cooke en imposant une surveillance prudentielle (pilier 2), une communication et une information financière (pilier 3).

➤ Pilier II : la procédure de surveillance prudentielle

L'objectif du pilier 2 est double : d'une part, inciter les banques à développer des techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres et, d'autre part, permettre aux autorités de régulation de majorer les exigences de capital réglementaire en cas de nécessité. Cette nécessité doit s'appliquer de deux façons :

- a) Le back testing** : la banque doit prouver la validité de ses méthodes statistiques sur des périodes assez longues (5 à 7 ans).
- b) Le stress testing** : La banque doit prouver, lors de simulations de situations extrêmes, la validité de ses fonds propres en cas de crise économique.

Le régulateur pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

➤ Pilier III : la discipline de marché

La logique qui sous-tend ce pilier 3 est que l'amélioration de la communication financière permet de renforcer la discipline de marché, perçue comme un complément à l'action des autorités de contrôle. L'information est mise à la disposition du public sur les actifs, les risques et leur gestion. Les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.

2.3.2.2 Limite

Bâle II est une norme minimale de fonds propres qui présente des lacunes et des défauts. Tout d'abord, elle est apparue pro cyclique, ce qui signifie qu'en période de hausse du marché financier, les exigences en fonds propres diminuent, mais en période de crise, les banques augmentent leurs fonds propres pour respecter les normes de solvabilité. Cela peut

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

entraîner des difficultés financières pour les banques et une contraction de l'offre de crédit aggravant ainsi la récession économique. De plus, il y a eu une sous-évaluation des risques liés aux marchés financiers et aux produits complexes, ce qui a conduit à des niveaux insuffisants de fonds propres par rapport aux risques réels encourus.

Les problèmes d'évaluation comptable des produits hors bilan, tels que les produits dérivés, ont également rendu difficile l'analyse des risques correspondants. En outre, le passage à Bâle II en 2008 a permis aux banques européennes de réduire leurs exigences de fonds propres en utilisant l'approche interne. Bien qu'il soit nécessaire d'améliorer Bâle II, le concept fondamental de lier le niveau de fonds propres aux niveaux de risque ne doit pas être remis en question.

2.3.2.3 Calendrier

En Europe, le cadre de Bâle II a été appliqué à toutes les banques et entreprises d'investissement. Cependant, les États-Unis n'ont pas encore mis en œuvre formellement Bâle II. En janvier 2008, la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CRD) a été mise en application, transposant les recommandations de Bâle II. Une première révision de cette directive a été initiée en octobre 2008, incluant des recommandations concernant la supervision des groupes paneuropéens, le traitement prudentiel de la titrisation, la surveillance des grands risques et la définition des fonds propres hybrides. La directive 2009/111/CE, également connue sous le nom de "CRD 2", a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 16 septembre 2009.

Le 13 juillet 2009, la Commission européenne a proposé une révision supplémentaire des règles sur l'adéquation des fonds propres des banques, connue sous le nom de "CRD3" ou Bâle 2.5. Les nouvelles propositions concernent les exigences en matière de fonds propres pour les portefeuilles de négociation et de re titrisations, les exigences de divulgation des risques liés à la titrisation et les politiques de rémunération. Le Parlement européen a adopté un compromis en juillet 2010, mais la directive doit encore être formellement adoptée par le Conseil. Les dispositions de la directive devront être transposées dans le droit français d'ici le 1er janvier 2011.

2.3.4 Bâle 3 :

La crise financière a révélé les lacunes et les insuffisances du dispositif de Bâle II, notamment en ce qui concerne le dysfonctionnement des marchés financiers, la liquidité et les agences de notation. Une question centrale était celle du lien entre le niveau des fonds propres des institutions financières et les risques associés à leurs activités, tels que les subprimes. En pratique, des actifs à différents niveaux de risque étaient financés avec peu ou pas de fonds propres, permettant ainsi d'exploiter un effet de levier et d'obtenir des rendements élevés, dépassant parfois 100% dans certaines industries.

Le Comité de Bâle a formulé une idée relativement simple pour remédier à cette situation :

- Augmenter les fonds propres des institutions financières.
- Améliorer la qualité des fonds propres.
- Accroître la transparence.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

2.3.4.1 Les mesures émis par le comité de Bâle

Le Comité de Bâle a mis en avant cinq mesures principales pour atteindre ces objectifs :

➤ **Renforcement des fonds propres**

▪ **En améliorant la qualité :**

La crise a révélé que certains types de fonds propres sont moins résistants que d'autres lorsqu'il s'agit d'absorber les pertes. Il est donc nécessaire d'améliorer la qualité du noyau dur des capitaux bancaires, également appelé "Core Tier 1". En allouant des fonds propres de meilleure qualité aux activités les plus risquées, la solidité financière des banques serait renforcée. La définition du capital réglementaire a été précisée dans le communiqué du Comité de Bâle daté du 26 juillet 2010. Il est important de noter que le Comité de Bâle a légèrement assoupli ses exigences par rapport à sa première proposition sur deux aspects :

- **Prise en compte des intérêts minoritaires :** il ne sera plus obligatoire de retirer systématiquement les intérêts minoritaires des calculs des fonds propres durs des banques. L'excédent de capital dépassant le minimum réglementaire de la filiale bancaire sera réduit proportionnellement à la part des intérêts minoritaires.
- **Prise en compte des participations dans des sociétés financières :** une partie des capitaux des filiales d'assurance sera prise en compte lors du calcul des fonds propres des banques.

▪ **En relevant les ratios**

Avant janvier 2015, le niveau minimum requis des fonds propres durs augmentera progressivement, passant de 2% à 7% des actifs pondérés. Cela inclura une hausse du niveau minimum du « core Tier 1 » à 4,5% et la création d'un coussin de sécurité, appelé "conservation buffer", fixé à 2,5%. En parallèle, d'ici à janvier 2015, le ratio Tier 1, qui mesure le rapport entre les fonds propres de haute qualité et les actifs pondérés, augmentera de 4% à 6%.

➤ **Introduction d'un « coussin contra-cycle »**

Les autorités de régulation nationales auront la responsabilité d'établir un coussin contra-cyclique, qui représentera de 0% à 2,5% du capital des banques. Ce coussin sera constitué de bénéfices mis en réserve pendant les périodes de croissance économique, et pourra être utilisé en cas de crise. Il sera ensuite reconstitué dès que la période de croissance reprendra. En plus des exigences minimales en matière de capital, les régulateurs nationaux pourront imposer un coussin contra-cyclique supplémentaire s'ils estiment que certaines évolutions macroéconomiques, en particulier le ratio d'endettement du secteur privé résident par rapport au PIB, augmentent le risque de chocs systémiques d'ampleur.

➤ **Instauration de ratios de liquidité**

Avant l'introduction de Bâle III, il n'existait aucune réglementation internationale harmonisée concernant la liquidité, bien que celle-ci ait joué un rôle crucial dans la crise financière.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Le Comité de Bâle a donc proposé l'inclusion de deux ratios de liquidité dans Bâle III :

- ❖ Le "**liquidity coverage ratio**" (LCR), qui est un ratio à court terme visant à obliger les banques à maintenir en permanence une réserve d'actifs liquides suffisante pour faire face à une crise aiguë pendant 30 jours.
- ❖ Le "**net stable funding ratio**" (NSFR), quant à lui, est un ratio à long terme qui complète la norme à court terme. Il compare les sources de financement stables disponibles aux besoins de financement stables sur une période d'un an.

Ainsi, avec ces deux ratios de liquidité, Bâle III vise à renforcer la résilience des banques en matière de liquidité et à réduire les risques de crises financières liées à des problèmes de liquidité.

➤ **Mise en place d'un ratio d'effet de levier**

Le Comité de Bâle souhaite créer une mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur le risque, qui soit simple et transparente. Sous l'influence des États-Unis, qui utilisent déjà un ratio de levier, le Comité envisage de l'intégrer dans le pilier 1 de Bâle II avec une norme temporaire de 3%. Cependant, le ratio de levier présente des défauts car il ne prend pas en compte la qualité des actifs, les engagements hors bilan et varie en fonction des méthodes comptables utilisées. Pour une utilisation plus généralisée, il est nécessaire d'harmoniser les différences comptables entre les normes US GAAP, IFRS et les référentiels nationaux, et d'inclure les engagements hors bilan tout en excluant les actifs peu risqués.

➤ **Réduction du risque systémique**

Le Comité de Bâle étudie la possibilité d'une supervision différenciée et d'une augmentation des exigences en capital pour les institutions financières présentant un caractère systémique.

Les critères utilisés pour évaluer ce caractère systémique sont la taille, le degré de substituabilité et le degré d'interconnexion. Ces critères peuvent s'appliquer à une institution ou à ses activités spécifiques.

Lors du sommet du G20 à Séoul en novembre 2010, le Conseil de stabilité financière (FSB) a proposé la création de deux catégories d'institutions financières d'importance systémique : les SIFIs (Systemically Important Financial Institutions) et les Global SIFIs. Seules les Global SIFIs, dont la liste sera publiée mi-2011, seront soumises à une régulation renforcée.

2.3.4.2 Limite

Le renforcement des fonds propres et des ratios réglementaires prévus dans la réforme de Bâle III suscite des inquiétudes quant à son impact sur le financement de l'économie. Les banques, principales sources de financement, devront réduire leurs ressources disponibles pour le crédit, ce qui pourrait affecter le volume et le coût du crédit.

Les grandes entreprises américaines, qui se financent largement sur le marché, sont moins concernées par cette réforme, ce qui préoccupe les petites et moyennes entreprises françaises. L'étude de BNP Paribas souligne que la mise en œuvre de Bâle III pourrait avoir des conséquences plus importantes en Europe qu'aux États-Unis.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Certains aspects de la réforme, tels que les Crédit Value Adjustments (CVA), le ratio de levier et les ratios de liquidité, nécessitent encore des définitions précises. De plus, les mesures spécifiques applicables aux institutions systémiques sont encore en discussion.

2.3.4.3 Calendrier

Le calendrier d'application de la réforme est très progressif, s'étalant du 01/01/2013 au 01/01/2019.

Les recommandations définitives concernant Bâle III ont été approuvées à l'occasion de la réunion du G20 de Séoul, les 11 et 12 novembre 2010.

Une proposition de directive européenne transposant ces règles (« CRD4 ») devrait être présentée au printemps 2011.

Il aura fallu quatorze ans de travail pour voir naître les premiers Accords de Bâle (1974-1988), cinq ans pour Bâle II (1999-2004), deux ans pour Bâle III (2008-2010).

Enfin, la réglementation prudentielle du secteur bancaire joue un rôle crucial dans la promotion de la stabilité financière et la protection des intérêts des déposants et des investisseurs. Les réformes telles que Bâle III visent à renforcer la solidité des banques en imposant des exigences plus strictes en matière de fonds propres, de ratios de liquidité et d'autres mesures de contrôle des risques. Ces réglementations visent à réduire les risques systémiques, à prévenir les crises financières et à garantir que les banques disposent de suffisamment de capital pour absorber les pertes éventuelles. Elles contribuent également à promouvoir une gestion plus prudente des risques, à renforcer la transparence et à améliorer la confiance dans le système financier.

Section 03 : La gestion des risques et la prise de garanties

La gestion des risques et la prise de garanties sont deux aspects essentiels de l'activité bancaire. Les banques exposent à divers types de risques, la gestion des risques et la prise de garanties sont étroitement liées, car la qualité et la valeur des garanties influencent l'évaluation des risques par la banque. Une gestion efficace des risques permet à la banque de prendre des décisions éclairées en matière de prêt et de minimiser les pertes potentielles en cas de défaut de l'emprunteur.

3.1. La gestion des risques de crédits :

Le risque de crédit défini comme le pourcentage de chances pour qu'un débiteur ou l'émetteur d'un moyen de paiement soit dans l'impossibilité de payer l'intérêt dû ou de rembourser le principal selon les termes spécifiés dans la convention de crédit est inhérent à l'activité bancaire.

Qui dit risque de crédit dit que les versements peuvent être retardés ou même ne pas avoir lieu du tout en fin de compte, ce qui peut alors engendrer des problèmes de flux de trésorerie et avoir un impact sur la liquidité de la banque.

Malgré les innovations réalisées dans le secteur des services financiers, le risque de crédit reste la plus grande cause de faillite des banques. La raison est que généralement, plus

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

de 80 % du bilan de la banque est lié à cet aspect de la gestion des risques. Les trois principaux types de risque de crédit (ou de contrepartie) sont les suivants :

- Le risque individuel ou de consommateur ;
- Le risque d'entreprise ;
- Le risque souverain ou risque pays.

Du fait des effets dévastateurs du risque de crédit, il est important d'assurer une évaluation complète de la capacité de la banque à évaluer, à administrer, à superviser, à mettre en œuvre et à recouvrer les prêts, avances, garanties et autres instruments de crédit. Une étude globale de la gestion des risques de crédit comprendra une évaluation des orientations et procédures de la banque en matière de gestion des risques de crédit¹⁰.

Cette évaluation devra aussi permettre de déterminer la pertinence de l'information financière reçue de l'emprunteur ou de l'émetteur d'un moyen de paiement, à partir de laquelle la banque aura décidé d'investir ou d'accorder un crédit. Enfin, une évaluation périodique des risques qui sont changeants par nature sera également nécessaire.

3.1.1. Gestion du portefeuille de crédit

Les superviseurs bancaires accordent une très grande importance aux orientations formelles fixées par le conseil d'administration et mises en œuvre par les gestionnaires. Plus déterminant est peut-être ce qui concerne la fonction de prêt de la banque, pour laquelle celle-ci doit disposer d'un système de gestion du risque de crédit qui soit sain et cohérent.

Une bonne politique de crédit doit définir le champ et l'allocation des crédits de la banque et la manière dont le portefeuille de crédit sera géré, c'est-à-dire la manière dont les prêts seront consentis, appréciés, supervisés et recouverts. Une bonne politique de prêt ne doit pas être trop restrictive mais permettre la présentation au conseil d'administration des dossiers qui sortent des critères correspondant aux directives écrites mais que les gestionnaires estiment dignes de considération. Une certaine flexibilité est nécessaire pour permettre une réaction et une adaptation rapides à l'évolution de la combinaison d'actifs rémunérateurs de la banque et du marché.

Une bonne politique de crédit se fondera sur les éléments suivants :

▪ Le type de prêt

Une bonne politique de prêt implique la spécification des types de prêt et d'autres moyens de financement que la banque est disposée à offrir à ses clients, ainsi que des lignes d'orientation précises pour les prêts spécifiques. Les décisions concernant les types d'instruments de crédit à utiliser doivent se fonder sur le savoir-faire et l'expérience des gestionnaires de crédit, sur la structure des dépôts de la banque et sur la demande de crédit prévisionnelle. Les types de crédit ayant entraîné une perte anormale doivent être contrôlés par la direction ou totalement évités.

¹⁰ Mlle. KAROUS Ouafa Mr. KANDI Halim , « L'OCTROI DE CREDIT, RISQUES ET GARANTIES », UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA ,BEJAIA, 2016 page 56 et 57.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

▪ **Les échéances**

Une bonne politique de crédit doit établir le terme le plus grand possible pour chaque type de crédit, et les prêts doivent être assortis d'échéanciers réalistes. Le terme et les échéances doivent être déterminés en fonction de la source de remboursement prévue, de l'objet du prêt et de la durée de vie du nantissement.

▪ **Le processus d'évaluation de la demande de crédit**

Une bonne politique de crédit doit mettre en évidence les responsabilités de l'évaluation de la demande de crédit et définir des procédures d'évaluation formelles et standard, avec entre autres des spécifications concernant le renouvellement et l'extension du crédit. Les types et les limites de montant acceptables doivent être précisés pour chaque type de crédit.

▪ **Un ratio maximal du montant prêté sur la valeur marchande des titres gagés**

Une bonne politique de crédit implique la mise en place de conditions de marge pour tous les types de valeurs acceptées à titre de garantie. Ces conditions doivent être fonction des possibilités de vente des valeurs concernées. Il importe également de définir les responsabilités et d'établir un calendrier pour l'évaluation périodique de la garantie.

▪ **Recouvrement**

Une bonne politique de crédit suppose la définition des obligations en souffrance de tous types et la spécification des comptes et rapports à soumettre au conseil d'administration. Cette information devra être suffisamment détaillée pour permettre la détermination du facteur de risque, de la perte latente et des différentes mesures possibles. Il faut que soit exigée une procédure de suivi et recouvrement systématique et graduée en dureté. Des directives devront être définies pour que tous les cas problématiques relatifs à des prêts importants soient soumis au conseil d'administration.

✓ **Le risque systématique**

Est le risque associé systématiquement à un type de produit ou de marché sur lequel se positionne un investisseur. Le risque systématique est ainsi l'un des risques de l'investissement boursier puisque l'ensemble des titres ont une sensibilité plus ou moins forte aux variations enregistrées sur les marchés financiers.

JACOB, H et SADRI, A : « les pertes consécutives à la défaillance d'un établissement sont supportées, par effet de contagion, par le système bancaire 16 » par exemple, les opérations interbancaires, conclues avec l'établissement défaillant se traduiront par une perte pour l'établissement prêteur.

La défaillance d'un établissement de crédit, comme un jeu de dominos, peut donc déclencher des défaillances dans d'autres établissements et risque de mettre en péril tout le système bancaire. Les différents facteurs de risques liés au marché sont les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des actions et les prix des matières premières. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

3.1.2. La prise de garantie

La banque, qui n'obtient pas de son client auquel elle a consenti un concours, le paiement de ce qui lui est dû, dispose, comme tout créancier, de par la loi ¹¹ d'un droit de gage général sur le patrimoine de ce client.

Afin d'être payée, la banque peut donc exercer des poursuites judiciaires sur l'ensemble des biens meubles et immeubles de son client. Mais la banque peut- et ce sera généralement le cas- se trouver en concurrence avec d'autres créanciers au moment où elle exercera ses poursuites.

Pour améliorer cette situation de créancier ordinaire (ou chirographaire), la banque est fréquemment amenée à demander la constitution à son profit :

- Soit de garanties réelles sur des biens meubles ou immeubles de son client ou d'un tiers,
- Soit de garanties personnelles consistant dans l'engagement d'un tiers de payer ce que doit le client si celui-ci ne fait pas face à ses paiements pour un motif quelconque.

3.1.2.1. Définition de la garantie

La garantie est un engagement par lequel un garant s'oblige à payer pour le compte de son donneur d'ordre une somme déterminée, permettant au bénéficiaire d'être indemnisé en cas de défaillance du donneur d'ordre en l'occurrence le débiteur.

La garantie peut être définie comme étant la matérialisation d'une promesse de payer faite au banquier par le débiteur ou une tierce personne, sous forme d'un engagement affectant à son profit selon divers procédés, soit un droit de préférence sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage ¹² sur les meubles ou immeubles appartenant à celui qui s'engage.

3.1.2.2. Caractéristique de la garantie

Le banquier est souvent confronté aux risques liés aux crédits qu'il octroie, à l'instar de l'insolvabilité éventuelle de son client. Pour se prémunir contre ces risques le banquier se trouve dans l'obligation de constituer des garanties. Ces dernières doivent répondre à ces qualificatifs.

- Elles doivent être opérantes : cela veut dire que le débiteur est propriétaire des biens qu'il met en gage au profit de sa banque.
- Elles doivent être certaines : c'est-à-dire que la caution a la capacité de faire face à son engagement.

¹¹ Art. 2093 du C. civ.

¹² Le gage est objet remis pour garantir le paiement d'une dette

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

- Elles doivent avoir la valeur suffisante : c'est-à-dire que le banquier doit avoir la capacité de suivre continuellement la valeur des garanties en les évaluant au prix du marché.
- Elles doivent être non échues : pour les garanties à échéance telle que les délégations d'assurance par exemple, le banquier doit veiller à ce qu'elles soient renouvelées à chaque échéance jusqu'à extinction du crédit c'est-à-dire son remboursement intégral.

3.1.2.3. Les formes de garantie bancaires

Toutes les formes de crédit s'accommodent de toutes les formes de garanties. Mais dans la pratique, des affinités étroites existent entre certaines opérations et certaines garanties. C'est ainsi que les avances sur marchandises, les délégations de marché ou plus simplement les avances sur titres ont des garanties spécifiques qui font partie intégrante de l'opération de crédit.

Il est classique de distinguer deux types de garanties :

A. Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont des garanties résultant de l'engagement d'une ou de plusieurs personnes aux cotées du débiteur, permettant ainsi au banquier de réclamer le paiement de sa créance au débiteur ou à la personne qui s'en est portée garante¹³.

La garantie personnelle repose sur la notion de « Personne ». Celle-ci est toujours un tiers. Il existe deux catégories de garanties personnelles :

- ✓ Le cautionnement
- ✓ Laval

➤ Le cautionnement

• Définition :

Parmi les sûretés conventionnelles, il convient de souligner l'existence du cautionnement. Il y a deux significations qui peuvent être attribuées à la caution :

- Dans le langage courant cela signifie le dépôt d'une somme d'argent ou de valeurs pour garantir la bonne exécution, ou pour réparer des fautes qu'une personne peut commettre ;
- Dans un second contexte, le cautionnement est un contrat par lequel un tiers appelle « caution » s'engage à payer le créancier si le débiteur n'exécute par son obligation.

On peut aussi définir le cautionnement comme étant l'obligation prise par une personne appelée « caution » d'exécuter l'obligation si « le débiteur » ne l'exécute pas lui-même. Il

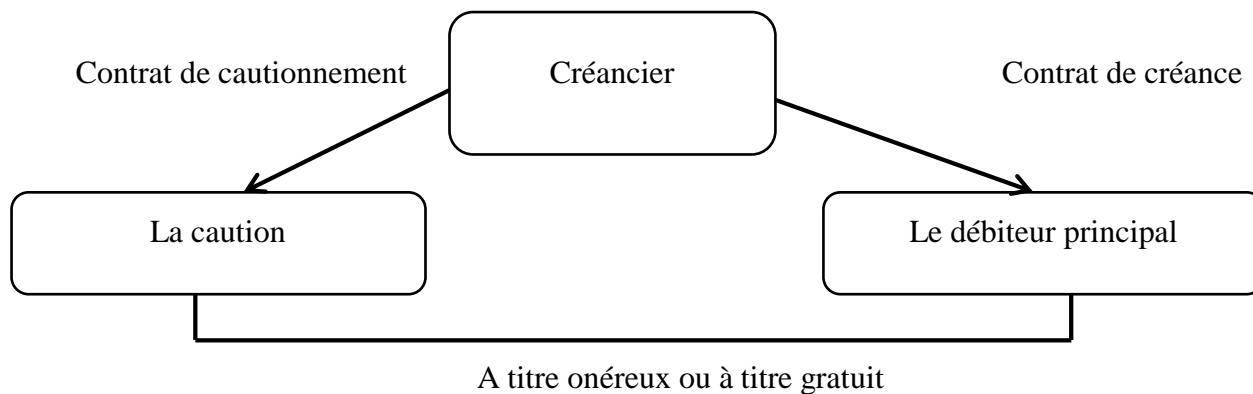
¹³ D. Legeais, « sûretés et garanties du crédit », éd ; LGDJ, 1999, P21.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

résulte que le cautionnement suppose au préalable l'existence d'une obligation. Celle-ci se concrétise par un contrat entre le créancier et le tiers¹⁴.

En outre, le code civil, dans son article 644 du code civil Algérien définit le cautionnement ainsi : « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »

Schéma 3: Schéma représentatif du processus de cautionnement



Source ; D. Legeais, « sûretés et garanties du crédit », éd ; LGDJ, 1999, P22

- **Types cautionnement :**

- Cautionnement simple : C'est lorsque la personne qui se porte caution s'engage à payer la dette du débiteur principal en cas de défaillance de ce dernier. Cependant, les autres cautions ne sont pas responsables du paiement.
- Cautionnement solidaire : Dans ce cas, chaque caution est responsable de l'intégralité de la dette du débiteur principal. Si l'une des cautions ne peut pas payer, les autres doivent combler la différence.
- Cautionnement hypothécaire : Ce type de cautionnement est utilisé pour les prêts immobiliers. La caution met en garantie un bien immobilier pour garantir le remboursement du prêt.

- **L'aval**

- **Définition :**

Au sens de l'article 409 du code de commerce « l'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce ¹⁵».

L'avaliste ou l'avaliseur s'engage au même titre que la caution solidaire, à garantir le paiement de la créance à échéance si le débiteur s'avère défaillant.

L'avaliste oppose sa signature au recto de l'effet ou sur un acte séparé, cette signature est suivie par la mention « Bon pour aval ».

¹⁴ A Ben Halima, « Les emplois des banques », éd ; Dahleb, P5

¹⁵ Article 409-499 code civile Algérien

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

- **Types de l'aval**

- **L'aval d'un chèque** : C'est une garantie écrite qui est apposée sur un chèque, généralement par une personne ou une entreprise, pour garantir le paiement en cas de défaut de paiement du tireur du chèque.
- **L'aval d'une lettre de change** : C'est similaire à l'aval d'un chèque, mais cela concerne une lettre de change, qui est un document utilisé dans les transactions commerciales pour garantir le paiement d'une dette.
- **L'aval d'un contrat** : Dans le domaine du droit des contrats, l'aval peut être utilisé pour désigner une personne qui garantit l'exécution d'un contrat par une autre partie. Cela peut être utilisé pour renforcer la confiance et la sécurité dans les transactions commerciales.

a) Les garanties réelles

« Les garanties réelles consistent dans l'affectation par le débiteur d'un élément déterminé de son patrimoine mobilier ou immobilier au bénéfice d'un créancier, elles peuvent être également constituées par un tiers intervenant au profit du débiteur ». Les principales garanties sont l'hypothèque et le nantissement.

❖ **L'hypothèque**

- **Définition :**

Au terme de l'article 882 du code civil « l'hypothèque est un contrat par lequel, Le créancier acquiert sur l'immeuble affecté en paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance quel que soit le propriétaire du moment¹⁶.

- **Types de l'hypothèque :**

- **L'hypothèque conventionnelle** : elle est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (contrat) établie en la forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance.
- **L'hypothèque légale** : « il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux »
- **L'hypothèque judiciaire** : découle d'une décision obtenue par la banque ayant entrepris des poursuites contre le débiteur, afin de pouvoir prendre une inscription d'hypothèque sur l'immeuble¹⁷.

❖ **Le nantissement (Le gage)**

- **Définition :**

Selon l'article 948 du code civil « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers à remettre à un créancier ou à

¹⁶ Article 882 du code civil

¹⁷ MANSOURI Mansour , **Op.cite**, p 134.

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

une tierce personne choisi par les parties, un objet sur lequel, elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance. Il peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque mains qu'il passe par préférence aux créanciers inférieurs au rang ¹⁸»

- **Types de nantissement :**

- **Le nantissement de compte bancaire :** Il s'agit de donner en garantie un compte bancaire pour sécuriser un prêt ou une dette.
- **Le nantissement de titres :** Cela consiste à donner en garantie des titres, tels que des actions ou des obligations, afin de garantir le remboursement d'un prêt ou d'une dette.
- **Le nantissement de bien immobilier :** Il s'agit de donner en garantie un bien immobilier, comme une maison ou un terrain, pour sécuriser un prêt hypothécaire ou une dette.
- **Le nantissement de fonds de commerce :** Cela consiste à donner en garantie un fonds de commerce, comprenant les actifs et les droits liés à une entreprise, pour sécuriser un prêt ou une dette.

b) Autres garanties

- **La lettre d'intention ou de confort**

Cette lettre représente un document émis par une société qui indique pour le créancier que le débiteur assumera les engagements souscrits. Dans le contrat, et en cas de litige cette société assumera elle-même à la place du débiteur, les engagements qui la concernent. Cette même lettre est appelée aussi, lettre de confort, de patronage généralement utilisé par les sociétés mères souhaitant conforter les engagements de leurs filiales vis-à-vis des banques.

- **La lettre d'apaisement**

Elle est souscrite avec les mêmes caractéristiques avec la lettre d'intention, mais la lettre d'apaisement est une lettre adressée par une maison mère plus précisément par ses dirigeants dans laquelle ils informent la banque qu'ils prendront les mesures nécessaires pour que la filiale respecte ses engagements, donc elle est plus précise que la lettre d'intention.

- **La lettre de bonne fin**

C'est approximativement la même avec les autres engagements cités, car la lettre de bonne fin exprime l'engagement d'une maison mère à honorer le contrat en cas d'insolvabilité de la filiale envers la banque.

- **La promesse de garantie**

Elle consiste en un engagement moral à l'exécution de l'obligation morale, en relève que de la qualité de la personne qui s'engage à promettre, les promesses n'ont pas de valeur juridique.

¹⁸ Article 948 code civil

CHAPITRE 03 : Aspects technique de l'activité de financement par crédit bancaire

Conclusion

L'augmentation des risques et le renforcement de la concurrence ont commencé à menacer la stabilité du système bancaire et financier. Afin de protéger les déposants des principaux risques auxquels se trouve exposé un établissement financier, le Comité de Bâle, a publié en 1988, le ratio Cooke. Ce ratio de solvabilité impose aux banques une exigence minimale de fonds propres de 8 % au moins du total de leurs actifs pondérés en fonction des risques encourus. Ce dernier a contribué à l'amélioration de la stabilité financière, mais sa simplicité est devenue un handicap, car ce ratio prenait en compte que le risque de crédit et ne tenait pas compte des autres risques tels que le risque de marché et le risque opérationnel qui peuvent être aussi très dangereux pour les banques.

Etant donné l'instabilité du système bancaire international, le Comité de Bâle a jugé utile de réformer les accords Bâle I, en donnant naissance à un nouvel accord qui est Bâle II, plus approprié à la réalité de l'activité bancaire soit le ratio Mac Donough, qui tient compte du risque de marché et le risque opérationnel.

En Algérie, afin de bien gérer les risques et les éviter, les autorités monétaires ont mis en place des organes de contrôle et de surveillance prudentielle afin de veiller au respect des normes et de ratios prudentiels, qui sont inspirés de la réglementation bâloise ; Bâle I et Bâle II.

Chapitre 4



Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet
d'investissement d'une PME par la banque



CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Introduction

La vie économique de nos jours est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournables, il s'agit d'un côté de la banque et d'autre côté l'entreprise. Le développement des marchés financiers, les progrès technologiques et la concurrence accrue ont modifié les besoins des entreprises, accentué la rivalité entre les établissements de crédit et élargi l'offre des services bancaires, sans aucun doute la banque joue un rôle important dans l'économie en accompagnant les entreprises dans la réussite et dans leurs difficultés.

La banque est une institution financière essentielle dans nos sociétés modernes. Elle joue un rôle d'intermédiaire financier entre des agents économiques ayant des excédents de financement et d'autres ayant des besoins de financement. Dans notre étude on s'intéresse au besoin de financement des PME. Afin de répondre à ce rôle la BADR est dotée dans son organigramme d'un service chargé des engagements, à savoir le service crédit, qui se charge de l'étude et de l'analyse des demandes des crédits sollicités par sa clientèle afin de prendre une décision finale par rapport à l'octroi du crédit.

L'étude d'un dossier de crédit nécessite la connaissance de certains éléments liés à l'entreprise qui sollicite l'emprunt. Ces derniers devront figurer dans un dossier de crédit constitué préalablement et qui servira de base à l'étude de la demande afin de permettre de prendre une décision sur la nature des risques à supporter.

Après avoir vu et présenté la PME et les modes de financement bancaires et aussi expliqué le principe d'investissement dans les chapitres précédents, nous allons consacrer ce dernier chapitre à l'étude d'un cas pratique pour illustrer et voir la façon de traitement des dossiers de demande des crédits d'investissement au sein de la BADR, depuis le dépôt du dossier jusqu'à la décision d'accord ou de refus d'octroi de crédit.

Nous tenons à signaler que certaines informations liées au nom du demandeur et sa raison sociale seront volontairement modifiées afin de préserver le secret professionnel auquel est tenu le banquier.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

La banque de l'agriculture et du développement rural est une banque commerciale algérienne. Son réseau compte actuellement près de 331 agences et 39 directions régionales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque de réseau en Algérie qui joue un rôle important dans l'exécution des plans et programmes prévus à la réalisation des objectifs a signés au secteur agricole.

1.1. La BADR

La BADR, sigle de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, est une institution financière en Algérie spécialisée dans le financement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire et du développement rural. C'est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982. Elle a pour missions principale le développement du secteur agricole.

La BADR est une société par action (SPA) au capital social de 2200000000 DA. Elle est chargée de fournir aux entreprises publiques et économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement à leur dispositions, et ce dans le respect du secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds publics, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion. Son capital a été augmenté au seuil de 33.000.000.000 DA en 1999. Actuellement, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 54.000.000.000 DA.

L'histoire de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) remonte à plusieurs décennies en Algérie. Depuis sa création, la BADR a joué un rôle crucial dans le financement du secteur agricole et rural, contribuant ainsi au développement économique du pays. Au début des années 2000, la BADR accorde un crédit de 65 milliards de dinars à Tonic Emballage, une PME algérienne. Cet emprunt a eu des conséquences néfastes sur le fonctionnement de la banque à la suite de la faillite de la société Tonic Emballage. www.algeria-watch.org

En 2005, les pouvoirs publics ont décidé de recentrer les missions et activités de la BADR sur le financement de l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et des activités connexes ainsi que le financement des programmes de développement rural. Avec un réseau qui compte actuellement 295 Agences Locales d'Exploitation (ALE) et 39 Groupes Régionaux d'Exploitation (GRE), ainsi que 47 directions, et plus de 6700 cadres et employés qui activent au sein des structures centrales, groupes régionaux et agences locales d'exploitation.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

La BADR est la première banque en Algérie de par l'étendue de son réseau et l'importance de ses effectifs.

En mai 2016, la banque ouvre son premier point bourse.

En 2017, la BADR annonce son lancement dans la finance islamique avant la fin de l'année, et ce en offrant des produits bancaires conformes à la Charia islamique⁶.

1.1.3. Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- ✓ Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- ✓ L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- ✓ La réception des dépôts à vue et à terme ;
- ✓ La participation à la collecte de l'épargne ;
- ✓ La contribution au développement du secteur agricole ;
- ✓ Le contrôle avec autorité de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- ✓ L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaire, agro-industrielle, et artisanales.

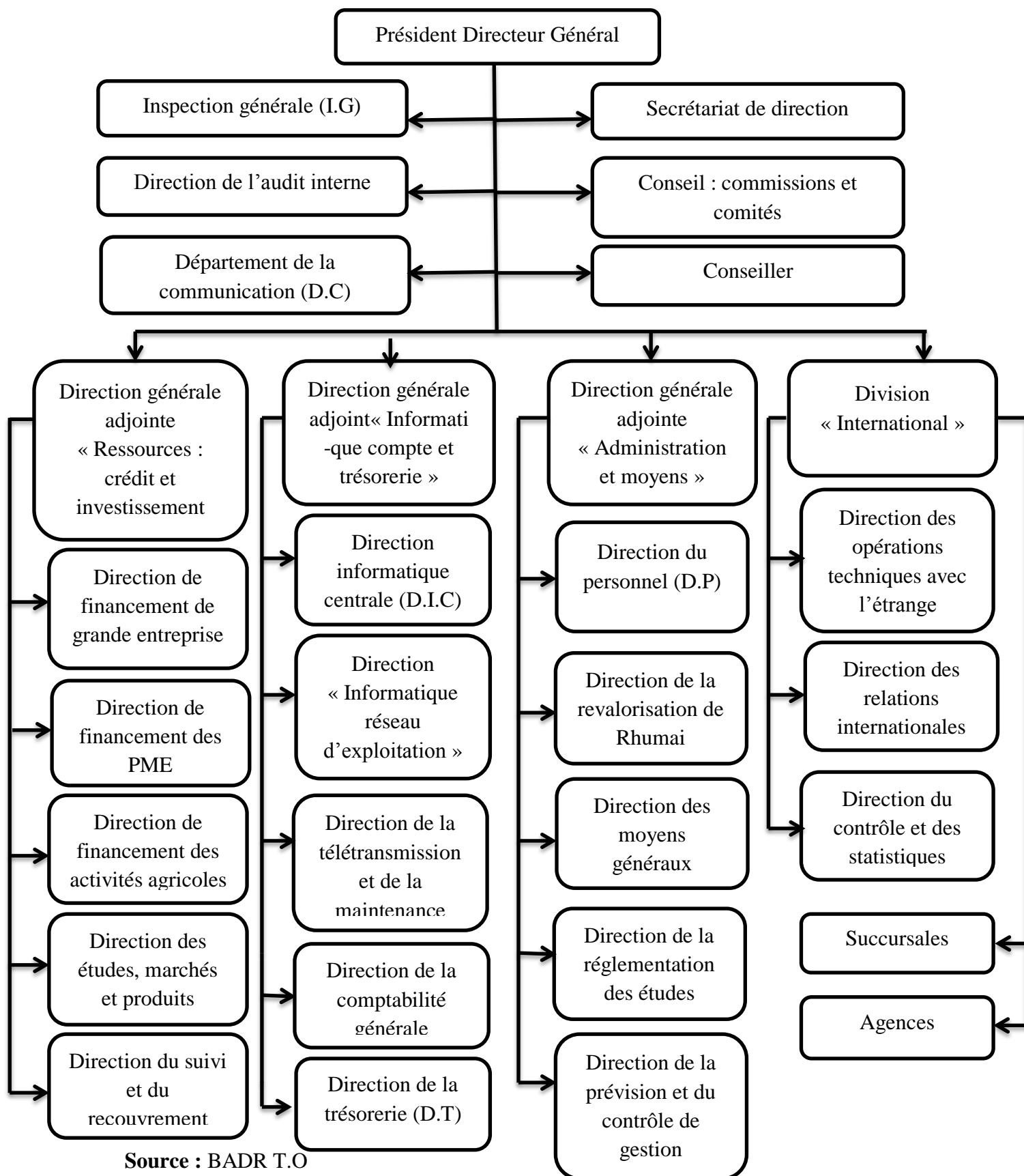
1.1.4. Les objectifs de la BADR

Les objectifs de la BADR sont les suivants :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles. La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Schéma 4 : Organigramme fonctionnel de la direction générale (DG)



Source : BADR T.O

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

1.2. Le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou GRE 015

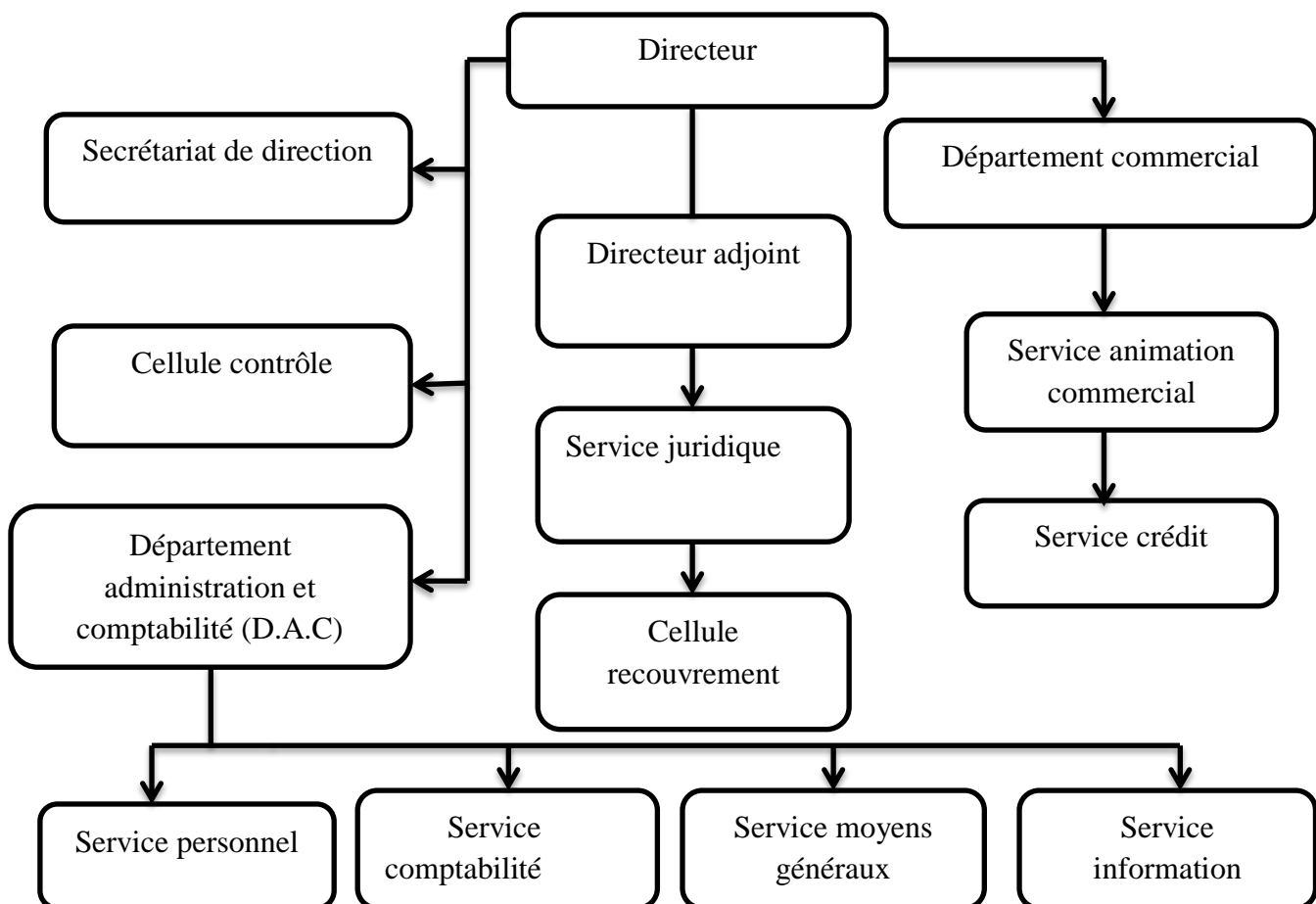
Définition d'une direction d'exploitation

La Direction d'Exploitation Régionale a pour objectif de garantir la qualité du service rendu aux clients des centres de sa DER et de développer les Ressources Humaines dans une optique de pérennité.

- ✓ Elle garantit l'atteinte des objectifs fixés, dans le cadre du plan de stratégie de l'organisme ;
- ✓ Elle contribue au développement de la satisfaction du client et de sa part de marché ;
- ✓ Elle établit un plan d'évolution de ses collaborateurs de son périmètre géographique ;

Chaque DER compte entre 60 et 70 centres. Une DER est découpée en plusieurs secteurs qui regroupent entre 10 et 15 centres. Un Directeur de Centre dépend donc d'un secteur géographique animé par un Directeur de Secteur, auquel il reporte son activité. Ce Directeur du secteur est lui-même rattaché à un directeur d'Exploitation Régionale.

Schéma 5 : L'organigramme de la GRE



Source : La GRE de la BADR

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Section 2 : Evaluation d'un dossier de financement de projet d'investissement introduit par une PME

Afin de mettre en pratique les techniques d'étude et d'analyse développées précédemment, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen. Pour ce faire, nous allons montrer la procédure d'étude d'un dossier de crédit d'investissement traité au niveau de BADR Agence de Tizi-Ouzou.

On va présenter les étapes préalables pour accepter ou rejeter un projet d'investissement, en s'appuyant sur une étude d'un cas de dossier qui concerne l'investissement, le demandeur de crédit est une entreprise. Cette étude porte sur une prise de connaissance générale de l'entreprise (structure du capital, activité, situation de l'entreprise vis-à-vis de la banque) sur l'analyse de la demande formulée, et sur l'analyse de la situation financière de l'entreprise.

2.1. Identification du bénéficiaire

2.1.1. Présentation de l'entreprise

Le demandeur de crédit est une entreprise d'aliments de bétail. Le siège social de l'entreprise se situe à la commune de ifigha daïra d'azazga wilaya de tizi Ouzou, Afin de mieux identifier le client, une liste des caractéristiques le concernant est donnée dans ce qui suit ;

- Date de création : 30 Mai 2006 ;
- Date d'entrée en exploitation : 22 Juillet 2007 ;
- Activité de l'entreprise : fabrication d'aliments de bétail
- Secteur d'activité : production
- Forme juridique : Affaire individuelle ;
- Siège social : Village Aourir commune de Ifigha Daïra d'Azazga wilaya de Tizi Ouzou
- Qualités et compétences du dirigeant : Le dirigeant est né le 05 Février 1968, il est technicien supérieur en informatique.

2.1.2. Identification du projet

Il s'agit d'un projet de renouvellement d'une entreprise de fabrication et de production d'aliments de bétail. L'entreprise est initiée sous une forme juridique d'une personne physique, dont l'implantation est prévue à tizi Ouzou. Le client sollicite un MT de 16544117.1 DA représentant 70% du coût globale du projet, pour une durée de cinq ans dont un an de différé

La nature du projet porte sur l'acquisition d'une unité de production de fabrication d'aliments de bétail d'une capacité de 8 T/H ainsi qu'un groupe électrogène 450 KVA secours 410KVA.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

En hors taxes, le coût global de l'investissement est estimé à 23 634 453.00 la relation dispose de la décision d'octroi des (avantages ANDI).

De ce fait, 23634453 .00 DA la structure de financement est la suivante:

- Apport du promoteur : 7090336 DA (30%)
- Crédit bancaire : 16544117 DA (70%)

2.1.3. Pièces constitutives d'un dossier de crédit

Avant même d'entamer l'analyse proprement dite, une étude préalable des documents d'identification de l'entreprise est réalisée.

Les documents exigés par la banque au débiteur sont les suivants :

2.1.3.1. Documents administratifs et juridiques :

- Demande de crédit signé par une personne habilitée ;
- Copie dûment légalisée des statuts (pour les personnes morales) ;
- P.V délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts ;
- Copie dûment légalisée du registre de commerce ou toute autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitations, carte fellah, carte d'artisan...etc) ;
- Copie dûment légalisé du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Copie dûment légalisé de l'acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels ;

2.1.3.2. Documents comptables et fiscaux :

- Bilan et T.C.R des trois (03) derniers exercices ;
- Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées ;
- Bilan et T.C.R prévisionnels ;
- Plan de financement et/ou de trésorerie ;
- Situations fiscales et parafiscales récents ou échéanciers éventuels.

2.1.3.3. Documents économiques et financiers :

- Etude technico-économique (en particulier pour les demandes d'investissement) ;
- Facture pro forma, devis, contrats des équipements à acquérir ;
- Plan des charges, carnet de commande, contrat, conventions,...etc.

2.1.3.4. Divers :

- Tout document jugé utile par le client pour appuyer sa demande de financement ;
- Tout document nécessité par la mise en place des dispositifs spécifiques.

2.1.4. Garanties recueillies

Caution hypothécaire d'un terrain de 2812 mètres carrés élargi à la construction terrain abritant l'activité appartement à son père expertisé pour un montant de 21 488 000.00 DA.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

2.2. Étude de la faisabilité du projet

Lancer un projet et censé être synonyme de création de nouvelles richesses satisfaction des besoins de consommation et encouragement de l'emploi ceci dépend bien évidemment du développement de la dynamique de l'entreprise soutenir un projet d'investissement garantir son bon déroulement ainsi que s'assurer des chances de réussite qu'il présente nous renvoie automatique à une évaluation préalable du projet l'étude de la faisabilité du projet s'appuie sur trois (03) axes :

- ✓ L'étude économique ;
- ✓ L'étude technique ;
- ✓ L'étude financière.

2.2.1. L'étude économique

L'étude économique vise à apporter des éléments de réponses à des préoccupations fondamentales quant à l'environnement de l'entreprise. Nous citerons entre autres :

- L'étendu du marché et du secteur d'activité concerné. Cela permettra de déterminer si l'entreprise appartient à un marché en plein croissance, en déclin ou en voie de saturation ;
- L'expansion probable du secteur d'activité. Ceci permettra d'identifier le type clientèle intéressé par le produit ou le service proposé par l'entreprise ;
- Le contrôle d'une partie du marché. C'est à dire, élaborer une liste des clients potentiels et éventuels de l'entreprise ;
- L'estimation des chiffres d'affaires prévisionnels, généralement des cinq années à venir. Ceci se fait par l'analyse des forces et faiblesses du produit ou du service proposé, tout en attachant une importance aux opportunités et menaces du marché ;
- Les concurrents, vérifier leur importance. Il s'agit donc de situer l'entreprise face à ces concurrents, en prenant en considération les paramètres : nombre, taille, prix pratiqués et parts de marché

Dans ce cas il s'agit d'une entreprise de production et de fabrication d'aliments pour le bétail comprend l'analyse de plusieurs aspects clés, tels que les coûts de production, la demande du marché, la concurrence, les revenus potentiels et les facteurs économiques généraux qui peuvent influencer l'entreprise. Voici quelques éléments importants à considérer lors de l'étude économique de ce type d'entreprise :

Analyse du marché Il est essentiel de comprendre la demande actuelle et future d'aliments pour le bétail, ainsi que les tendances du marché. L'évaluation des coûts de production est cruciale pour déterminer la rentabilité de l'entreprise. Cela comprend l'analyse des coûts des matières premières utilisées dans la fabrication des aliments pour le bétail, tels que les céréales, les protéines végétales, les vitamines, les minéraux, ainsi que les coûts de la main-d'œuvre, de l'énergie, de l'équipement. Étudiez la chaîne d'approvisionnement des matières premières nécessaires à la fabrication des aliments pour le bétail.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

2.2.2. L'étude technique :

L'étude technique se penche sur les dimensions concernant l'implantation du projet, l'outil de production et les moyens humains dont dispose l'entreprise. Le tout revient donc à :

- Evaluer le lieu de l'exploitation ;
- Identifier les moyens humains, en passant par le nombre à la qualification de chaque salarié. Ceci permet de connaître les éventuels avantages ou inconvénients découlant de ce paramètre.

Dans notre étude rappelons que l'activité exercée par l'entreprise et la fabrication d'aliments de bétail nous nous intéressons donc pour la capacité de production de l'entreprise en termes de quantité d'aliments de bétail pouvant être produits sur une base régulière. Cette étude vise à évaluer la capacité de l'entreprise à produire efficacement et à répondre aux normes de qualité et de sécurité requises dans l'industrie des aliments de bétail.

2.2.3. L'étude du projet par l'analyse financière

L'analyse financière, nous permettra d'expliquer à travers des chiffres des aspects de l'entreprise, donnés auparavant d'une manière théorique. Cette étude se base sur l'analyse de l'équilibre financier, de la structure, de la rentabilité ainsi que la solvabilité du demandeur de crédit.

2.2.3.1. L'évolution du chiffre d'affaires

Le dépôt du dossier de crédit s'est fait en 2020, le traitement du dossier s'est fait à la même année.

D'une façon globale le chiffre et on diminution d'une année à une autre comme suite ;

- Année 1 (2018) 20 410 331 DA ;
- Année 2 (2019) 18 468 609 DA ;
- Année 3 (2020) 17 574 686 DA.

Cette augmentation est liée à l'activité de l'entreprise ainsi qu'à l'augmentation des prix le chiffre d'affaires prévu pour la première année 2018 atteindrait un montant de 20 410 331DA A l'issue du troisième exercice il diminuerait 17 574 686 da soit donc décroissant de 2 835 645. La banque a jugé que ces prévisions indiquées en matière de chiffre d'affaires sont négatives.

2.2.3.2. Le dépouillement de l'analyse financière

Cette étape consiste à analyser les bilans financiers prévisionnels présentés par l'entreprise et à faire ressortir les différents ratios.

➤ L'analyse des bilans prévisionnels

L'analyse des bilans prévisionnels consiste à étudier les estimations des futurs bilans financiers d'une entreprise. Cela permet de comprendre et d'évaluer la santé financière de l'entreprise, d'anticiper les besoins de financement, d'identifier les points forts et les points faibles, et de prendre des décisions éclairées en matière de gestion financière. L'analyse peut porter sur des ratios financiers, tels que la rentabilité, la solvabilité, l'efficacité et la liquidité, ainsi que sur d'autres indicateurs clés de performance financière.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Tableau 8 : Reclassement des bilans financier

Bilan financier actif de l'année 2018, 2019, 2020

Masses financières	2018	2019	2020
Actif non courant	9 126 430	6 929 843	5 294 839
Immob Nette	9 126 430	6 929 843	5 294 839
Autre immob	0.00	0.00	0.00
Actif courant	3 967 116	5 344 062	3 645 587
Stocks	456 000	1 126 934	905 271
Créances	1 269 773	1 202 073	1 069 879
Trésorerie active	2 241 343	3 015 055	1 670 437
Total	13 093 546	12 273 905	8 940 426

Source ; Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

Tableau 9 : Bilan financier passif de l'année 2018, 2019, 2020

Masses financière	2018	2019	2020
Capitaux PERM	11 024 038	10 974 116	7 667 621
résultat	7 424 038	7 374 116	7 667 621
Passif non courant	170 263	248 773	341 513
DLMT	3 600 000	3 600 000	00,0
Passif courant	2 069 508	1 299 789	1 272 805
Fournisseur	1 564 798	1 091 397	1 005 200
Trésorerie passif	0,00	0,00	0,00
Total	13 093 546	12 273 905	8 940 426

Source ; Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

- **Interprétation des résultats**

De l'exploitation des bilans nous pouvons dire pour ce qui est de l'actif nous constatons une nette régression des immobilisations dues essentiellement à l'amortissement de l'unité de production ainsi que baisse des stocks de la trésorerie durant 2020 par rapport à l'exercice 2019 engendrer par la baisse de l'activité durant cette période causée par la crise sanitaire COVID-19. Pour ce qui est du passif celui-ci est composé essentiellement du capital émis et des dettes fournisseurs ainsi nous constatons le remboursement de crédit A long terme durant 2020.

- **L'étude par les ratios**

Les ratios d'analyse financière permettent une analyse de la santé de l'entreprise avec celles du même secteur et de la même taille, de formuler une opinion motivée sur la situation financière d'une entreprise, et d'en apprécier l'évolution d'une année à une autre. On doit calculer plusieurs ratios tels que le ratio d'autonomie financière, le ratio de l'interdépendance financière.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

a) Calcul du Fonds de roulement net global

Le fonds de roulement net global est la partie des ressources durables qui permet de financer l'actif circulant emploi stable le fonds de roulement net global se calcule par le haut ou par le bas du bilan grâce aux formules suivantes :

Soit :

$$\text{FRNG} = \text{Ressources durables} - \text{emploi stable}$$

Ou bien :

$$\text{FRNG} = \text{Actif circulant} - \text{passif circulant}$$

Tableau 10 : Calcul du FRNG

Années	2018	2019	2020
Actif courant	3 967 116	5 344 062	3 645 587
Passif courant	2 069 508	1 299 789	1 272 805
FRNG	1 897 608	4 044 273	2 372 782

Source : Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

- **Interprétation des résultats**

Le fonds de roulement net global serait positif durant les 3 ans sur lesquels porte l'étude. Il serait également en diminutions de 1 897 608 DA En première année pour atteindre 2 372 782 DA en dernière année. Cela signifie que l'entreprise pourrait financer tous ces emplois stables grâce à ces ressources durables et qu'elle dégagerait même un excédent.

L'entreprise respecte dans ce cas la règle de l'équilibre minimum et largement

a) Calcul du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement il est lié au décalage entre les recettes de l'entreprise et les dépenses nécessaires.

Le BFR se calcule à la base de la formule suivante :

$$\text{BFR} = (\text{stock} + \text{créance}) - \text{DCT}$$

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Tableau 11 : Calcul du BFR

Années	2018	2019	2020
Stocks + créances	1 725 773	2 329 007	1 975 150
DCT	2 069 508	1 299 789	1 272 805
BFR	-343 735	1 029 218	702 345

Source : Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

• L'interprétation des résultats

Le BFR en première année Serait négatif Cela signifie que les emplois d'exploitation sont inférieurs aux ressources d'exploitation. L'entreprise n'exprimerait aucun besoin d'exploitation durant cette année.

Par contre pour les deux années qui suivent le BFR enregistré serait positif cela serait dû aux ressources d'exploitation qui ne couvre pas les emplois d'exploitation. Le besoin exprimer durant cette période serait satisfait par le fonds de roulement net global dégager.

b) Calcul de la trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante du fonds de roulement net global et du besoin en fonds de roulement.

- Une trésorerie positive constitue un excédent de ressources.
- Une trésorerie nulle un cas très rare qui réalise l'équilibre.
- La trésorerie négative constitue une insuffisance de ressources qui doit être comblé.

$$\text{Trésorerie} = \text{FRNG} - \text{BFR}$$

Ou :

$$\text{Trésorerie nette} = \text{trésorerie active} - \text{trésorerie}$$

Tableau 12 : Calcul de la trésorerie nette

Années	2018	2019	2020
FRNG	1 897 608	4 044 273	2 372 782
BFR	-343 735	1 029 218	702 345
TN	2 241 343	3 015 055	1 670 437

Source : Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

• Interprétation des résultats

La trésorerie nette pour les 3 années seraient positives cela signifie que même après avoir financé le BFR l'entreprise dégagerait de la trésorerie ceci peut paraître comme étant une situation assez saine néanmoins une trésorerie trop importante (en particulier celle de la première et de la dernière année)

Considéré comme thésaurisation ou encore argent non fructif il voudrait donc mieux investir ou recourir à des placements financiers pour générer des gains.

c) Calcul des ratios de structures

L'intérêt des ratios de structure apparaît au niveau de la comparaison, soit par rapport à ceux d'un concurrent, soit à ceux qui sont antérieurs. Ils comparent des éléments du bilan d'une organisation pour en étudier les moyens, les emplois, le patrimoine, les types de financement (par exemple, proportion du long terme par rapport au court terme). Ils décrivent ainsi la structure d'un établissement.

Tableau 13 : Calcul des ratios de structures

Années	Formule	2018	2019	2020
Autonomie financière	CP/DLMT	0.33	0.33	0.00
Risque liquidité générale	AC/PC	11.92	4.11	2.86
Risque liquidatif	AN/TOT Bilan	0.57	0.60	0.86
Risque d'exploitation	FR/Stocks+ Réalisables	1.10	1.74	1.20

Source : Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

• Interprétation des résultats

- Le ratio de l'autonomie financière est inférieur à 1, non seulement l'entreprise ne peut pas investir par elle-même mais en plus, elle aura plus de mal d'obtenir un emprunt (risque de non remboursement).
- Le ratio risque liquidité générale est satisfaisant durant tous les exercices (supérieur à 1) cela signifie que l'entreprise arrive à assurer le remboursement des DCT en utilisant ses actifs circulants.
- Le ratio liquidatif est très encourageant. L'actif net est en évolution surtout en 2020 où il représente la quasi-totalité du total bilan.

d) Calcul ration de l'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, également connu sous le nom de ratio d'endettement financier, est un indicateur financier utilisé pour évaluer le niveau d'endettement d'une entreprise et sa capacité à faire face à ses obligations financières à long terme. Il mesure la proportion des ressources financières de l'entreprise provenant de tiers (dette) par rapport à ses ressources propres (capitaux propres).

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Tableau 14 : Calcul de ratio d'indépendance financière

Ratio	Formule	2018	2019	2020
Indépendance Financière	Capitaux propre/ >1 Passif	0,56	0,60	1,94

Source ; Etabli par nos soins sur la base des bilans remis par la BADR

• Interprétation des résultats

Le ratio de l'interdépendance financière montre que l'indépendance financière est inacceptable du fait que les dettes à long et moyen terme ne se composent pas en partie des comptes courants des associés.

❖ Conclusion de l'analyse de la viabilité du projet

Après avoir porté notre analyse sur les cinq principaux axes déterminant la viabilité d'un projet à savoir :

- ✓ L'étude économique
- ✓ L'étude technique
- ✓ L'étude financière

Après avoir eu plusieurs entretiens avec les promoteurs, durant lesquels nous avons pu confirmer leur sérieux, leurs déterminations ainsi que leur connaissance dans le domaine des produits agro-alimentaires, nous concluons que ce projet est économiquement viable.

Une fois la faisabilité de cet investissement confirmé, nous allons à travers la prochaine section, étudier sa rentabilité, premièrement en analysant sa rentabilité intrinsèque pour ensuite analyser la rentabilité du projet après financement.

2.3. Etude de la rentabilité du projet

Il s'agira, dans cette partie de savoir si ce projet est rentable en lui-même, pour estimer par la suite de sa rentabilité après financement. Pour ce faire, nous procéderons à la détermination des flux de trésorerie générés par ce projet. Ensuite déterminer les différents indicateurs de rentabilité à travers lesquels nous pourrions nous faire une idée plus précise sur la rentabilité de cet investissement.

Cette analyse sert à évaluer la rentabilité financière d'un projet. C'est une étude prévisionnelle faite à la base des données fournis par le client. Cela permet de prendre des décisions éclairées en examinant les éléments suivant :

2.3.1. L'échéancier d'investissement

Il permet au promoteur d'apprécier dès le départ, les coûts globaux des investissements envisagés.

Celui-ci est élaboré en fonction de la durée de réalisation de projet, dans notre cas, l'entreprise est déjà réalisée, il s'agit juste de renouvellement des équipements

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Tableau 15 : L'échéancier d'investissement

Désignation de l'équipement	Fournisseurs	Prix ; Unité DA	Quantités	Montants
Une unité de production 'aliment de bétail	EURL Laifa	18 500 000	1	18 500 000
Groupe électrogène	EURL GMI Algérie	5 134 453	1	5 134 453
Total	/	23 634 453	/	23 634 453

Source : BADR

2.3.2. L'échéancier d'amortissement

L'étude prévisionnelle est débutée à partir de l'année 2021 ;

L'amortissement est la répartition du cout d'un actif sur sa durée de vie utile. Cela permet de refléter la dépréciation de l'actif au fil du temps dans les états financiers. L'amortissement est généralement utilisé pour les actifs tels que les équipements.

Tableau 16 : L'échéancier d'amortissement

Rubrique	Montant	Période	Annuité (1)	Annuité (2)	Annuité (3)	Annuité (4)	Annuité (5)	Total
Unité de production	18500K	5	3700K	3700K	3700K	3700K	3700K	18500K
Groupe électrogène	5134453	5	1026890.6	1026890.6	1026890.6	1026890.6	1026890.6	5134453
Total	23634453	-						23634453

Source : élaborer par nos soins.

2.3.3. Détermination de la valeur résiduelle des investissements

Comme nous le savant la VRI correspond à la part du montant total de l'investissement hors BFR que récupérera le promoteur au terme de la période d'exploitation du projet (5 ans dans notre cas).

La valeur résiduelle dans un investissement correspond à la valeur estimée de l'actif à la fin de sa durée de vie utile. Cela peut inclure la valeur de revente de l'actif ou son utilisation future. La prise en compte de la valeur résiduelle est importante pour évaluer la rentabilité d'un investissement et prendre des décisions éclairées.

$$\text{VRI} = \text{Investissement brut (hors BFR)} - \text{Montant déjà amorti}$$

$$- \text{VRI} = 23\,634\,453 - 23\,634\,453 = 0$$

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

- La valeur résiduelle est nulle, cela signifie que l'actif n'aura aucune valeur à la fin de sa durée

2.3.4. Calcul du résultat net (RN)

RN = Résultat brut avant impôt – IBS

Résultat brut avant impôt = Résultat d'exploitation – frais financiers

Résultat d'exploitation = EBE – Dotations aux amortissements

Tableau 17 : Compte du résultat prévisionnel pour l'année 2021

Désignation	Montant
Ventes et produits annexes	50 700 000
Variation stocks produits finis et en cours	0
Production immobilisée	0
Subvention d'exploitation	0
1-Production de l'exercice	50 700 000
Achats consommés	25 350 000
Services extérieurs et autres consommations	3 790 000
2-Consommation de l'exercice	29 140 000
3-Valeur ajoutée de l'exploitation (1-2)	21 560 000
63. Charges de personnel	5 100 000
62. Impôts, taxes, et versements assimilés	285 000
4-Excédent brut d'exploitation (3-63-64)	16 175 000
76. Autres produits opérationnels	0
65. Autres charges opérationnels	2 292 000
68. DAA, provis, et pertes de valeurs	4 560 028
78. Reprise sur perte de valeur et provisions	0
5-Résultat opérationnel (4+76-65-68+78)	9 322 972
76. Produits financiers	0
66. Charges financières	1 082 812
6-Résultat financier (76-66)	-1 082 812
7-Résultat ord avant impôt (4+5)	8 240 160
695. Impôts exigibles sur résultats ordinaires	1 457 392
692. Impôts différés (variation) sur résultat ord	0
8-Résultat net des activités ordinaires (7-995-692)	6 782 768
77. Elém ; extraord. (Produit)	0
67. Elém. Extraord. (charges)	0
9-Résultat extraordinaire (67-77)	0
10-Résultat net de l'exercice	6 782 768

Source : élaborer par nos soins.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

- **Commentaire :**

Suivant le bilan prévisionnel, le résultat a réalisé est estimé à 6 782 768 DA.

Tableau 18 : Les comptes résultats (TCR)

Rubrique	N - 1	N + 1	N + 2	N + 3
Marchandise vendue	0	50 700 000	53 235 000	55 896 750
Marchandise consommée	0	25 350 000	26 617 500	27 948 375
Marge brute	0	25 350 000	26 617 500	27 948 375
Production vendue	0	0	0	0
Production stockée	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0
Prestation de service	0	0	0	0
Prod Annexes et subv Oper	0	0	0	0
Consomm. Et Achats	0	1 255 000	1 325 000	1 375 800
Service extérieurs	0	2 535 000	2 661 750	2 794 837
Valeur ajoutée	0	21 560 000	22 630 750	23 777 738
Produits divers	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0
Charges du personnel	0	5 100 000	5 100 000	5 202 000
Impôts et taxes	0	285 000	325 000	385 000
Charges financières	0	1 082 812	1 082 812	947 460
Autres charges opérat	0	2 292 000	2 317 350	2 379 667
Dotation Amortissement	0	4 560 028	4 560 028	4 560 028
Résultat Brut	0	8 240 160	9 245 560	10 303 333
R.H Exploit	0	0	0	0
I.B.S	0	1 457 392	1 713 492	1 775 503
Résultat Net	0	6 782 768	7 532 068	8 527 830

Source : élaboré par nos soins.

Suivant le bilan prévisionnel, le résultat a réalisé est estimé à 6 782 786.

- **Remarque :**

Le chiffre d'affaire est calculé sur la base de :

- La capacité de production est de 65 QT par jour avec un prix de vente d'un quintal de 3250DA/QT. D'où une recette de 211 250.
- La production hebdomadaire est de $211\,250 * 5 = 1\,065\,250$.
- La production annuelle est de $1\,065\,250 * 4 * 12 = 50\,700\,000$.

Il est prévu d'une évolution de 5% chaque année.

2.3.5. Le calcul de la capacité d'autofinancement CAF

La CAF est un indicateur important car elle permet de déterminer si l'entreprise génère suffisamment de liquidités pour financer ses investissements.

La capacité d'autofinancement représenté le flux de trésorerie dégagé par l'entreprise durant l'exercice. Elle s'obtient en rajoutant au résultat net les charges non décaissables

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

(dotation aux amortissements et provisions). Elle permet aussi de rembourser les annuités de capital emprunté. De financer le BFR.

Tableau 19 : Le calcul de la CAF avant financement

Années	1	2	3	4	5
Résultat net	6 782 768	7 532 068	8 527 830	-815 873	13 465 958
Dotations aux amortissements	4 560 028	4 560 028	4 560 028	2 703 539	2 363 445
CAF	11 342 796	12 092 096	13 087 858	1 887 666	15829403

- **Interprétation**

Dans ce cas la CAF es positive, cela montre que l'entreprise génère assez de ressources pour couvrir son cycle d'exploitation.

2.3.6. Le calcul de la variation du BFR

Le fond de roulement sert à financer le besoin en fond de roulement BFR. Grossièrement la partie du BFR correspond aux éléments indispensables pour démarrer et maintenir le cycle d'exploitation de l'entreprise.

Tableau 20 : Le calcul de la variation de besoin en fond de roulement

Années	0	1	2	3	4	5
CA	-	50 700 000	53 235 000	55 896 750	58 691 587	61 626 166
BFR	-	2 112 500	2 218 125	2 329 031	2 445 482	2 567 756
Variation du BFR	2 112 500	105 625	110 906	116 451	122 274	-2 576 756

Source : élaborer par nos soins.

Le BFR est estimé à **2 567 756 DA**, il représente les besoins liées à l'exploitation de l'entreprise pour 11 jours d'activité sur la base de 264 jours d'activité par ans.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

2.3.7. Elaboration du tableau emplois / ressources (Avant financement) :

Tableau 21 : Emplois / Ressources

Périodes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encaissements	-	-	-	-	-	-
CAF	-	11342796	12092096	13087858	1887666	16829403
VRI	-	-	-	-	-	0
Récupération du BFR	-	-	-		-	2 567 756
Total 1		11342796	12092096	13087858	1887666	19397159
Décaissements	-	-	-	-	-	-
Cout d'investissement	23634453	-	-	-	-	-
Variation du BFR	2112500	105625	110609	116451	122274	-
Total 2	25746953	105625	110609	116451	122274	-
Flux de trésorerie	-25746953	11237171	11981487	12971407	1765392	19397159
Cumul des flux	-25746953	-14509782	-2528295	10443112	-8677720	10719439

2.3.7.1. Les critères de choix d'investissement

Après avoir trouvé les flux induits par ce projet d'investissement, plusieurs critères de choix d'investissement peuvent être mis en œuvre pour décider du choix d'un investissement. Les critères les plus communément admis sont :

- ✓ La valeur actuelle nette (VAN) ;
- ✓ L'indice de profitabilité (IP) ;
- ✓ Le délai de récupération du capital investi (DRC) ;

a) Calcul du délai de récupération du capital investi (DRC)

Nous précisons que les flux de trésorerie deviennent positifs entre la deuxième et la troisième année d'exploitation.

$DR = 2 \text{ ans} + (\text{dernier flux négatif en valeur absolue} * (12 / \text{somme en valeur absolue du dernier flux négatif et le premier flux positif}))$.

Le cumul des flux devient positif entre 2022 et 2023 cela implique :

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

$$DR = 2 \text{ ans} + (2528295 \cdot 12) / (2528295 + 10443112) = 2 \text{ ans} + 2 \text{ mois}$$

b) Calcul de la valeur actuelle nette VAN

$$VAN = -C + R_1 (1+i)^{-1} + R_2 (1+i)^{-2} + \dots + R_n (1+i)^{-n}$$

$$VAN = -23634453 + (11237171 (1+0.1)^{-1} + 11981487 (1+0.1)^{-2} + 12971407 (1+0.1)^{-3} + 1765392 (1+0.1)^{-4} + 19397159 (1+0.1)^{-5}) = 17\,272\,932 \text{ DA.}$$

c) Calcul de l'indice de profitabilité IP

$$IP = \text{Flux de trésorerie actualisé} / \text{investissement}$$

$$IP = 40\,907\,385 / 23634453 = 1.7$$

➤ Appréciation des critères de rentabilité :

Après avoir élaboré le tableau Emplois / Ressource et examiné à travers différents critères de rentabilité, nous arrivons à en déduire ce qui suit :

- La liquidité du projet peut être jugée acceptable puisque le DR est court. Il ne se situe pas la moitié de la période de réalisation du projet.
- Etant donné, que la VAN dégagée est positive et assez importante et ce malgré le taux d'actualisation appliqué (10%), nous pouvons conclure que le projet est officiellement rentable. En effet, la société connaîtra un enrichissement égal à cette VAN, et ce après récupération de la mise de fonds initiale.
- IP est supérieur à 1, dans ce cas cet investissement est rentable.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Section 03 : résultats de l'étude : contraintes et perspectives pour la PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'épine dorsale de l'économie, contribuant à la création d'emplois, à l'innovation et à la croissance économique. Cependant, elles ne sont pas à l'abri de certaines contraintes qui peuvent freiner leur développement. Les PME doivent faire face à des ressources limitées, des défis de financement, une concurrence intense et une gestion complexe. Néanmoins, ces contraintes ne doivent pas occulter les perspectives intéressantes qui se présentent à elles. Dans cette section nous examinerons de plus près les contraintes auxquelles sont confrontées les PME, ainsi que les perspectives qui leur offrent des opportunités de croissance, comme leur flexibilité, leur réactivité face aux besoins clients et leur capacité à innover.

3.1. Les contraintes des PME en Algérie

Les PME algériennes font face à diverses contraintes qui ont été mises en évidence par des études récentes. Selon une étude de la Banque mondiale (2003), ces obstacles sont classés dans l'ordre décroissant de leur sévérité, ce qui met en évidence la difficulté rencontrée par les dirigeants de ces entreprises.

- La compétition de l'informel.
- L'accès aux crédits.
- Coût du crédit.
- Les taux d'impôts.
- Les incertitudes sur la politique économique.
- Les délais bancaires.
- La corruption.
- L'administration fiscale.
- L'accès au foncier.
- L'accès aux devises.
- Les douanes / réglementations.
- L'enregistrement de l'entreprise.
- La pénurie de main d'œuvre qualifiée.
- Les services portuaires.
- L'accès au téléphone.
- La législation du travail.
- L'accès à l'énergie.

Contraintes d'informations CES obstacles qui ralentissent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-propriétaires, et se différencient selon la nature des activités. Pour mieux comprendre leurs périphéries et bien comprendre le poids et l'austérité de chaque contrainte, nous présentons d'observer dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir : les contraintes découlant de l'informel, financières, relatives au marché du travail, liées au foncier industriel, d'ordre administratif et judiciaire et les.10

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

3.1.1. Les contraintes découlant de l'informel

Le secteur informel reste une caractéristique forte de l'environnement de la pme, même si l'estimation de sa taille n'est pas connue, est un secteur non structuré, Ces catégories sont : les formels, les formels non enregistrés, les formels-informels et les informels purs. Malgré l'absence d'estimation fiable sur la dimension et le poids de l'économie tue en Algérie, l'enquête nationale auprès des ménages de l'Office Nationale des Statistiques de 2007 avance que 2/3 des micro-entrepreneurs se déclinent en « informels » dans l'ensemble de l'activité économique. Un chiffre qui confirme l'absence d'une limite qui distingue le formel de l'informel où l'activité spéculative dépasse fortement tout activité productrice, De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- ✓ La sous déclaration des ressources humaines, financières et même techniques et technologiques
- ✓ La fraude fiscale ;
- ✓ La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires ;
- ✓ La pratique de non facturation ;

3.1.2. Les contraintes financières

L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, crédit. L'entreprise algérienne ne fuis pas à cette conformité. Le rapport des actions des bases nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a résumé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite. ¹¹

- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de Développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi
- L'appui des banques est inadapté aux besoins de financement des PME, les instructions

D'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles donnes économiques (les Banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;

3.1.3. Les contraintes relatives au marché de travail

Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés... ;

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...);
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des Programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des Entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

3.1.4. Les contraintes liées au marché du foncier industriel

Les contraintes liées au foncier industriel sont des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout), sont les suivants :

- Le manque de transparence dans le traitement des dossiers présente un obstacle sérieux pour la promotion de l'investissement ;
- Les différences de prix entre le foncier public et le foncier privé encouragent la rétention Spéculative inutilisation de la majorité des terrains viabilisés, car ils appartiennent soit à des sociétés publiques en faillite, soit à des propriétaires privés qui les conservent à des buts de spéculation

3.1.5. Les contraintes administratives

L'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliquées, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement, des procédures administratives bureaucratiques ;¹

3.1.6. Les contraintes d'informations (Asymétrie d'information)

Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009). Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.
- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusqu'à peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

3.2. Les perspectives de développement des PME algériennes

Les perspectives pour les PME (Petites et Moyennes Entreprises) peuvent être prometteuses dans différents domaines., puisqu'il existe un potentiel énorme de nouveaux porteurs de projets. Nous proposons les plus importantes

- Moderniser le système bancaire en l'impliquant davantage dans le financement des petits entrepreneurs, en développant des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME et en décentralisant la décision d'octroi de crédit ;
- Réformer l'administration publique et ses institutions, en adaptant leurs fonctionnements aux exigences de l'économie de marché et en réduisant les degrés de la bureaucratie et de la corruption ;
- Former les dirigeants des PME, en organisant des séminaires sur l'organisation du travail, la gestion, l'utilisation de l'outil informatique..., avec la création d'un réseau de centres de formation des dirigeants des PME, comme celui existant en Tunisie depuis 1980.
- La vulgarisation des aides financières et des garanties existantes pour maximiser l'utilisation des PME pour les lignes de crédits ouvertes.
- Impliquer davantage les collectivités locales (APC et Daïras) dans le processus de la promotion des PME. Leur permettre d'apporter des orientations et des aides techniques, par leur proximité des entrepreneurs grâce à des budgets spécifiques.
- Permettre l'accès au foncier aux meilleurs coûts et faciliter l'installation des porteurs de projets de création d'entreprise.
- La mise en place d'un système national efficace de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations économiques et financières et l'encouragement de l'utilisation des techniques de communication nouvelles comme Internet.
- Renforcer le rôle des pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité des entreprises, dans la finalité d'accroître la taille des PME et stimuler leurs innovations.
- Créer des organismes d'appui et d'accompagnement pour le développement international des PME algériennes.

CHAPITRE 04 : Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons mis en évidence le caractère prééminent que prennent les crédits d'investissement dans la croissance de l'entreprise. Les politiques de financement préconisées par les banques, doivent tenir compte de la rentabilité de l'activité de l'entreprise et l'activité bancaire simultanément. Le financier doit traiter de manière très rigoureuse les demandes de crédit. L'évaluation financière de l'entreprise, ainsi que l'évaluation des projets d'investissement devrait nous donner le niveau du risque qu'encourt le banquier.

Il faut dire que l'étude des projets d'investissement implique des compétences techniques et stratégiques. Leur évaluation s'inscrit dans une démarche stratégique de l'entreprise. Néanmoins, un investissement ne peut être réalisés que s'il présente un intérêt certain pour l'entreprise en termes de profit et de rentabilité.

Pour conclure ce chapitre, L'économie algérienne est confrontée à plusieurs perspectives dont l'objectif est d'assurer une trajectoire d'un fort taux de croissance dans un contexte de mondialisation en assurant des financements alternatifs, il s'agit d'amener les significatifs de leur activité par l'amélioration de la compétitivité et la conquête des marchés intérieurs et extérieur.



Conclusion générale



Conclusion générale

En conclusion, les modalités de financement des projets d'investissements des petites et moyennes entreprises (PME) sont diverses et dépendent de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, il est important de noter que les PME ont souvent des besoins de financement importants pour développer leurs projets d'investissements, tels que l'acquisition de nouveaux équipements, l'expansion de leurs activités ou le développement de nouveaux produits. Cependant, ces entreprises peuvent rencontrer des difficultés à obtenir les fonds nécessaires en raison de leur taille, de leur manque d'historique financier solide ou de l'absence d'actifs tangibles pouvant servir de garantie.

Les sources de financement pour les PME comprennent à la fois des financements internes et externes. Les financements internes incluent l'autofinancement, c'est-à-dire l'utilisation des bénéfices générés par l'entreprise pour financer ses propres projets. Cela peut être réalisé en réinvestissant les bénéfices, en réduisant les coûts ou en améliorant l'efficacité opérationnelle.

Les financements externes comprennent le recours à des prêts bancaires, où les PME peuvent obtenir des fonds en utilisant des garanties ou des sûretés, comme des biens immobiliers ou des actifs de l'entreprise. Les prêts peuvent également être accordés en fonction de la capacité de remboursement de l'entreprise, évaluée à partir de son historique financier et de sa rentabilité.

Les PME peuvent également chercher des investisseurs, tels que des capitaux-risqueurs, qui sont prêts à investir dans des projets prometteurs en échange d'une participation dans l'entreprise. Ces investisseurs peuvent apporter des capitaux supplémentaires, ainsi que des conseils et des contacts utiles.

De plus, les PME peuvent avoir accès à des programmes de financement publics, tels que des subventions, des prêts à taux préférentiels ou des incitations fiscales, offerts par les gouvernements et les institutions de développement économique. Ces programmes visent à soutenir la croissance des PME et à stimuler l'innovation.

Enfin, avec l'évolution des technologies et l'émergence de nouvelles approches de financement, les PME ont également la possibilité de recourir au financement participatif ou. Ces plateformes en ligne permettent à un grand nombre de personnes de contribuer financièrement à un projet en échange de contreparties ou d'une participation au capital.

Les PME ont diverses options de financement pour leurs projets d'investissements, allant des sources internes aux sources externes, en passant par les investisseurs privés et les programmes publics. Il est essentiel que les entrepreneurs évaluent soigneusement leurs besoins de financement, étudient les différentes possibilités disponibles et construisent un plan financier solide pour assurer la réussite de leurs projets d'investissements.

Conclusion générale

Les PME font face à divers risques de financement qui peuvent entraver leur croissance et leur développement.

D'une manière générale, dans ce mémoire, nous avons examiné notre expérience de stage au sein d'une agence bancaire, en mettant l'accent sur la relation entre les banques et les entreprises. Nous avons abordé les produits et services offerts par les banques, ainsi que les outils d'analyse utilisés pour évaluer les demandes de crédit.

Il est devenu essentiel pour les banques d'améliorer leur processus d'examen des demandes de crédit. Avant de prendre toute décision de prêt, il est impératif de réaliser une analyse économique et financière approfondie de l'entreprise.

De plus, il est important de prendre en compte les risques encourus. L'analyse financière basée uniquement sur les ratios ne suffit pas, car elle peut favoriser certaines entreprises au détriment d'autres, notamment les plus jeunes et dynamiques, ayant un fort potentiel de croissance.

D'autres facteurs tels que l'intégrité des dirigeants, le contexte économique, commercial et financier de l'entreprise, ainsi que ses perspectives de croissance, doivent également être pris en considération.

Dans un contexte d'économie de marché compétitif, les banques doivent comprendre, soutenir, conseiller et collaborer de manière harmonieuse et durable avec les entreprises.

Pour atteindre ces objectifs, il est impératif de réorganiser et de réformer le système bancaire, tout en introduisant de nouveaux produits financiers pour dynamiser les banques et les adapter à l'évolution de l'environnement économique. Cela permettra également de répondre aux besoins des consommateurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.

Notre recherche nous a permis de confirmer nos hypothèses,

D'une part, La participation de la banque dans le financement de l'entreprise dépend de sa situation financière car la banque évalue les risques et la capacité de remboursement de l'entreprise avant de décider de prêter de l'argent. Si l'entreprise a une situation financière solide, la banque sera plus encline à accorder un financement, c'est ce qu'on a fait dans la pratique au niveau de la BADR.

D'autre part, La banque est un moyen de financement important pour les investissements des PME algériennes. Les PME peuvent obtenir des prêts et des crédits auprès des banques pour financer leurs projets et leur croissance. Les banques évaluent la situation financière des PME et accordent des financements en fonction de leur capacité de remboursement. C'est un moyen essentiel pour soutenir le développement des entreprises en Algérie.

Effectivement, l'emprunt bancaire est la méthode de financement externe la plus couramment utilisée par les PME pour financer leurs investissements. Les PME peuvent obtenir des prêts auprès des banques pour financer leurs projets et leur croissance. Cela leur permet d'avoir accès à des fonds nécessaires tout en remboursant le prêt sur une période déterminée. C'est une manière pratique et répandue pour les PME d'obtenir les ressources financières dont elles ont besoin.

Conclusion générale

Lors de l'accord d'un crédit d'investissement, la banque prend en considération la solvabilité de l'entreprise. Elle évalue la capacité de l'entreprise à rembourser le prêt en analysant sa situation financière, sa rentabilité, ses flux de trésorerie et ses garanties. Cela permet à la banque de s'assurer que l'entreprise est en mesure de supporter la charge financière liée au prêt et de minimiser les risques.

En conclusion, nous formulerons les recommandations suivantes :

- Mettre en place une stratégie ambitieuse de formation pour le personnel et investir dans des technologies informatiques performantes et fiables.
- Développer une politique de marketing bancaire visant à mobiliser l'épargne des ménages et à octroyer des crédits pour les projets d'investissement productif.
- Établir une structure de gestion des risques avec des outils adaptés.
- Restreindre l'octroi de découverts et le réserver à des cas exceptionnels, en tenant compte des besoins réels des entreprises.



Introduction générale



Ouvrages :

1. AIT SAHEL B, "audit interne du risque de crédit", IN M.MANSOURI, gestion de risques bancaires, ESB,2014.
2. A Ben Halima, « Les emplois des banques », éd ; Dahleb.
3. B. BELLETANE. B PARANQUE, « Diversité économique et mode de financement des PME », Édition Le Harmattan, Paris février 2001.
4. Bulletin d'information statistique de la PME », Numéro 40, Edition Mars, 2022 ,
BANCAL. F, RICHARD, « le choix d'investissement », édition Economica, paris 2002.
5. Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, "ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT Banque & Marchés"; RB édition,France, Mai 2003.
6. Christian Gouriéroux, André Tiomo, "Risque de crédit : Une approche avancée", les cahiers du CREF de HCEMontréal, Avril 2007.
7. Cécile Kharoubi Philippe Thomas analyse de risque de crédit 2eme édition RB 2016 .
8. Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT, édition, RB 2013.
9. D. Legeais, « sûretés et garanties du crédit », éd ; LGDJ, 1999.
10. E.chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991
11. Gillet R, Joberd J-p, Navatte.P, Rambourg.p : « Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier », édition Dalloz 1994.
12. Jean-Yves Capil, Olivier Garnier, « dictionnaire d'économie et de sciences sociales », HATIER, Paris, 2008.
13. LASARY ECONOMIE D'ENTREPRISE, Édition ELDAR EL OTHMANIA, ALGER, 2007, P 12.
14. Lorriaux (j-p), « économie d'entreprise », Éd Dunod Paris, 1991.
15. Luc BERNET-ROLLAND, Principes de technique bancaire, Édition Dunod, paris, 2006.
16. Nadine Levratto, « Les PME Définition, rôle économique et politique publique », edition de Boeck Université, 2009.
17. Robert Houdayer, « Evaluation financière des projets », Edition economica.
18. S.NEUVILLE. « Droit de la banque et des marchés financiers », ED Puf 2005, P12
19. TORRES.O, « Les PME », édition DOMINOS-Flammarion, Paris, 1999
18. Wtterwulgher(R), « la PME une entreprise humaine », ED de Boeck.
19. Xavier Bradley, Christan Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005.

20. Xavier Bradley, Christan Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005.

21. Xavier Bradley, Christan Descamps, « Monnaie, Banque, Financement », édition Dalloz, 2005.

TEXTES ET LOIS

1. Article 882 du code civil
2. Journal officiel de la République Algérienne, N°18, article 110-114
3. Article 948 code civil
4. Article 409-499 code civile Algérien
5. Article 644 code civil Algérien
6. Art. 2093 du C. civ.

Mémoires :

1. Les cours de régulation prudentiel de madame Amiar
2. Melle Brahami Souad, Melle Chalal Hania Farah, « Les modalités de financement bancaire des projet de création des PME », Mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bédjaya, 2014.
3. Mémoire « introduction en bourse ».
4. Mémoire Mecherri mohand said ait taleb melissa de Bale 2 à bale 3 évolution controversé de la réglementation prudentielle et bancaire suite à la crise financière de 2008 en Algérie université Mouloud mammeri de Tizi Ouzou
5. Mlle. KAROUS Ouafa Mr. KANDI Halim L'OCTROI DE CREDIT, RISQUES ET GARANTIES UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA BEJAIA
6. Mr. ABID Abd el ouahab, « Le financement des PME en Algérie », Mémoire de master, université « 08mai 1945 », Guelma, 2013.

Autre Document

1. Larousse, dictionnaire de langue française.
2. Le gage est objet remis pour garantir le paiement d'une dette
3. Document interne de la BADR

Site web

1. riifr.univ-littoral.fr
2. www.vinci-convention.com
3. www.maxicours.com
4. 17www.cpa-bank.dz
5. www.algeria-watch.org

La liste des tableaux

Tableau 1 : Population globale des PME à fin 2021 -----	19
Tableau 2 : Typologie des PME-----	19
Tableau 3 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activité-----	20
Tableau 4 : Professions libérales par secteur d'activité -----	20
Tableau 5 : Répartition des PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activité ..-----	21
Tableau 6 : Répartition des PME privées par secteur d'activité -----	22
Tableau 7 : Concentration des PME par région -----	23
Tableau 8 : Reclassement des bilans financier -----	88
Tableau 9 : Bilan financier passif de l'année 2018, 2019, 2020 -----	88
Tableau 10 : Calcul du FRNG-----	89
Tableau 11 : Calcul du BFR -----	90
Tableau 12 : Calcul de la trésorerie nette-----	90
Tableau 13 : Calcul des ratios de structures -----	91
Tableau 14 : Calcul de ratio d'indépendance financière -----	92
Tableau 15 : L'échéancier d'investissement -----	93
Tableau 16 : L'échéancier d'amortissement -----	93
Tableau 17 : Compte du résultat prévisionnel pour l'année 2021 -----	94
Tableau 18 : Les comptes résultats (TCR)-----	95
Tableau 19 : Le calcul de la CAF avant financement-----	96
Tableau 20 : Le calcul de la variation de besoin en fond de roulement -----	97.
Tableau 21 : Emplois / Ressources -----	97.

La liste des schémas

Schéma 1 : La distinction financement directe – intermédiation financière.....	32
Schéma 2 : Les différents modes de financement des PME.....	35
Schéma 3 : Schéma représentatif du processus de cautionnement.....	74
Schéma 4 : Organigramme fonctionnel de la direction générale (DG).....	82
Schéma 5 : L'organigramme de la GRE.....	83



Annexes



Table des matières

Remercîments

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des schémas

Sommaire

Introduction générale----- 1

Chapitre 1 : Les fondements théorique sur les petites et moyennes entreprise (PME)

Introduction : -----	6
Section 1 : Définition, caractéristiques et classification des PME -----	7
1.1. Définition de la PME -----	7
1.1.1. Définition selon l'approche quantitative -----	8
1.1.2. Définition selon l'approche qualitative -----	8
1.2. Les Caractéristiques et classification des PME : -----	8
1.2.1. Les caractéristiques des PME : -----	8
1.2.2. Les classifications des PME -----	9
1.2.2.1. Classification économique : -----	9
1.2.2.2 Classification juridique -----	11
Section 2 : Le rôle de la PME en matière de développement économique -----	12
2.1. La création d'emplois -----	12
2.2. La contribution des PME en matière de Valeur Ajoutée (VA) sur les petites -----	13
2.3. La contribution des PME à l'aménagement du territoire -----	14
2.3.1. Création d'emplois locaux -----	14
2.3.2. Développement économique local -----	14
2.3.3. Dynamisme des centres villes -----	15
2.3.4. Innovation et compétitivité -----	15
2.3.5. Responsabilité sociale et environnementale : -----	15
2.3.6. L'innovation -----	15
2.3.7. L'exportation -----	15
2.4. Les objectifs de la PME -----	16
Section 3 : Les petites et moyennes entreprises en Algérie -----	18
3.1. La population des PME -----	18
3.1.1. Situation à jour au 31/12/2021 -----	18
3.1.2. Distribution -----	19
3.2. Les caractéristiques des PME algériennes -----	23
Conclusion -----	25

Chapitre 2 : Le financement bancaire des PME

Introduction -----	26
Section 1 : Les besoins et sources de financement d'une PME -----	27
1.1. Les besoins de financement d'une PME (Petite et moyenne entreprise) -----	27
1.1.1. Besoin de financement à long terme (un besoin lié à l'investissement) -----	27
1.1.2. Besoin de financement à court terme (besoin lié à l'exploitation) -----	28
1.2. Les principales sources de financement -----	28
1.2.1. Financement interne -----	29
1.2.1.1. Autofinancement -----	29

1.2.2. Financement externe -----	31
1.2.2.1. Financement externe directe (marché financier) -----	32
1.2.2.2. Financement externe indirecte (Bancaire)-----	34
1.3. Marché des capitaux-----	35
1.3.1. Définition -----	35
1.3.2. Typologie de marché des capitaux -----	35
1.3.2.1. Les marchés des capitaux à long terme-----	36
1.3.2.2. Les marchés des capitaux à court terme -----	38
Section 2 : L'investissement et le financement par crédit bancaire -----	39
2.1. Notion d'investissement -----	39
2.1.1. Définition de l'investissement -----	39
2.1.2. Les typologie d'un projet d'investissements -----	40
2.1.2.1. Classification par nature -----	40
2.1.2.2. Classification par objectif -----	41
2.1.3. Caractéristique d'un projet d'investissement -----	42
2.2. Les étapes de financement d'un projet d'investissement au sein de la BADR-----	43
2.2.1. Ouverture de compte -----	44
2.2.2. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement -----	44
2.2.3. Analyse financière -----	45
2.2.4. Etude de la viabilité du projet -----	45
2.2.5. Etude de la rentabilité du projet-----	45
2.2.5.1. Les flux nets de trésorerie (FNT)-----	45
2.2.5.2. La valeur actuelle nette (VAN) -----	46
2.2.5.3. Indice de profitabilité (IP) -----	47
2.2.5.4. Délai de récupération du capital investi (DRC)-----	47
2.2.5. Transmission du ticket d'autorisation à l'agence pour notification au client --	48
2.2.6. Constitution du dossier des garanties et déblocage de fonds -----	48
Section 3 : Les déterminants de la relation banque-PME-----	49
3.1. Notion de banque -----	49
3.1.1. Définition de la banque-----	49
3.1.2. Rôle de la banque -----	50
3.2. Les modes de financement -----	50
3.2.1. Les crédits d'investissements-----	50
Conclusion -----	53

Chapitre 3 : Aspects technique sur l'activité de financement par crédit bancaire

Introduction -----	55
Section 01 : Les risques inhérents à l'octroi de crédits -----	56
1.1. Définition de risque -----	56
1.2. Typologie des risques bancaires -----	56
1.2.1. Le risque de crédit -----	56
1.2.2. Le risque opérationnel -----	57
1.2.3. Le risque de marché -----	57
1.2.4. Risque de crédits -----	57
1.3. Evolution de la conception de risque de crédit-----	58
1.3.1. Définition du risque de crédit -----	58
1.3.2. Typologie des risques de crédit -----	58
1.3.2.1. Le risque de non remboursement -----	58
1.3.2.2. Le risque d'immobilisation-----	59
1.4. L'octroi des crédits bancaires -----	59

1.4.1. Procédure d'octroi du crédit bancaire -----	59
Section 02 : La réglementation prudentielle du secteur bancaire -----	60
2.1. Définition de la réglementation prudentielle bancaire -----	60
2.2. Les objectifs de la réglementation bancaire -----	60
2.2.1. Stabilité financière -----	61
2.2.2. Protection des déposants -----	61
2.2.3. Prévention des risques systémiques -----	61
2.2.4. Prévention des risques systémiques -----	61
2.2.5. Gestion des risques -----	61
2.3. Le comité de Bâle -----	62
2.3.1. Bâle 1 -----	62
2.3.1.1. L'Accord -----	62
2.3.1.2. Calendrier -----	63
2.3.1.3. Limite -----	63
2.3.2. Bâle 2 -----	64
2.3.2.1. Limite -----	64
2.3.2.2. Calendrier -----	64
2.3.3. Bâle 3 : -----	66
2.3.3.1. Limite -----	69
2.3.3.2. Calendrier -----	69
Section 03 : La gestion des risques et la prise de garanties -----	70
3.1. La gestion des risques de crédits : -----	70
3.1.1. Gestion du portefeuille de crédit -----	70
3.1.2. La prise de garantie -----	72
3.2. Définition de la garantie -----	72
3.3. Caractéristique de la garantie -----	72
3.4. Les formes de garantie bancaires -----	73
3.4.1. Les garanties personnelles -----	73
3.4.2. Les garanties réelles -----	75
3.4.3. Autres garanties -----	76
Conclusion -----	78

Chapitre 4 ; Etude d'un cas de financement bancaire d'un projet d'investissement d'une PME par la BADR

Introduction -----	79
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil -----	80
1.1. La BADR -----	80
1.1.1. Historique de la BADR -----	80
1.1.2. Les missions de la BADR -----	81
1.1.3. Les objectifs de la BADR -----	81
1.2. Le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou GRE 015 -----	83
Section 2 : Evaluation d'un dossier de financement de projet d'investissement introduit par une PME -----	84
2.1. Identification du bénéficiaire -----	84
2.1.1. Présentation de l'entreprise -----	84
2.1.2. Identification du projet -----	84
2.1.3. Pièces constitutives d'un dossier de crédit -----	85
2.1.3.1. Documents administratifs et juridiques : -----	85
2.1.3.2. Documents comptables et fiscaux : -----	85
2.1.3.3. Documents économiques et financiers : -----	85

2.1.3.4. Divers -----	85
2.1.4. Garanties recueillies -----	85
2.2. Étude de la faisabilité du projet -----	86
2.2.1. L'étude économique -----	86
2.2.2. L'étude technique -----	87
2.2.3. L'étude du projet par l'analyse financière -----	87
2.2.3.1. L'évolution du chiffre d'affaires et l'analyse prévisionnelle -----	87
2.2.3.2. Le dépouillement de l'analyse financière -----	87
2.3. Etude de la rentabilité -----	92
2.3.1. L'échéancier d'investissement -----	92
2.3.2. L'échéancier d'amortissement -----	93
2.3.3. Détermination de la valeur résiduelle des investissements -----	93
2.3.4. Calcul du résultat net (RN) -----	94
2.3.5. Calcul de la capacité d'autofinancement CAF -----	96
2.3.6. Le calcul de la variation du BFR -----	96
2.3.7. Elaboration du tableau emplois / ressources (Avant financement) -----	97
2.3.7.1. Les critères de choix d'investissement -----	97
Section 03 : résultats de l'étude : contraintes et perspectives pour la PME -----	99
3.1. Les contraintes des PME en Algérie -----	100
3.1.1. Les contraintes découlant de l'informel -----	101
3.1.2. Les contraintes financières -----	101
3.1.3. Les contraintes relatives au marché de travail -----	101
3.1.4. Les contraintes liées au marché du foncier industriel -----	101
3.1.5. Les contraintes administratives -----	101
3.1.6. Les contraintes d'informations (Asymétrie d'information) -----	101
3.2. Les perspectives de développement des PME algériennes -----	102
Conclusion -----	103
Conclusion générale -----	104
Bibliographie	
Annexes	



ANNEXE N°6

PROCES VERBAL DU COMITE DE CREDIT

N°..... DU

- POSITIONS DES COMPTES AU :

COMITE : (1)

EMPRUNTEUR :

- COTE DE RISQUE

CODE ACTIVITÉ :

A.L.E. - N° COMPTE

.....
.....
.....
.....

- Groupe d'affaires :
Sté 1
Sté 2

AUTORISATION PRECEDENTE			ENCOURS DES CREDITS		AUTORISATION SOLLICITEE		
TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHEANCE	TYPE DE CREDIT	MONTANT	TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHEANCE
GARANTIES DETENUES EN PORTEFEUILLE				GARANTIES PROPOSEES :			
				GARANTIES EXIGEEES			

DECISION / AVIS DU COMITE DE CREDIT



1. Rappel des engagements en cours :

Autorisation d'engagement ⁽¹⁾ du :
Comité de crédit ⁽²⁾ :

Type de prêt ou de crédit	Montant (4)	Validité "5"	Date limite d'utilisation "6"	Durée d'amortissement "6"	Différé partiel "7"	Différé total "7"	Taux ou marge "7"	Taux commission d'engagement

(1) Reprendre la date du dernier ticket d'autorisation
(2) le comité de crédit ayant sanctionné le dossier

2. Garanties détenues et comptabilisées:

Nature	Valeur	Observations (*)

(*) Il y a lieu de préciser si la valeur de la garantie est évaluée sur la base d'une expertise réalisée par la banque

3. Situation financière du groupe d'appartenance

Désignation	Engagements BADR		Engagements Confrères (*)	Observations
	Engagements	Garanties		
Entreprise A				
Entreprise B				
Entreprise C				
Entreprise ...				
TOTAL GROUPE				

(*) A confirmer par la consultation de la centrale des risques et des impayés.

4. Structure de financement (*)

Désignation	Autofinancement	Concours bancaire	Observation
Rubrique 1			
Rubrique 2			

TOTAL			

(*) Réservee aux crédits à moyen et long terme



ANNEXE N°5

**BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
"AUTORISATION D'ENGAGEMENT"**

Date / / N°

Organe de décision ⁽¹⁾ : Date du comité PV N°

Structure émettrice ⁽²⁾ :

Emprunteur : Activité N° de compte

Agence domiciliataire : GRE de rattachement : Cote du Risque Emprunteur:

Groupe d'appartenance :

Type de prêt ou de crédit	Montant (4)	Validité "5"	Date limite d'utilisation "6"	Durée d'amortissement "6"	Différé partiel "7"	Différé total "7"	Taux ou marge "7"	Taux commission d'engagement

Garanties bloquantes :

.....

.....

Réserves bloquantes

.....

.....

Garanties non bloquantes :

.....

Réserves bloquantes

.....

Observations :

.....

.....

¹ Indiquer le comité ayant pris la décision
² Indiquer la structure ayant émis l'autorisation
³ Indiquer le nom du groupe auquel appartient le client, au sens de l'instruction 74/94 de la Banque d'Algérie, et indiquer au verso l'engagement total du groupe.
⁴ Lorsque le crédit doit servir à l'importation d'équipement, le montant en dinars est donné à titre indicatif, lors de la réalisation prendre en considération le cours du jour
⁵ A servir pour les crédits à court terme, à l'exception des crédits de campagne
⁶ A servir pour les crédits de campagne et les crédits d'investissement seulement, la durée d'amortissement comprend la durée du prêt moins la durée du différé
⁷ A servir pour les crédits d'investissement

Signature (s) habilitée



ANNEXE N°4

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE DE REFUS »

- Agence domiciliataire :
- Numéro du Compte client.....
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
-
-
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
-
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le regret de vous informer que notre Etablissement n'a pas convenance à vous octroyer le crédit demandé pour les motifs ci-après :

-
-
-
-

! Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de nos services.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



ANNEXE N° 3

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE D'ACCEPTATION »

- Agence domiciliaire :
- Numéro du Compte client.....
- Numéro de dossier
- Nom ou Raison sociale* de l'emprunteur :
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre Etablissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- Type de prêt :
- Montant :
- Taux :
- Date limite d'utilisation :
- Durée d'amortissement :
- Période de différé (éventuel) :

Cependant, nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître un début d'utilisation, que lorsque les réserves bloquantes, citées ci-dessous, auront été levées :

-
-
-
-
-

Dans l'attente, de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.